

SOCIÉTÉ



Littérature jeunesse : le retour des monstres !

La littérature jeunesse, c'est la *success story* de l'édition québécoise. L'an dernier seulement, plus de 200 titres-jeunesse sortaient de 42 maisons d'édition d'ici. C'est un marché colossal et florissant. Mais, tout n'y est pas tout à fait rose. Ou peut-être trop. Enfermée dans un créneau de plus en plus étroit, on lui reproche d'être trop résolument *politically correct*...

Page 11

Le reste du Canada exige la présence de Bourassa

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DEUX SEMAINES après avoir accouché d'un projet d'entente constitutionnelle, le leadership politique du reste du Canada en a assez des conditions du Québec et exige son retour à la table de négociations.

Hier, deux des plus influents parrains de l'accord survenu entre premiers ministres et chefs autochtones, soit le premier ministre Bob Rae de l'Ontario et le chef de l'Assemblée des Premières Nations Ovide Mercredi, ont ainsi sommé Robert Bourassa de revenir, sans conditions, à la table constitutionnelle canadienne.

À Toronto, le premier ministre Rae a confirmé le message livré la veille par ses hauts fonctionnaires à ceux du reste du pays. Les conditions posées par Québec pour revenir négocier à la table fédérale-provinciale

constituent, à ses yeux, des changements substantiels au projet entériné le 7 juillet. Par conséquent, l'Ontario n'en discutera pas autrement qu'en présence de Robert Bourassa et autour de la table habituelle. « Nous n'indiquerons aucune réaction à d'éventuelles contre-propositions du Québec ailleurs qu'à la table », indique en effet le premier ministre ontarien.

À Ottawa, le chef de l'Assemblée des Premières Nations a fait écho à cette position. « Nous n'avons pas besoin de discussions clandestines », affirme-t-il au sujet des tractations en cours entre Ottawa et Québec. L'attitude actuelle du Québec ne créera pas de bonne volonté mais plutôt de l'amertume. Si Robert Bourassa maintient ses conditions, le processus de discussions est mort.

Pour sa part, Ovide Mercredi rejette d'ailleurs deux des trois demandes formulées par Québec pour revenir à la table, à savoir une clause

de société distincte plus musclée et un veto sur l'admission des nouvelles provinces.

Selon lui, les changements réclamés par Robert Bourassa en matière de société distincte sont susceptibles de permettre au Québec d'étouffer dans l'oeuf les aspirations des autochtones du Québec. Quant au veto réclamé sur l'admission de nouvelles provinces, le chef des Premières Nations est même disposé à y trouver, en l'absence d'explications claires de Robert Bourassa, une ambition inavouée du Québec d'étendre son territoire jusqu'aux confins du Grand Nord. « Je ne sais pas si le Québec veut prendre de l'expansion vers le Nord ? Est-ce pour cela qu'il exige un veto sur l'admission des territoires au statut de provinces ? », demande-t-il.

Dans ce climat de méfiance généralisée, le gouvernement fédéral a continué hier d'observer le silence presque complet sur ses efforts de

réglément. Dans une capitale fédérale désertée par les politiciens, ni le premier ministre Mulroney, ni le ministre Clark n'ont fait le moindre apparition, ni fourni le moindre éclaircissement sur ce qu'Ottawa a en tête pour sortir le dossier de l'impasse.

Alors que les prises de positions publiques des Bob Rae et Ovide Mercredi enlevaient toute crédibilité aux efforts en cours pour se rendre aux conditions de Robert Bourassa pour revenir à la table — au moins deux d'entre elles exigent en effet l'unanimité des provinces et donc l'appui de l'Ontario — le mot d'ordre du gouvernement se résumait à faire dire que le processus « suit son cours ». Aucune rencontre du cabinet ne figure non plus à l'ordre du jour actuel du gouvernement fédéral.

Un peu embêtés par cette situation, les libéraux fédéraux de Jean Chrétien se réunissent aujourd'hui en caucus estival pour faire le point

Voir page 4: Le reste

PERSPECTIVES/CANADA

La saga triple E

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE PREMIER ministre du Québec a-t-il vraiment permis à un Sénat égal de se glisser dans la porte constitutionnelle par le biais de l'accord du 7 juillet dernier, ou le reste du Canada, sous la houlette du ministre fédéral Joe Clark, a-t-il fait une grosse erreur de calcul, prenant le risque d'isoler de nouveau le Québec en présentant à Robert Bourassa le fait accompli d'une telle entente ?

Deux semaines après l'accord inattendu intervenu au complexe Lester B. Pearson d'Ottawa, des versions contradictoires circulent tous les jours quant aux événements qui ont mené ce soir-là neuf premiers ministres provinciaux, quatre chefs autochtones, deux chefs de gouvernement territoriaux et un des ministres les plus expérimentés de Brian Mulroney à concocter un projet qui n'a pas depuis trouvé preneur au Québec.

Selon la version officielle, celle qui a été évoquée à demi-mots par le ministre Clark ce soir-là, et celle qui a été relatée ultérieurement en détail aux ministres fédéraux par le haut fonctionnaire responsable du dossier Paul Tellier, Robert Bourassa aurait pour le moins donné l'impression à ses interlocuteurs canadiens qu'il pourrait envisager favorablement l'égalité absolue des provinces au Sénat. À condition, aurait-il fait savoir au cours d'entretiens téléphoniques ce soir-là, que cette Chambre haute ait des pouvoirs très limités. C'est certain que Robert Bourassa avait dit oui », avance ainsi catégoriquement un membre de l'équipe Mulroney à la suite de comptes rendus sur du rôle joué par téléphone par Québec dans cette affaire.

Autour de la table du cabinet fédéral et dans les offices de la capitale canadienne, on attribue d'ailleurs à cet accord tacite du premier ministre du Québec le virage à 180 degrés du premier ministre ontarien Bob Rae, dont l'opposition au Sénat égal avait semblé jusqu'à ce jour complètement incontournable.

Même version au sein du leadership autochtone : « Ma compréhension des événements est que l'Ontario a accepté le triple E sur la base de ce qu'on lui aurait dit que c'était acceptable pour le Québec », raconte ainsi le chef des Premières Nations Ovide Mercredi.

Mais c'est une version qui ne concorde pas avec celle qui relate le camp du principal intéressé. Au contraire, dans l'entourage du premier ministre ontarien, ce compte rendu fédéral de la soirée du 7 juillet fait sursauter. Il est tout à fait farfelu de prétendre que Bob Rae a jamais obtenu une telle assurance de Robert Bourassa et surtout pas directement, soutient ainsi une source bien placée à Queen's Park. Vérification faite auprès de son entourage, relate-t-on, le premier ministre ontarien ne s'appuyait sur aucune certitude quant à la réaction du Québec lorsqu'il s'est rallié au Sénat égal.

Mais pourquoi alors Bob Rae a-t-il

bougé ? Eh bien, depuis le 7 juillet, le premier ministre ontarien pointe du doigt les dix sièges supplémentaires aux Communes obtenus par l'Ontario, et le peu de pouvoirs du futur Sénat pour expliquer son geste. En plus, explique-t-on, il aurait calculé qu'un Sénat égal qui pouvait convenir à sa province avait, malgré tout, des chances de faire l'affaire du Québec. Surtout qu'il s'accompagnerait du rétablissement du veto constitutionnel identifié comme incontournable par Robert Bourassa.

Mais des proches de Bob Rae et des membres de délégations d'autres provinces qui ont cotoyé de très près le ministre Joe Clark au cours des derniers mois ont encore une autre explication des événements du 7 juillet.

Selon plusieurs, ce soir-là, le premier ministre ontarien et le ministre fédéral auraient en effet été unis par un même et fervent désir : celui de ne pas quitter la table multilatérale les mains vides. Plus que n'importe qui d'autre, Joe Clark et Bob Rae avaient en effet porté à bout de bras les négociations multilatérales des derniers mois. Pour leurs peines, ils avaient tous deux récolté les mêmes sarcasmes à commencer par ceux, à peine dissimulés, de Brian Mulroney qui n'avait jamais caché son scepticisme à l'égard des éternelles négociations à seize menées par son ministre. Or, le premier ministre ontarien ne se cache pas d'avoir pour Joe Clark un respect proportionnel à son absence d'atomes crochus avec Brian Mulroney.

Avec l'horloge qui tournait, raconte ainsi un conseiller provincial, aussi bien Joe Clark que Bob Rae pouvaient s'imaginer Brian Mulroney rentrant de Munich et reprenant en main le dossier incomplet avec un petit sourire en coin. Au bout du compte, Bob Rae aurait voulu ne rien ménager pour donner une entente au ministre Clark.

À partir de ce moment-là, il allait se trouver bien peu de gens à table pour s'inquiéter du point de vue du Québec. Le premier ministre de l'Alberta Don Getty s'est ainsi vanté publiquement ce soir-là d'avoir accéléré un déblocage en invitant tous ses collègues à cesser de se demander ce que pourrait accepter le Québec et à tenter de s'entendre entre eux à la place.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique Michael Harcourt, confronté le soir même à une pile d'opinions éditoriales québécoises, incluant des déclarations-chocs du sénateur conservateur Gérard Beaudoin dénonçant l'idée d'un Sénat égal, les a balayés du revers de la main, en déclarant qu'il ne formait pas ses opinions sur de telles bases.

Hier, deux semaines jour pour jour après la conclusion du projet d'entente constitutionnelle du reste du pays, deux des principaux ténors des négociations multilatérales, le premier ministre Bob Rae et le chef des Premières Nations Ovide Mercredi ont sommé Robert Bourassa de se représenter, sans autres conditions, à la table fédérale-provinciale.

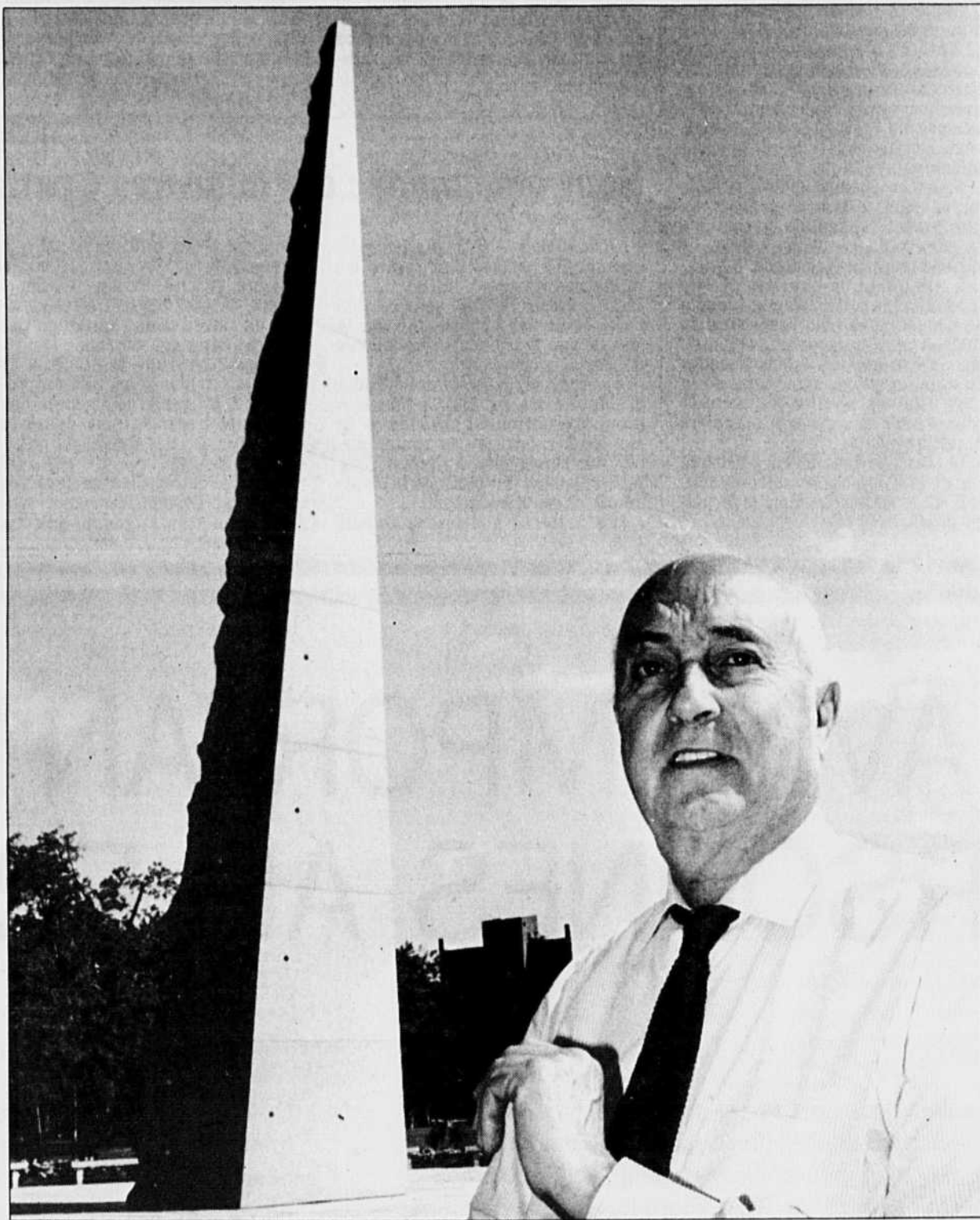


PHOTO JACQUES NADEAU

Olivier Debré devant « son » obélisque. « Si le Québec francophone disparaît, la France disparaîtra aussi. »

Sculpteur gaulliste épris du Québec

Jean Dion

« JE NE VEUX PAS faire de politique. Je fais les comportements qui sont fondés sur l'hostilité. Mais le Québec doit tout mettre en oeuvre pour préserver sa *francité*. Car si le Québec francophone disparaît, la France disparaîtra aussi. Qu'en pensez-vous ? »

Olivier Debré a 72 ans, mais il ne tient pas en place. Une ferveur teintée d'inquiétude, une conviction sans cesse en butte au doute viscéral émanant de lui comme d'un créateur qui, ayant peiné sur son oeuvre, l'admire comme partie de lui-même tout en se demandant si tout cela en valait la peine. Au pied de son obélisque, il livre en un jet ardent les pensées qui se bousculent dans son âme

insaisissable, éprise de Québec et craintive devant son sort, éprise d'art et craintive devant son sens.

L'homme est reparti pour son atelier du 7^e arrondissement de Paris, hier après-midi, avec 150 tonnes de granit de moins dans ses bagages, 150 tonnes en forme d'obélisque à la mémoire du général de Gaulle dont Paris a tenu à faire cadeau à sa cousine d'outre-Atlantique pour commémorer dignement ses 350 ans. Mais avant qu'il quitte, on a voulu savoir. Savoir si les propos qui lui avaient été attribués étaient vrais, si Olivier Debré considérait que son monument était un symbole de « résistance » du fait français, voire carrément d'« indépendance ».

La question posée, il hésite. Il ne parle pas d'autonomie, ni de rien qui puisse y être apparenté. « De toute

façon, je n'ai pas à me mêler de cela, c'est une affaire de Québécois. » Il affirme plutôt qu'au moment où la France s'apprête à être engloutie dans l'Europe communautaire, au moment où cette petite enclave française dans l'immensité anglo-saxonne de l'Amérique du Nord est menacée, il faut que la France et le Québec se soutiennent ; il y va de leur survie. Or, tout cela manque aujourd'hui de vigueur, de conviction, d'élan. Cela me fait peur. »

A-t-il donc été déçu du contenu relativement prudent et neutre de l'allocation de M. Chirac, la semaine dernière, lors de l'inauguration ? « Bien sûr, il ne pouvait reprendre le « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle. Cela ne se fait pas. Mais il manquait quelque chose... »

Voir page 4: Sculpteur

Wilson promet d'exclure la culture du libre-échange

Larry Welsh

de la Presse canadienne

OTTAWA — À trois jours du début d'une ultime session de négociation à Mexico, le ministre canadien du Commerce extérieur Michael Wilson a affirmé que la culture canadienne sera exclue de tout accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Par ailleurs, le ministre Wilson nie que les trois pays s'efforcent de censurer les informations sur les négociations, qui approchent de leur phase finale.

M. Wilson a déclaré en entrevue que les États-Unis n'ont pas tenté de remettre en cause la protection des industries culturelles canadiennes. Ce n'est tout simplement pas discuté, a-t-il insisté.

Le Canada a obtenu le droit de protéger ses industries de l'édition, de la radiodiffusion et du disque lors des pourparlers qui ont conduit à la conclusion de l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Citant des sources non identifiées, le quotidien *Toronto Star* écrit que la représentante américaine au Com-

Voir page 4: Wilson

Lapierre quitte le Bloc sans amertume

Guy Taillefer

LUCIEN BOUCHARD perd son bras droit : le député fédéral de Shefford, Jean Lapierre, a annoncé hier soir qu'il quittait la vie politique « pour des raisons professionnelles et personnelles ».

Pour le Bloc québécois, formé à la fin de 1990 pour défendre le projet souverainiste à la Chambre des communes, c'est un trou béant qui s'ouvre dans cette formation politique à un moment crucial de l'histoire politique canadienne.

M. Lapierre nie catégoriquement quitter la politique parce qu'il est en désaccord avec M. Bouchard. « La mission du Bloc québécois, a-t-il affirmé au cours d'une conférence de presse convoquée en catastrophe

Voir page 4: Lapierre

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION
le 15 août
DANS
LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

Les jeunes libéraux tiennent au référendum à l'automne quoi qu'en pensent leurs aînés

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — S'ils ont décidé de reporter leur 10e Congrès aux 14, 15 et 16 août, quinze jours plus tard qu'initialement prévu, les jeunes libéraux n'ont pas du tout l'intention de se laisser entraîner par leurs aînés sur une autre voie que celle du référendum fixé au 26 octobre dans la loi 150.

Le président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, Mario Dumont, a aussi clairement indiqué hier au cours d'une conférence de presse que pour les jeunes libéraux l'entente survenue le 7 juillet dernier entre les premiers ministres du Canada anglais « ne correspond ni à la philosophie du PLQ, ni à son programme, ni aux revendications traditionnelles du Québec » et qu'elle doit être carrément rejetée.

« Le report du Congrès, a-t-il précisé, permettra aux jeunes libéraux

de juger des développements du dossier constitutionnel et de proposer des orientations en fonction du programme du Parti libéral.

« Dans le rapport Allaire, a poursuivi M. Dumont, les membres du PLQ se sont engagés à consulter les Québécois sur des résultats concrets à l'automne 1992 et la Commission jeunesse est déterminée à contribuer à la réalisation de cet objectif. »

Le président de la Commission jeunesse qui a avoué s'être entretenu des derniers développements politiques avec le premier ministre pas plus tard que lundi, s'est d'ailleurs dit très heureux de constater que M. Robert Bourassa refuse toujours de retourner à la table de négociation tant et aussi longtemps que les conditions de Meech ne seront pas garanties.

« L'entente du 7 juillet, a soutenu M. Dumont, a créé au Québec un consensus jamais vu depuis l'échec de Meech, à tel point que d'un point de vue québécois on peut dire que

cette entente n'existe plus. »

Dans l'esprit des jeunes libéraux, toutefois, la possibilité de voir les fédéraux déposer une offre intéressante à temps pour qu'elle soit proposée aux Québécois dans le cadre d'un référendum s'amenuise de jour en jour.

Pour que l'échéancier soit respecté — là-dessus l'optimisme des jeunes est de plus en plus ébranlé — la question référendaire devra être déposée devant l'Assemblée nationale au plus tard le 9 septembre.

D'ici là, toute offre doit être débattue par la Commission parlementaire créée par la loi 150 au cours du mois d'août.

« L'échéance est connue depuis suffisamment longtemps, a ajouté M. Dumont, pour que les gens qui doivent faire une offre au Québec aient entendu le message. Ce qui sera éventuellement sur la table à la mi-août pourra être considéré comme ce qu'il y a de mieux à atten-

dre du reste du Canada et à ce moment-là on aura à prendre nos décisions. »

Pour l'instant, dans ce que contiennent les dernières offres, M. Dumont n'a vu qu'un Canada sans le Québec. « L'engagement de consulter la population dès l'automne 1992 est incontournable, a ajouté le président des jeunes libéraux, et nous sommes confiants que le PLQ sera à la hauteur de cette responsabilité historique. »

Finalement, M. Dumont a indiqué qu'à défaut d'une offre fédérale valable à présenter lors du référendum, le Parti libéral du Québec se devait de regarder de plus près la suggestion faite par le premier ministre Robert Bourassa à Bruxelles au début de février dernier et qui se retrouve dans le rapport Allaire, soit un Québec souverain assorti d'une union économique et d'un parlement supranational de nature confédérale.

Les francophones hors Québec mobilisent contre les tractations d'Ottawa

Guy Taillefer

LES REPRÉSENTANTS des francophones hors Québec se disent confiants de pouvoir faire échec à une version modifiée de la clause Canada dans laquelle Ottawa tente de diluer l'obligation constitutionnelle faite aux provinces de promouvoir le développement et l'épanouissement des minorités de langues officielles.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a mis la main sur une proposition fédérale touchant la dualité linguistique et la société distincte, confidentiellement distribuée jeudi dernier dans les capitales provinciales dans l'espoir de calmer les objections du Québec à l'entente constitutionnelle du 7 juillet dernier, qu'Ottawa tente toujours de traduire

en termes juridiques, et d'accélérer son retour à la table de négociations.

La proposition se trouve, dit la FCFA, à assouplir les dispositions constitutionnelles qui concernent les minorités francophones et anglophones, en liant, non plus nommément les « gouvernements », mais simplement les « Canadiens » à la nécessité de favoriser le développement de ces minorités.

En outre, se plaint la FCFA, le gouvernement fédéral aurait proposé de supprimer une clause interprétative contenue dans la Charte canadienne des droits et libertés concernant la protection des droits linguistiques au Canada.

La FCFA et ses associations membres ont accueilli avec stupéfaction la proposition fédérale. Leurs représentants ont contacté au cours des derniers jours l'ensemble des gouvernements provinciaux pour les sensibiliser aux objections de la fédération à cette version reformulée de la clause Canada.

Une bonne majorité d'entre elles, dont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, aurait donné l'assurance à la fédération qu'elles étaient opposées à la nouvelle proposition fédérale, a indiqué un porte-parole de la FCFA, François Dumaine. « L'opposition est assez solide, a-t-il dit. Plusieurs provinces comprennent qu'il doit exister dans la constitution davantage qu'un simple engagement moral. »

Le gouvernement québécois y est allé quant à lui de sa réplique habituelle, affirmant ne pouvoir se faire une idée précise de l'état du dossier tant qu'il n'aura pas pris connaissance des textes juridiques de l'entente constitutionnelle du Canada anglais.

Le gouvernement Bourassa n'a du reste jamais caché ses réticences face aux dispositions constitutionnelles sur la dualité linguistique, concevant avec difficulté que la constitution puisse l'obliger à faire la promotion de la minorité anglo-québécoise.

L'entente constitutionnelle du 7 juillet, conclue entre Ottawa, les autochtones et les neuf provinces anglophones, prévoit l'inclusion dans la constitution d'une nouvelle clause — la clause Canada — encadrant les « valeurs canadiennes fondamentales ». Parmi ces valeurs figurent notamment le caractère distinct de la société québécoise, la dualité linguistique du pays et la reconnaissance que les gouvernements autochtones constituent l'un des trois piliers gouvernementaux au Canada.

Les syndiqués de Métro-Richelieu prévoient une guerre juridique pour protéger leur convention

Caroline Montpetit

LES EMPLOYÉS de Métro-Richelieu, syndiqués à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) prévoient maintenant une guerre juridique au cours des prochaines semaines avec leur employeur, notamment au sujet de l'affiliation à la Fédération des Travailleurs du Québec d'un groupe d'anciens employés de la compagnie Steinberg.

Ce conflit surgit après l'acquisition par Métro-Richelieu d'une partie des actifs de la compagnie Steinberg, et en particulier de l'entrepôt de fruits et légumes de l'avenue Pierre-de-Coubertin.

À l'heure actuelle, quelque 55 employés CSN de Métro-Maurice-Duplessis, ont été transférés à l'ancien entrepôt de Steinberg, où l'employeur refuse désormais de faire appliquer leur convention collective, selon le représentant du syndicat CSN de Métro-Richelieu, M. Réjean Fleury.

« Présentement, on mélange les cartes à un point tel que c'est Steinberg qui va absorber Métro, alors que normalement les emplois de chez Steinberg devraient se retrou-

ver chez Métro », expliquait hier M. Fleury.

Dans le monde de l'alimentation, seuls les employés d'entreposage et de transport de Métro-Richelieu sont affiliés à la CSN, précise M. Fleury.

Or, le 16 juin dernier, un groupe d'anciens employés de Steinberg (TUAC, FTQ), travaillant à l'entrepôt Pierre-de-Coubertin, signaient une convention collective de six ans avec leur nouvel employeur, convention que la CSN juge en deçà de celle régissant le travail de ses propres membres.

Selon M. Fleury, cette nouvelle convention collective prévoit notamment l'allocation de contrats en sous-traitance, et des baisses de salaires pour les employés.

Entre-temps, la direction de Métro-Richelieu a déposé une requête en injonction en Cour supérieure du Québec pour stopper l'utilisation du logo Métro-Richelieu dans le cadre de manifestations syndicales de la CSN. Elle n'a pu être jointe, hier, pour obtenir sa version des derniers développements.

Les deux parties doivent se retrouver devant le commissaire du travail, M. François Trudeau, le 30 juillet prochain.

Le Grand Jeu de nuit fait salle comble

À L'EXCEPTION de dimanche dernier, où il a dû se disputer les spectateurs au feu d'artifice des États-Unis, à La Ronde, et au méga-spectacle du parc des Îles, dans l'île Sainte-Hélène, *Le Grand Jeu de nuit*, présenté sur la Place d'Armes, a fait « salle comble » tous les soirs depuis la première, présentée il y a une semaine.

Le spectacle son et lumière, conçu par le Théâtre sans Fil, remporte un succès retentissant. Il n'était pas encore midi hier que la représentation qui avait lieu en soirée affichait com-

plet, ce qui ne s'était pas encore vu. La patience est de mise aux guichets, où l'attente atteint la demi-heure.

À la Corporation des fêtes du 350e, c'est la jubilation. Les organisateurs seraient d'ailleurs sur le point d'annoncer la tenue de supplémentaires pour ce spectacle qui doit normalement quitter l'affiche le 2 août prochain.

Les gradins, qui peuvent accueillir 3300 personnes, étaient remplis à 95 % de leur capacité pour la représentation de dimanche. Une repré-

sentation d'autre part été annulée, celle de vendredi dernier, pour cause de pluie. En cas d'annulation, les détenteurs de billets — ils coûtent 15 \$ pièce — sont invités à réserver leur place pour un spectacle ultérieur.

Combinant les techniques du son et lumière, du cinéma et du théâtre, *Le Grand Jeu de nuit* illustre en 20 tableaux les 350 ans d'histoire de Montréal à l'aide de marionnettes géantes. Le spectacle est présenté sur le parvis de la basilique Notre-Dame, dans le Vieux-Montréal.

Sang contaminé : des ministres « parfaitement informés »

PARIS, Reuter — De nouvelles charges ont été portées hier contre les ministres français chargés de la santé publique en 1985, au procès de l'affaire du sang contaminé par le sida devant le tribunal correctionnel de Paris.

« Le cabinet du secrétaire d'État à la Santé était, en 1985, à tout moment, parfaitement informé de la montée des risques » de contamination des hémophiles, a déclaré Jean Weber, ancien directeur de la Pharmacie et du Médicament.

Il a reproché à Georgina Dufoix,

ex-ministre des Affaires sociales, à Edmond Hervé, secrétaire d'État à la Santé, et au conseiller de celui-ci Claude Weisberg d'être responsables du retard dans l'agrément des tests de dépistage du sida.

Depuis l'ouverture du procès, le 22 juin, des familles de victimes reprochent à la justice de ne juger que des « boucs émissaires » pour éviter la mise en cause des dirigeants politiques de l'époque.

Les explications des anciens ministres, qui doivent témoigner vendredi, sont très attendues par les

avocats des parties civiles comme par ceux de la défense.

L'ancien premier ministre, Laurent Fabius, a confirmé hier qu'il témoignerait en compagnie de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé. Contrairement à ses ministres, l'actuel premier secrétaire du PS n'était pas cité à comparaître par le ministère public.

Seuls quatre médecins — dont l'expert du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) — sont jugés pour fraude ou non-assistance à personne en danger.

AVIS IMPORTANT AUX PERSONNES ALLERGIQUES.

Des informations scientifiques ont révélé qu'en quelques rares occasions, l'utilisation de Seldane® (terféfadine) ou d'autres produits contenant de la terféfadine, peuvent causer de graves problèmes cardiaques chez certains individus. C'est pourquoi vous ne devez pas prendre Seldane ou d'autres produits contenant de la terféfadine, dans les cas suivants :

- Si vous prenez du kétoconazole (Nizoral®), un antifongique vendu sur ordonnance.
- Si vous prenez de l'érythromycine, un antibiotique vendu sur ordonnance.
- Si vous avez une maladie cardiaque (sauf si le médecin l'autorise).
- Si vous avez une maladie du foie comme l'hépatite ou si vous souffrez d'alcoolisme chronique ou d'une maladie du métabolisme (déséquilibre des électrolytes).

Les personnes qui ne prennent pas les médicaments indiqués ci-dessus ou qui ne souffrent pas des problèmes de santé mentionnés peuvent continuer de prendre Seldane en toute confiance.

Avant de prendre Seldane, comme tout médicament, vous devriez toujours bien lire et respecter toutes les instructions; ne pas dépasser la dose recommandée; et consulter votre pharmacien ou votre médecin si vous prenez des médicaments vendus sur ordonnance.

Quoique ces problèmes soient très rares, Marion Merrell Dow a immédiatement fait le nécessaire pour informer toutes les personnes allergiques ainsi que les professionnels de la santé, en utilisant les moyens suivants :

- Étiquettes spéciales collées sur le devant de tous les emballages Seldane, jusqu'à ce que cette information puisse être imprimée sur l'emballage.
- Des messages télévisés diffusés partout au Canada.
- Des annonces dans les journaux partout au Canada.
- Des lettres pour renseigner les pharmaciens, les médecins et autres professionnels de la santé.

Seldane est l'antihistaminique le plus important au Canada et au monde. Cette vaste expérience nous a permis d'identifier ces quelques situations où Seldane ne doit pas être pris. Si ces situations ne s'appliquent pas dans votre cas, nous pouvons vous assurer que Seldane va continuer de vous procurer un soulagement non surpassé et sans somnolence, de vos symptômes d'allergies, et demeurer un produit sur lequel vous pouvez compter.

Si vous souhaitez en savoir plus, communiquez avec votre pharmacien ou votre médecin. Ou encore appelez-nous sans frais concernant Seldane, **1-800-925-8362**.

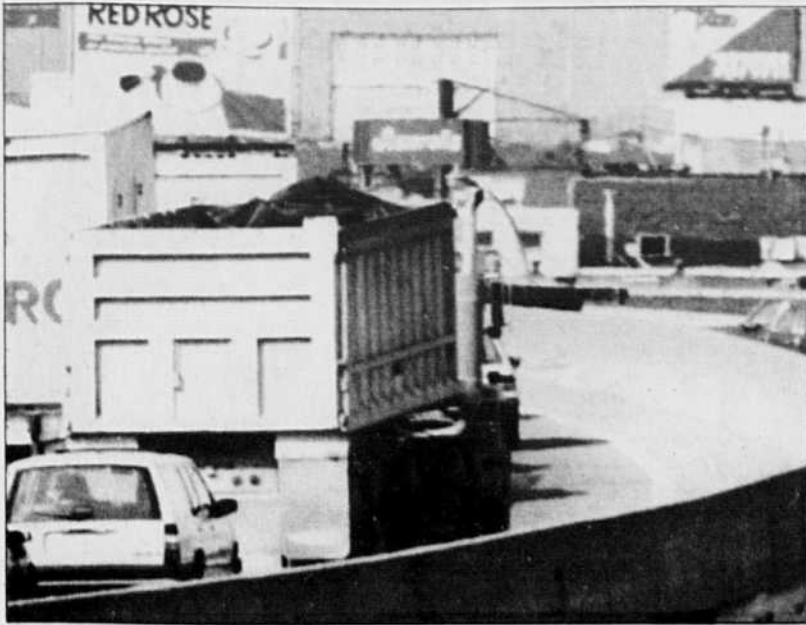
Seldane®



MARION MERRELL DOW

CANADA

L'emploi rationnel des médicaments, on y croit!



Le nouveau règlement municipal ferait disparaître progressivement les panneaux-réclame installés sur les toits d'édifices, comme ceux-ci en bordure de l'autoroute Métropolitaine.

Montréal songe à bannir une partie de l'affichage

Roland-Yves Carignan

LA VILLE de Montréal a l'intention de faire un grand ménage dans la réglementation des panneaux-réclame, afin d'en limiter sévèrement le nombre pour des raisons esthétiques, mais il semble que ce coup de balai soit un peu trop fort au goût de plusieurs qui prévoient la mort de cette branche de l'industrie publicitaire.

Selon le projet de règlement, qui sera étudié lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal, début août, les grands panneaux publicitaires n'auraient dorénavant le droit de cité que dans certains secteurs industriels et devront être situés sur un terrain vague (non bâti) ou sur un mur faisant face à un tel terrain.

Exit, donc, les affiches rue Sainte-Catherine ou encore celles que l'on retrouve sur les toits de plusieurs édifices montréalais, entre autres en

bordure de la Métropolitaine.

Un répit est cependant accordé aux entreprises publicitaires puisque les droits acquis seront conservés sur une période de dix ans, après quoi aucune infraction au nouveau règlement ne sera tolérée. Tout ça par souci d'esthétique, afin d'empêcher l'envahissement de la ville, indique-t-on du côté de l'administration.

« C'est bien de vouloir limiter le nombre de panneaux mais actuellement il est question de notre survie », rage René Deschamps, président d'une des firmes concernées, Médiacom, et porte-parole du nouveau Regroupement des entreprises de publicité extérieure à Montréal.

« Il n'y aura tout simplement plus d'affichage avec ce règlement. Notre industrie va en souffrir et plusieurs emplois vont être perdus chez les gens qui créent les affiches, qui

les posent, qui les vendent, et ainsi de suite », poursuit le président.

Le regroupement réclame donc une rencontre avec les représentants municipaux, en particulier avec les gens du Service d'habitation et de développement urbain, responsables du dossier. La rencontre permettra, espèrent les entreprises, de faire valoir l'aspect anti-économique du nouveau règlement, et éventuellement de trouver un compromis qui plaise à tout le monde.

Des audiences publiques ont déjà été tenues en mai et juin par le Comité conseil d'arrondissement de Ville-Marie, qui doit remettre son rapport au Comité exécutif mercredi prochain, afin de l'aider à prendre position.

En attendant, la Ville a imposé le 17 juin un moratoire de 90 jours sur l'émission de tout nouveau permis concernant l'affichage publicitaire,

sous toutes ses formes. Quelques entreprises, qui ne sont pourtant pas touchées directement par les modifications au règlement, se retrouvent donc coincées dans cet arrêt. La firme Boom, par exemple, fraîchement débarquée dans le décor publicitaire, ne peut plus poser ses « modules » dans les abribus ou tout support publicitaire de ce genre.

« Le moratoire ne dérange pas les grandes entreprises comme Médiacom, qui ont déjà installé leurs panneaux depuis plusieurs années, indique Denis DeSasseville, à la tête de cette petite entreprise. Mais nous, on a juste eu le temps d'obtenir une dizaine de permis avant que ça nous tombe dessus. Et le pire, c'est que le nouveau règlement favorise justement l'implantation de modules au détriment des panneaux-réclame. Mais on va mourir à cause du moratoire ! »

Un médicament réduit de façon spectaculaire les tendances suicidaires des schizophrènes

Isabelle Paré

UNE ÉTUDE présentée hier à Vancouver dans le cadre d'une conférence internationale sur la schizophrénie révèle qu'un nouveau médicament permet de réduire de façon spectaculaire les tendances suicidaires chez les personnes atteintes de cette grave maladie.

Utilisée depuis à peine un an au Québec, la clozapine est destinée à 20 à 30 % des schizophrènes chez qui les neuroleptiques habituels n'apportent aucun réconfort. L'effet bénéfique de ce nouveau médicament a déjà été constaté lors d'études antérieures, mais ces derniers résultats quantifient de façon spécifique son impact sur la qualité de vie des malades.

Réalisée par le Dr Herbert Y. Meltzer de l'Ohio, cette étude clinique menée auprès de 130 patients a permis d'observer une diminution de 70 % des tentatives de suicide chez

ces schizophrènes.

« Le suicide chez les schizophrènes n'est pas dû à des causes philosophiques, mais parce que c'est une maladie très souffrante et handicapante au point que certains malades ne sont plus capables de la tolérer », a expliqué hier en entrevue le Dr Pierre Lalonde, psychiatre au programme pour les jeunes adultes à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

En général, on estime que quatre schizophrènes sur 10 tentent de mettre fin à leurs jours au cours de leur vie et qu'un sur dix finira par se suicider. Or, la clozapine permettrait d'améliorer substantiellement les symptômes d'hallucination, de délire, d'apathie et de désorientation typiques à la schizophrénie, réduisant d'autant les élans suicidaires chez ceux pour qui cette maladie demeure sans remède.

Au moins 10 % des malades soignés à la clozapine se rétablissent de façon remarquable, presque « mira-

culeusement », selon le Dr Lalonde. Environ 40 % retrouvent un état assez satisfaisant pour pouvoir travailler de façon modérée, mais 40 à 50 % demeurent encore insensibles au médicament.

Plus encore, le Dr Meltzer soutient que le traitement à la clozapine permet de réduire de 32 000 \$ US par année les coûts d'hospitalisation chez ces schizophrènes. Un argument de taille au pays où les coûts de santé sont faramineux, et où l'on rechigne à utiliser ce traitement en raison de son prix élevé.

Au Québec, affirme le Dr Lalonde, il en coûte environ 4000 à 5000 \$ par année pour traiter un schizophrène à la clozapine, mais les coûts d'hospitalisation s'en trouvent réduits d'environ 17 000 \$ à 9000 \$ par an par malade. Le traitement demeure onéreux, mais permet à ces personnes de ne plus vivre en institution à l'année longue et de retrouver un mode de vie presque normal.

Actuellement, la clozapine est prescrite à 900 malades au Canada, dont 250 au Québec. Aux États-Unis, ils seraient plusieurs dizaines de milliers à la recevoir, selon le Dr Lalonde. Mais ici comme ailleurs, son utilisation est ralentie par les nombreuses contraintes qui entourent son usage.

Son coût élevé et l'autorisation spéciale que doivent obtenir les médecins en raison de ses effets secondaires en limitent l'accès. De fait, la clozapine peut entraîner une réduction mortelle des globules dans 1 % des cas. Tous les patients qui la reçoivent doivent donc se soumettre à des tests sanguins hebdomadaires.

Rebutés par cette contrainte, plusieurs malades et médecins hésitent à l'utiliser même s'il s'agit du seul espoir existant à ce jour pour le cinquième des schizophrènes à qui les autres médicaments n'apportent aucun soulagement.

Le sida pourrait coûter jusqu'à 514 milliards\$ à l'économie mondiale d'ici l'an 2000

WASHINGTON (AFP et Reuter) — LE SIDA pourrait coûter entre 358 et 514 milliards \$ à l'économie mondiale d'ici l'an 2000, selon une étude publiée hier par le magazine américain *US News and World Report*.

Selon une projection réalisée par un économiste de DRI—McGraw-Hill à partir des statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le coût du SIDA pour les pays industrialisés sera compris entre 279 et 217 milliards \$, soit respectivement 1 % et 0,8 % de leur Produit intérieur brut (PIB).

Pour les États-Unis, ce coût sera compris entre 81 et 107 milliards \$, à peu près les mêmes chiffres qu'en Europe, entre 86 et 108 milliards \$, mais plus qu'au Japon où l'estimation se situe entre 42 et 53 milliards \$ soit 0,7 % et 0,8 % du PIB.

Pour les pays en voie de développement, ce coût, compris entre 235 et 139 milliards \$, sera moins élevé mais sera plus important en proportion de leur PIB, entre 1,6 % et 2,9 %. L'Afrique sera la plus touchée, entre 26 et 50 milliards \$ soit 2,4 % à 5,6 % du PIB, devant l'Asie entre 38 et 52 milliards \$ mais 1,7 % et 2,3 % du PIB et l'Amérique latine, 13 à 24 milliards \$ et 0,8 % à 1,4 % du PIB.

Le nombre de malades du SIDA se situera entre 10 et 24 millions d'ici l'an 2000, selon les estimations de

l'OMS, et le nombre de séropositifs entre 30 et 100 millions.

L'étude de *US News* a pris en compte les coûts induits du SIDA comme la chute de productivité lorsque les victimes sont frappées par la maladie pendant les premières années de leur vie active ou l'affectation à la lutte contre la maladie de ressources qui auraient été autrement consacrées à l'investissement productif. Des secteurs économiques cruciaux pour les pays en voie de développement comme le cuivre en Zambie ou le café en Ouganda sont ainsi directement affectés.

Le problème est d'autant plus grave, selon *US News*, que les ressources consacrées à la lutte contre le SIDA ont baissé en 1991.

Par ailleurs, des chercheurs ont élaboré des gènes suicides et des leurres capables de ralentir la diffusion du virus du sida.

La thérapie génétique est considérée par certains spécialistes comme le plus passionnant et peut-être le plus prometteur des domaines de recherche dans le ralentissement de la progression du virus HIV, qui provoque le sida.

Deux études, publiées lors de la 8e Conférence internationale sur le sida qui se déroule à Amsterdam, ont révélé des progrès dans l'utilisation de

gènes pour bloquer le processus de reproduction du HIV.

Manuel Caruso, de l'hôpital de la Pitié à Paris, a annoncé avoir réussi à programmer un gène combiné à une protéine toxique présente dans un virus tel que ceux de la diphtérie ou de l'herpès, et à l'intégrer au HIV pour entraver sa reproduction. Il a expliqué que ce gène ne s'attaquait qu'aux cellules infectées par le HIV et laissait de côté les cellules saines.

Manuel Caruso a ajouté que ces gènes-suicides seraient testés sur des souris et des singes avant d'être expérimentés sur des êtres humains.

Selon les spécialistes, cette découverte est très importante pour la thérapie à venir.

Dans une autre étude, Zene Matsud de l'École de santé publique d'Harvard (Boston), a expliqué comment elle avait construit les Virion-Specific Interfering Molecules (VSIMS), molécules qui bloquent également la reproduction du HIV.

Des scientifiques britanniques ont par ailleurs annoncé avoir découvert un complexe 3000 fois plus actif que l'AZT, mais provoquant moins d'effets secondaires.

Ce complexe est particulièrement efficace dans les cas où l'AZT est le moins performant et pourrait constituer un pas important dans le trai-

tement des malades du sida, a déclaré Christopher McGuigan, de l'Université de Southampton. « L'AZT est réellement actif dans de nombreux cas, mais dans ceux où l'AZT est faible, ce complexe se distingue réellement », a-t-il expliqué à Reuter.

Le So221, un dérivé de l'AZT fabriqué par la firme pharmaceutique britannique Wellcome, s'est montré très prometteur lors des tests, mais n'a pas encore été expérimenté sur des animaux ni sur des humains.

L'AZT ralentit la progression du HIV, mais peut entraîner d'importants effets secondaires chez certains patients.

RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ (Managing Editor)

Ayant une expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale, est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement.

Lieu: Montréal.
Envoyer CV, avec rémunération souhaitée au:

276 St-Jacques O.,
bureau 924,
Montréal (Québec)
H2Y 1N3.

Directrice ou directeur de l'information

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de l'information.

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef, la directrice ou le directeur de l'information est responsable, en première ligne, de la production quotidienne du journal. Il lui revient 1) de coordonner le travail des cadres de la rédaction, des chefs de division et des pupitreurs; 2) d'affecter les journalistes et de superviser leur travail au jour le jour. Est aussi de son ressort la proposition quotidienne du contenu du journal: idéation, suivi des événements et des dossiers dans tous les secteurs, ordonnancement, présentation, correction, respect des échéances et heures de tombée, évaluation.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons devra posséder une expérience journalistique de fort calibre en presse quotidienne écrite, de même qu'une culture générale et polyvalente, démontrable aussi bien en politique québécoise, canadienne et internationale qu'en affaires culturelles ou économiques. Elle doit savoir diriger des personnes et des équipes avec une fermeté aussi grande que soucieuse des relations humaines. Parmi les aptitudes indispensables: sens de la méthode, vivacité, énergie, esprit ouvert et critique, résistance au stress, rapidité d'exécution, disponibilité, intégrité. Une expérience des défis de la mise en pages est très souhaitable.

Rémunération: Selon l'échelle des cadres de la rédaction.

Les personnes intéressées à ce poste-clé et exigeant feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

DIRECTEUR EXÉCUTIF

COOPÉRATIVE DES CONDUCTEURS-PROPRIÉTAIRES DU CANADA

La Coopérative des conducteurs-proprétaires du Canada est une initiative stimulante dont la mission est d'améliorer la viabilité financière et la capacité de concurrencer des conducteurs-proprétaires de camions d'un bout à l'autre du pays.

La Coopérative recrute présentement un directeur exécutif en mesure de canaliser son pouvoir d'achat en vrac afin de négocier des rabais au volume et d'autres termes avantageux au profit de ses membres. Ce poste de rang supérieur aidera à la coopérative à offrir à tous les conducteurs-proprétaires qui en sont membres un point central où obtenir des avantages sociaux et services. La coopérative favorise une approche basée sur les ressources personnelles et elle sera supportée par des frais aux usagers.

Le directeur exécutif sera chargé par le Conseil d'administration de la réalisation du plan d'affaires de la coopérative. Un siège social sera établi, de même que des bureaux régionaux d'un bout à l'autre du pays. L'heureux candidat sera bilingue et aura une bonne connaissance de l'industrie du transport par camion au Canada.

L'échelle salariale de ce nouveau poste exigeant est de 60 000 \$ à 80 000 \$ par année.

Ce poste vous intéresse? Faites parvenir votre c.v. d'ici le 31 juillet 1992 à l'adresse suivante:

Coopérative des conducteurs-proprétaires du Canada
Bureau 208
2487, av. Kaladar
Ottawa (Ontario)
K1V 8B9
Télécopieur: 613-731-2407

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Responsable des pages économiques

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques.

Description du poste: Sous l'autorité du directeur de l'information, l'adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques a la responsabilité des pages économiques quotidiennes et d'un cahier économique hebdomadaire. Il planifie le contenu de ces pages, coordonne le travail des journalistes de la section, des collaborateurs et voit à la production de ces pages.

Qualifications requises: Une expérience diversifiée à titre de journaliste et/ou d'analyste, notamment dans le secteur économique; une bonne connaissance des questions économiques; une capacité éprouvée en matière de coordination du personnel; des aptitudes pour l'édition et la mise en page de textes.

Rémunération: Selon les conditions de la convention collective.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur artistique

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur artistique (poste à durée limitée)

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef et du directeur de l'information, la directrice ou le directeur artistique supervise la présentation quotidienne du journal et des cahiers spéciaux durant la période de transition vers un nouveau code graphique du journal, et durant sa consolidation. Il s'agit notamment d'encadrer le travail graphique des pupitreurs, de réaliser des travaux graphiques spéciaux reliés au contenu du journal, de contribuer à la formation des pupitreurs en matière de graphisme, de faire la liaison avec les services de publicité du journal.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons sera familière avec les exigences de production d'un journal quotidien, possèdera des connaissances et une pratique étendues en infographie et en design graphique par ordinateur, sera capable de travailler en équipe, aura des qualités pédagogiques, de la méthode, de l'imagination, de l'audace et une grande rapidité d'exécution.

Rémunération: Ce poste est un contrat à durée limitée, dont les conditions sont à discuter.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Bush repart en campagne avec agressivité

WASHINGTON (AFP) — Absent deux semaines de Washington et placé, le temps de la convention démocrate de New York, en retrait de la scène politique américaine, George Bush est fermement décidé à revenir à la charge et à reprendre agressivement son périple électoral.

« Nous allons faire plus de voyages (électoraux), plus de discours, plus d'événements », a assuré le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater, avant d'ajouter : « Nous avons été très gentils face aux attaques des démocrates, mais maintenant nous allons devoir faire une campagne très agressive. »

Désormais, le programme s'annonce bouclé et Marlin Fitzwater a précisé que « nous allons vraisemblablement adopter le principe d'un, deux voire trois voyages (électoraux) par semaine, d'ici à la convention » du Parti républicain, qui s'ouvre le 18 août prochain à Houston.

Cette dernière ligne droite a débuté hier. George Bush s'est rendu à Philadelphie pour défendre son programme d'éducation avant de terminer la journée dans le New Jersey pour célébrer la naissance de nouvelles nations en Europe de l'Est. Vendredi, il sera dans l'Ohio et le Mis-

souri. À Philadelphie il a présenté la liberté du choix de l'école comme une question permettant aux électeurs de se déterminer lors des élections présidentielles de novembre prochain.

L'administration a présenté un projet de loi intitulé *G.I. Bill for Children* visant à aider financièrement les parents souhaitant placer leurs enfants dans une école privée mais n'ayant pas les moyens de le faire.

« C'est une question sur laquelle je présente une réelle différence par rapport à mes adversaires », a lancé George Bush en visite électorale dans une école privée, catholique. « Si vous croyez en cela, vous devez voter pour moi, pas seulement pour moi mais aussi pour les membres du Congrès dont le soutien sera nécessaire pour faire adopter cette loi », a-t-il ajouté.

M. Bush a accusé le principal syndicat d'enseignants, l'Association nationale de l'Éducation qui regroupe 2,1 millions de membres, de s'opposer à ce projet de loi. « Je veux aider les écoles publiques à faire mieux et je veux que les familles aient le choix d'envoyer leurs en-

fants dans l'école qu'elles souhaitent », a-t-il ajouté.

George Bush suit Bill Clinton à la trace : les quatre États où il se rend cette semaine ont également reçu la visite du candidat démocrate, actuellement en tournée.

Ce nouveau rythme dans la campagne intervient alors que le président a retrouvé lundi une Maison-Blanche qu'il avait quittée durant près de deux semaines, le temps d'un voyage en Europe, d'un séjour dans sa résidence d'été de Kennebunkport, d'une rencontre avec le président mexicain Salinas, et d'une partie de pêche de quelques jours dans le Wyoming en compagnie du secrétaire d'État James Baker.

Ses déclarations jeudi dernier sur le retrait de la course du milliardaire texan Ross Perot et les réunions tenues dans l'Utah et le Wyoming, n'ont pas non plus fait les gros titres.

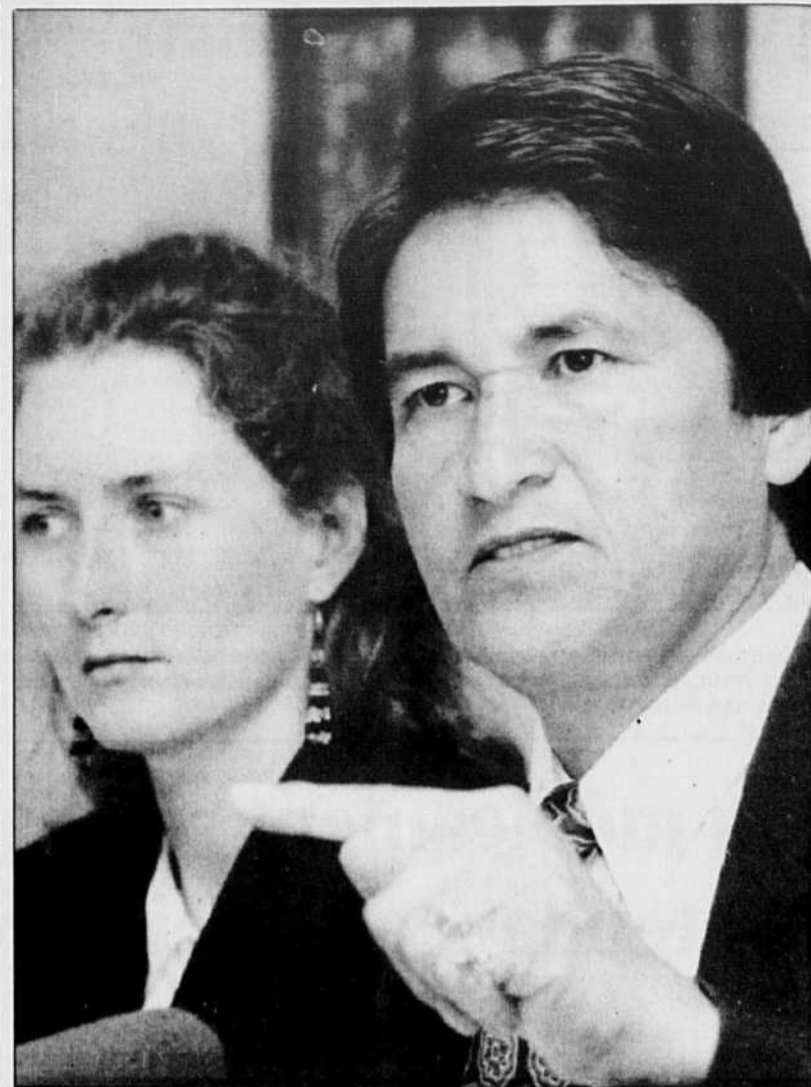
Cet éloignement n'était pas complètement innocent : il était clair que la convention qui s'est tenue la semaine dernière à New York et à l'issue de laquelle Bill Clinton a été nommé candidat du Parti démocrate pour les élections de novembre prochain, allait mobiliser l'opinion et les médias.

Le nouvel élan républicain s'effectue pourtant dans des conditions difficiles : Bill Clinton est sorti de la convention beaucoup plus solide que prévu. Tous les sondages lui donnent une avance d'au moins 20 points.

Même si cela ne peut préfigurer le résultat final car il est habituel qu'un candidat sorte revigoré d'une convention, la hausse de popularité de Bill Clinton, qui était à 28 % avant New York, est la plus forte depuis 1968, lorsque ce type de sondage a été institué.

Dès lundi matin, George Bush a donné le ton de sa contre-attaque, en reprenant l'un des termes-clés de la convention démocrate, le changement, pour ironiser : « Si vous voulez savoir ce qui réellement doit changer selon moi, c'est le contrôle de la Chambre des représentants », qui est à majorité démocrate.

Son porte-parole a repris le même thème quelques heures plus tard, assurant qu'un « vrai changement veut dire changer le gouvernement, changer les politiques pour refléter les besoins de changements de l'Amérique, et ces changements ne sont pas liés à la durée pendant laquelle vous avez été en poste ».



Le chef des Premières Nations, Ovide Mercredi, a sommé, hier, à Ottawa, le Québec de revenir à la table des négociations constitutionnelles et de mettre fin à ce qu'il a appelé « ses rencontres clandestines » avec Ottawa.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Sculpteur

Puis, en fin de conversation, il ajoute : « L'avenir de la France est inséparable de celui du Québec. Or, si celui-ci ne manifeste pas son indépendance... La phrase demeure en suspens. Et lorsqu'on lui indique que ce mot a chez nous une connotation bien spécifique — et politique, dont il ne veut pas se mêler —, il note : « Oui, peut-être... Mais enfin, bon, c'est comme ça. »

Préoccupé par le devenir de l'espace francophone, donc, Olivier Debré l'est aussi par le sens et l'appréciation esthétique que son oeuvre inspirera. Car l'homme qui a consacré sa vie à l'art et qui dit « vouloir, bien sûr, être aimé », s'interroge constamment sur son oeuvre. Au fil de l'entretien, il demande : « Qu'en pensent les gens ? L'aiment-ils ? Qu'est-ce que cela représente pour eux ? » Il dit se questionner parce qu'il sait pertinemment lui-même la subjectivité de l'art abstrait. Après tout, voilà maintenant un demi-siècle qu'il en fait sa principale raison de vivre.

Mais qui est donc cet artiste venu planter en terre montréalaise le roc « des hommes qui n'ont pas cédé » ?

Né en 1920, Olivier Debré découvre dès l'enfance sa vocation artistique. Reçu à l'École des beaux-arts, il décide, après des études d'architecture et de lettres, de se consacrer à la peinture et, « comme tous les peintres, de (s')intéresser à la sculpture ». Ému de Picasso et Matisse, il adhère résolument à l'école abstraite, d'abord de tendance impressionniste, puis rapidement expressionniste. Ses premières toiles sont exposées au début de la guerre, en 1941. Participant discret à la Résistance, il est blessé lors de la libération de Paris (il reçoit un éclat d'obus au poumon), puis recommence à peindre après la guerre.

Au fil des ans, ses oeuvres prennent une envergure internationale ; il participe à des expositions à New York, Milan, Tokyo, Copenhague, Oslo, Lima, Hong-kong. En 1967, il débarque à Montréal, où l'une de ses toiles (aujourd'hui perdue) orne le pavillon de la France à Terre des Hommes. Il garde de l'époque un souvenir empreint d'émotion.

« Le Québec était en pleine effervescence. C'était magnifique. » Puis il saute les années. « Considérant l'ambiance du temps, je me demande encore comment les Québécois ont pu dire 'non' en 1980. Ont-ils eu peur ? Toujours est-il que c'est à partir de ce moment que je me suis mis à craindre pour l'avenir. »

Par la suite, Olivier Debré continue de suivre de loin l'évolution de « ce peuple vivant et vivace, qui a maintenu sa culture contre vents et marées ». Puis, en 1988, la ville de Paris organise un concours visant à doter la porte Maillot d'une sculpture de fortes dimensions en l'honneur de Charles de Gaulle, dont on doit célébrer, deux ans plus tard, le centenaire de la naissance.

Olivier Debré, « admirateur du général tout en n'étant pas pour autant homme de droite » — son frère aîné, Michel, a été premier ministre de France sous de Gaulle, de 1959 à 1962 —, est invité à soumettre un projet d'obélisque, qui remporte finalement l'adhésion du jury. Des problèmes d'aménagement dans le secteur forcent Paris à retarder la mise en oeuvre du projet mais, entre-temps, la mairie décide qu'une réplique plus petite sera offerte à Montréal pour célébrer son 350e anniversaire. On ne le mentionnera jamais dans les crêpeaux officiels, mais, coïncidence intéressante, l'inauguration aura aussi lieu, à quelques jours près, 25 ans après que le général eut lancé son célèbre et controversé cri.

Voilà pour le protocole. Mais pour quoi un obélisque ?

« Paris avait exigé que la sculpture soit abstraite car, selon le vœu même du général, il ne devait jamais être figuré dans les oeuvres d'art à sa mémoire. J'ai donc voulu traduire les qualités qu'incarnait l'homme en créant une structure qui soit debout et s'élève vers le ciel. J'ai retenu le granit parce qu'il évoque la force, la résistance, la solidité et la sensation d'éternité. » Il ajoute qu'il fallait une matière qui se prête bien au climat rigoureux du Québec. « J'ai pensé à l'acier inoxydable, au verre. Mais le granit me semblait le plus idéal. »

D'autant plus que la sculpture, haute de 17,8 mètres, a été réalisée dans la carrière de Saint-Michel-de-Montjoie, en Normandie, « d'où plusieurs grandes familles québécoises originent, et où plusieurs de vos hommes ont participé au débarquement allié qui devait contribuer à changer le cours de l'Histoire ».

Une Histoire au tournant de laquelle il estime rendus la France et le Québec, confrontés au destin fragile de leur culture « qui a tant à apporter au monde. Il faut tout faire pour qu'elle puisse s'épanouir, il faut se prendre en mains et s'entraider. Si le Québec devait s'abandonner, ou être abandonné, je serais désespéré. »

◆ Wilson

merce, Mme Carla Hills, a renouvelé sa demande que le Canada abolisse les barrières au commerce culturel, au cours d'un entretien privé avec le ministre Wilson à New York, samedi dernier.

« Ce fonctionnaire non identifié, quel qu'il soit, n'a certainement pas assisté à la rencontre », a déclaré le ministre, qui a également contesté les informations du *Globe and Mail* voulant que les trois pays tentent de retenir les informations sur les négociations en cours, dans l'espoir d'éloigner l'opposition à un accord nord-américain de libre-échange.

Conscient des décisions délicates qui devront être prises dans les négociations, le gouvernement consulte activement les milieux industriels concernés, y compris les secteurs de l'automobile, du vêtement et du textile, a soutenu M. Wilson.

À plusieurs reprises, ces derniers jours, M. Wilson a laissé entendre qu'il serait difficile de conclure une entente ce week-end, alimentant l'hypothèse que le Canada pourrait s'approprier à quitter les négociations tripartites. Le ministre a indiqué que cette option demeure une possibilité,

et a rappelé que le Canada est venu près d'abandonner les pourparlers avec les États-Unis, en octobre 1987, à cause d'un désaccord sur le mécanisme de règlement des litiges commerciaux. Il a ajouté qu'il n'est pas prêt à conclure un accord à n'importe quel prix, mais a fait valoir que le Canada a déjà obtenu des gains intéressants, notamment l'abolition des tarifs douaniers mexicains et de mesures mexicaines contre les importations d'automobiles et de pièces, et un accès élargi au marché mexicain dans les secteurs du camionnage, des services financiers, des télécommunications et de l'énergie.

◆ Lapierre

dans un grand hôtel montréalais, est plus fondée et nécessaire que jamais.

Mais il juge qu'à l'âge de 36 ans, après 18 ans de politique active, le moment est venu de « tourner la page », ce qu'il dit faire « avec le sentiment du devoir accompli ». Il est fatigué, d'une part, d'élever « par téléphone » ses deux enfants et désire, d'autre part, ajouter des cordes à son arc sur le plan professionnel. Si bien qu'il retournera sous peu à la pratique du droit au sein du cabinet d'avocats montréalais McDougall Caron. Il n'est par ailleurs pas du tout exclu qu'il se retrouve sous peu à l'emploi de la station radiophonique CKAK, dont il a rencontré hier le président Richard Desmarais pendant quatre heures.

« Je n'ai jamais fait que de la politique. Arrive un moment dans la vie où il faut faire un choix. La politique est une science passionnante dont j'ai fait le tour du jardin. » Ce choix, M. Lapierre aura eu du mal à le faire, puisqu'il y songeait depuis deux ans. Il affirme que ses collègues au sein du Bloc québécois — ils ne sont maintenant plus que huit — s'y attendaient, y compris M. Bouchard qui, dit-il, « respecte ma décision ».

Sur le plan personnel, le BQ n'aura donc jamais été pour lui qu'un « intermède ». Ce qui ne l'a jamais empêché de défendre à une vigueur peu commune les intérêts du Québec à la Chambre des communes. Il affirme qu'il avait décidé de quitter la vie politique en juin 1990, au moment où Jean Chrétien parvenait à écarter John Turner et à devenir chef du Parti libéral du Canada. De cette époque, il conserve son pire souvenir politique : « J'ai beaucoup souffert », affirme-t-il, de la crise qui a entouré le leadership de M. Turner, « un homme pour qui j'ai beaucoup d'amitié ».

Il a annoncé sa décision à M. Bouchard le week-end dernier aux Îles-de-la-Madeleine, où les deux hommes se trouvaient en vacances en compagnie de leur famille. Une décision à laquelle il réfléchissait plus sérieusement depuis quelques mois. Il n'était pas question pour lui d'attendre la veille des prochaines élections pour annoncer son départ. Tout récemment, il a perdu un ami, le journaliste Jacques Bouchard, décédé du cancer. « Ça a eu un impact », a dit M. Lapierre.

N'a-t-il pas l'impression de laisser le Bloc québécois au moment où il aurait le plus besoin de lui ? « Le vide, répond-il, va se remplir en quelques instants. » Il ne croit pas, du reste, que son départ ne diminue les chances électorales du Bloc québécois. « Je n'ai pas cette prétention. » Il a assisté tout récemment à une petite fête à l'occasion des 25 ans de vie politique du député libéral André Ouellet, cérémonie au cours de laquelle on lui a fait cadeau de sa chaise aux Communes. « Je me suis juré, dit M. Lapierre, qu'on ne me ferait jamais pareil cadeau. »

M. Lapierre rentrerait hier soir chez

lui à Granby. Il rencontre à nouveau M. Desmarais aujourd'hui à Montréal, avant de prendre l'avion demain pour les Îles-de-la-Madeleine, où il entend aller fêter avec M. Bouchard et ses enfants « le début de sa nouvelle vie ».

En M. Bouchard, M. Lapierre salue « l'authenticité rafraîchissante ». « Mon cher Lucien, lui écrit-il dans sa lettre de démission, servit le Québec avec toi dans les deux dernières années m'a permis de découvrir un homme d'une grande intégrité. »

M. Bouchard, qui en 1990 a quitté le cabinet Mulroney pour fonder le Bloc québécois, a prestement accepté sa démission : « Il est à mes yeux parfaitement légitime qu'après avoir consacré 18 ans à l'activité politique, tu puisses éprouver le besoin de réorienter ta carrière et ta vie personnelle. »

Surdoué de la politique, M. Lapierre est devenu en 1979, à l'âge de 23 ans, député de Shefford, siège qu'il occupa jusqu'à hier. En 1984, il fut ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur dans l'éphémère gouvernement Turner. À cette époque, certains observateurs voyaient même en lui la possibilité d'un éventuel premier ministre.

En 1989, il devient co-président national de la campagne de Paul Martin à la direction du Parti libéral. Révoqué par l'élection de Jean Chrétien, en qui il n'a jamais vu qu'un politicien anti-québécois, il annonça sur le plancher même du congrès, qui se déroulait à Calgary, qu'il allait dorénavant siéger comme député indépendant.

◆ Le reste

sur plusieurs grands dossiers. Il fait peu de doute, convient-on, que la constitution ne sera pas loin du haut de la liste des sujets abordés. Mais selon des membres de l'entourage du chef libéral, le gouvernement n'a jusqu'à présent fait aucune approche à l'opposition officielle pour la rallier soit au projet négocié par Joe Clark, soit à une autre voie. Une approche difficile dans les circonstances, fait-on remarquer, puisque Brian Mulroney n'a pas encore rallié une bonne partie de son propre cabinet aux résultats des travaux de Joe Clark.

Parmi les libéraux, certains ont évoqué l'hypothèse de réclamer rien de moins qu'un moratoire sur le débat constitutionnel pour cinq ans. En fin de semaine, Jean Chrétien décrivait en effet comme un borborygme la situation constitutionnelle actuelle. Il prenait du coup davantage ses distances à l'égard de l'accord du 7 juillet. « C'est un scénario parmi d'autres », affirme un conseiller libéral au sujet de l'idée de réclamer un moratoire.

En réalité, peu de libéraux voulaient s'avancer hier sur cette idée. Trois premiers ministres libéraux sont en effet partie prenante de l'entente négociée il y a deux semaines. De plus, le chef libéral n'a pas eu l'occasion, avant ce matin, de prendre le pouls de l'ensemble de ses députés sur les plus récents rebondissements du dossier constitutionnel.

Côté néo-démocrate entre-temps, c'est le mutisme encore plus complet. Il faut dire que les conditions posées par Québec pour revenir négocier sont particulièrement épineuses pour Audrey McLaughlin. En réclamant un veto sur l'admission du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au statut de provinces, Robert Bourassa heurte de front le chef néo-démocrate. Mme McLaughlin, faut-il le rappeler, est députée du Yukon. À cause de cela, elle avait obtenu, comme simple députée, le droit de s'opposer à l'accord du lac Meech parce que justement, il soumettait l'admission de sa région au rang des provinces à la règle de l'unanimité.

Le droit à l'autonomie des autochtones inquiète sérieusement le Québec

QUÉBEC (PC) — L'inscription dans la constitution du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale est, avec la société distincte et le poids du Québec dans un Sénat égal, la question qui inquiète le plus le gouvernement Bourassa.

Cette inquiétude a d'ailleurs fait l'objet d'une étude intitulée *Analyse de l'impact de la constitutionnalisation du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale*.

Le document souligne que les pouvoirs réclamés par les autochtones sont généralement ceux des provinces et que si l'autonomie gouvernementale telle que libellée dans l'entente rendue publique le 7 juillet s'applique, « le droit inhérent » signifie en quelque sorte que les gouvernements autochtones pourront exercer « la quasi-totalité des compétences des gouvernements fédéral et provinciaux ».

La reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale selon l'étude signifie aussi que « l'application des lois autochtones exclura l'application des lois fédérales ou provinciales dans des secteurs qui relèvent de la compétence des gouvernements autochtones ».

Dans les négociations qui précéderont l'établissement de ces gouvernements autonomes, les questions territoriales, les relations intergouvernementales, leurs compétences et leur mode de financement seront inévitablement abordés.

Il faut donc s'attendre à ce que les autochtones réclament plus de terres qu'ils en occupent actuellement d'autant plus que l'accord politique sur le financement prévoit entre autres l'octroi de terres aux gouvernements autonomes afin qu'ils bénéficient de ressources suffisantes.

L'analyse fait aussi état de toute la question du financement qui n'a pas encore été évaluée. Elle souligne le fait que personne n'est en mesure de préciser les coûts qu'entraînera la mise en place de ces gouvernements autonomes.

L'entente pourrait, précise-t-on, relancer les revendications territoriales, puisque les nations autochtones n'auront plus à faire la preuve devant les tribunaux, comme ils doivent le faire présentement, « que leurs membres vivaient sur un territoire précis en société organisée lorsque les Européens sont arrivés sur le continent nord-américain ».

Hier, au bureau du premier ministre, on a indiqué que l'entente touchant la question autochtone a été soumise à une analyse, « mais qu'elle ne représente pas nécessairement la position du gouvernement ».

« Pour l'instant, cette analyse n'a pas été soumise au cabinet », a précisé la porte-parole du chef du gouvernement M. Sylvie Godin.

Elle a confié que la question autochtone n'a pas encore fait l'objet de pourparlers qui se poursuivent intensivement entre le Québec et le gouvernement fédéral.

Le Québec n'abordera ce sujet et les autres que lorsque les clarifications touchant « la substance de Meech » auront été données et qu'un retour de M. Bourassa à la table pourra être envisagé.

« On n'a pas discuté de la question autochtone avec les fédéraux, a indiqué Mme Godin, cela pourrait faire partie de discussions éventuelles, mais pas avant que la substance de Meech ne soit réglée à notre satisfaction. »

Les « Pages jaunes » deviennent écologiques

Danny Vear

DE PLUS EN PLUS « écologique ». Telle serait la principale caractéristique de quelque 1,2 million d'annuaires des « Pages jaunes » que les résidents de la région de Montréal ont reçus au pas de leur porte au cours des derniers jours.

C'est en tout cas la prétention que Bell Canada affiche et imprime, mot pour mot, sur le sac de distribution — en plastique, « entièrement recyclé » — de son nouveau bottin.

Montréalais et banlieusards feront donc marcher leurs doigts dans des pages jaunes composées à 15 % de papier fait de fibres recyclées, imprimées avec de l'encre de soja entièrement biodégradable et reliées à l'aide d'une colle, soluble dans l'eau, qui provient d'un dérivé des déchets de l'industrie du cuir. Résultat ? Ces pages ne nécessitent aucun désencrage lors du recyclage final.

Au fil des ans, Bell Canada a créé un bottin entièrement recyclable, s'enorgueillit Danièle Audet, porte-parole de l'entreprise. Il faut le dire, Bell avait écarté d'emblée la solution écologique la plus radicale, soit l'abandon pure et simple de la parution du bottin.

En 1991, 40 000 tonnes de papier ont été nécessaires pour la production de quelque 10 millions d'annuaires

de l'Ontario et du Québec. « Soit 3 % de la production totale annuelle de papier au Canada », a tenu à noter Mme Audet, porte-parole de l'entreprise. De cette quantité, environ 10 000 tonnes de papier ont été recyclées.

Bell participe à divers programmes afin de faciliter la récupération des vieux bottins. Outre le financement de Collecte Sélective des Déchets, un programme de tri et de recyclage, Bell collabore avec la papetière Cascades qui fabrique des es-sui-tout à partir d'une pâte contenant 33 % de ses annuaires.

Cependant, la récupération des annuaires n'est pas toujours facile. « On ne peut pas facilement aller chercher les bottins aux résidences », a expliqué Chantal Rouleau, responsable des programmes de récupération chez Cascades.

Depuis octobre dernier, Cascades a écoulé 4000 caisses de 48 rouleaux par mois de ce produit. Un magasin à grandes surfaces vient tout juste d'en acheter 50 000 caisses pour les mois d'août et septembre.

« On s'arrange pour que les bottins ne se retrouvent pas dans les dépotoirs », a noté la porte-parole de Bell. Selon des données internes, les vieux annuaires ne représenteraient que 0,5 % des déchets des dépotoirs.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES



AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3X2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intangibles

22 juillet

par la PC et l'AP

1990: une tentative de ravitailler les Mohawks d'Oka échoue, devant le refus de la Sûreté du Québec de laisser passer les provisions. Les Mohawks reçoivent des appuis d'un peu partout, notamment de Winnipeg où le député néo-démocrate Elijah Harper prend la tête d'une manifestation de sympathie impliquant un millier de personnes.

1989: Californie: un jeune pilote de 11 ans, Tony Allengena, effectue le tour de la planète, aux commandes d'un monomoteur Cessna, en sept semaines et 35 escales.

Le tabagisme menace votre santé



Télélobe entend se concentrer sur les télécommunications internationales

Serge Truffaut

AFIN de tirer son épingle du jeu dans la longue et rude guerre que les acteurs des télécommunications vont se livrer au cours des prochaines années, la nouvelle direction de Télélobe Canada peaufine actuellement un plan stratégique visant à concentrer toutes les énergies autour d'un seul et même axe, soit les télécommunications internationales.

De concert avec M. Charles Sirois, président du conseil et chef de la direction de Télélobe Inc, soit le holding qui chapeaute Télélobe Canada, M. André LeBel, président et chef de la direction de Télélobe Canada, a élaboré un plan stratégique qui, au fond, prend à contre-pied la stratégie de diversification qu'avait arrêtée l'ancienne direction de Télélobe.

Au cours d'un déjeuner de presse, M. LeBel, en poste depuis le 1er juin dernier, a confié que les ex-patrons de cette entreprise voulaient capitaliser sur le statut de monopole dont bénéficie Télélobe pour concurrencer sur le plan domestique les Rogers Telecommunications, Bell Canada et autres qui se trouvent tous à utiliser le réseau de Télélobe pour les communications internationales.

« Avec M. Sirois, de poursuivre M. LeBel, nous avons décidé de revenir aux sources, soit les télécommunications internationales, en s'y consacrant exclusivement. Et pour se maintenir dans le peloton de tête, on s'affaire fébrilement à conclure des alliances stratégiques avec différentes compagnies ».

Actuellement, ATT est le principal fournisseur en services de télécommunications internationales avec 25 % des parts de marché dans le monde. Télélobe arrive en quatrième position avec 1,5 % de part de marché. C'est dire la différence qui

existe entre ATT et Télélobe. À la décharge de cette dernière, il faut préciser que ATT dispose d'un marché intérieur, celui des États-Unis, représentant pas moins de 20 % du marché mondial.

À la faveur des différentes missions qu'il a menées depuis son entrée en fonction, M. LeBel a constaté que la majorité des compagnies n'ayant pas la masse critique suffisante pour concurrencer en solo le géant qu'est ATT veulent à tout prix conclure des alliances stratégiques ne serait-ce que pour conserver leur part de marché respective.

De toute manière, de préciser M. LeBel, aucune des compagnies oeuvrant dans ce secteur d'activités ne peut, en raison de facteurs technologiques divers et des réglementations gouvernementales qui distinguent tel pays de tel autre, mettre sur pied un réseau exclusif ou indépendant des autres.

À titre d'exemple d'alliance stratégique, le président de Télélobe Canada a mentionné que des ententes avaient été conclues avec les Danois, les Islandais, les Allemands et les Britanniques pour la mise en service en 1994 de *Cantat III*, un câble de type nouveau inventé à Montréal.

Sur le front intérieur, M. LeBel a expliqué que des pourparlers étaient en cours avec les intervenants domestiques comme Unitel et Bell Canada afin d'établir « la structure de nos relations futures ». Auparavant, « nous étions en compétition avec Unitel. On cherche désormais à travailler ensemble pour mieux percer le marché international ». Bell Canada Entreprises et Unitel, rappelés, détiennent respectivement 22 % et près de 4 % des actions de Télélobe Inc.

Alors que Bell Canada et Unitel se livrent présentement une bataille juridique d'autant plus vive que des millions et des millions sont en jeu,



Télélobe entend multiplier les alliances stratégiques au cours des prochaines années.

M. LeBel, paradoxalement, a la certitude de rallier ces deux entreprises sur le front international qui sera animé, selon les spécialistes, par guère plus de cinq acteurs en l'an 2000.

Les producteurs de porcs sont confiants d'avoir gain de cause à Washington

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Les producteurs de porcs du Québec sont confiants d'obtenir gain de cause dans le dossier du porc vivant, même si le département américain du Commerce vient de rejeter les conclusions d'un groupe spécial d'experts qui leur étaient favorables.

Le secrétaire de la Fédération des producteurs de porc du Québec, M. Jean Larose, a déclaré que les Américains agissaient exactement comme ils l'avaient fait dans la dispute sur la viande de porc, l'année dernière.

« Nous avons gagné ce premier dossier, mais après plus d'un an et demi de tergiversations de la part des Américains, a-t-il déclaré. Ils font maintenant la même chose ».

Chaque année, le département américain du Commerce détermine les droits compensateurs qui doivent s'appliquer rétroactivement sur les exportations canadiennes de porc vivant. Pour l'année fiscale 1988-89, le département a fixé ce droit à 9,9 cents le kilo.

Les producteurs canadiens ont interjeté appel de cette décision auprès d'un groupe spécial d'experts, nommé en vertu de l'Accord de libre-échange. Au mois de mai, ce groupe a demandé au département américain de réviser ses calculs, et de revoir notamment sa décision de considérer les programmes de stabilisation du revenu du gouvernement fédéral et du Québec comme des subventions sujettes à des droits compensateurs.

Lundi, le département du Commerce a ramené le droit de 9,9 à 9,72 cents le kilo, mais a maintenu sa position au sujet des programmes de stabilisation du revenu.

Le Conseil canadien du porc a qualifié hier cette décision de regrettable, et a annoncé qu'il en appellerait

après du groupe spécial d'expert. Le groupe rendra jugement à ce sujet le 15 octobre prochain.

M. Larose s'est montré optimiste parce que dans son premier jugement, le groupe d'experts donnait clairement raison aux producteurs canadiens.

« Nous pensons qu'à moyen terme, nous allons finir par avoir raison », a-t-il déclaré. La tâche du groupe d'experts est de vérifier si les autorités américaines respectent leurs lois. M. Larose a fait observer que selon la loi américaine, les programmes de subventions qui ne visent pas une industrie en particulier ne peuvent faire l'objet d'un droit compensateur. Il a fait valoir que les programmes de stabilisation du gouvernement fédéral et du Québec ne visaient pas spécifiquement l'industrie porcine. Ils ne devraient donc pas entraîner l'imposition de droits compensateurs.

M. Larose a indiqué que le dossier du porc vivant affectait beaucoup moins les producteurs québécois que celui de la viande de porc. Les Québécois exportent très peu de porcs vivants parce qu'ils existent beaucoup d'abattoirs au Québec. Ainsi, l'an passé, les Québécois n'ont exporté que 85 000 porcs vivants aux États-Unis, sur une production de 4,6 millions de porcs.

Toutefois, il est avantageux pour les producteurs québécois d'avoir la possibilité de faire abattre leurs porcs aux États-Unis. Cela force les abattoirs québécois à payer de meilleurs prix pour leurs porcs. Si, en raison de droits élevés, les producteurs québécois perdent leur accès au marché américain, ils se retrouveront dans un marché captif et les abattoirs de la province en profiteront, a expliqué M. Larose.

Pour l'année fiscale 1989-90, le département américain du Commerce a fixé les droits sur le porc vivant à 20,5 cents le kilo.

Un marché des produits de la mer est à l'étude

Danny Vear

DANS L'ESPOIR que le marché de fruits de mer et de poissons — dont l'avènement ne cesse d'être annoncé — voie finalement le jour, le Marché Central Métropolitain doit réaliser une étude technique pour déterminer si un tel projet est économiquement viable et s'il répond aux besoins des locataires potentiels.

« Ca prend un terminal de poissons et de fruits de mer », a lancé hier Yvan Quintal, directeur général du Marché central et promoteur de ce projet qui a connu « quelques retards ».

Aux prises avec une industrie québécoise de la pêche ébranlée, le ministre délégué aux Pêcheries, Yvon Vallières, finance cette étude qui coûtera quelque 80 000 \$. Elle doit lui être remise en janvier.

« On compte procéder rapidement. Mais nos échéanciers ne sont pas fixés », a noté Yvon Bougie, adjoint exécutif du sous-ministre des Pêcheries.

Situé à l'intersection des boulevards de L'Acadie et Métropolitain, à Montréal, le Marché central souhaite depuis longtemps créer ce terminal des fruits de mer et de poissons. « On regroupe déjà des grossistes en fruits et légumes de toute la province. Un terminal de poissons compléterait notre vocation de grossistes. Nous deviendrions une référence nord-américaine », a expliqué Yvan Quintal.

Dans le cadre de l'étude, les locataires potentiels seront réunis. Le directeur général n'ose avancer de noms. Seulement, les grossistes connus, tels Le Groupe La Mer, Gidney ou Tataris, seront vraisemblablement approchés. Devant compter quelque 200 000 pieds carrés, le bâtiment devra comprendre des entrepôts frigorifiques. Son coût de construction pourrait s'élever à 20 millions \$. « Si tout va bien, les travaux pourraient commencer dès l'automne 1993 », a indiqué Monsieur Quintal.

Auparavant, le Marché Central devra s'entendre avec un de ses locataires actuels, la poissonnerie Pêcheries Atlantiques, qui détient le droit exclusif d'exploiter une poissonnerie sur ce site. « Mais nous ne prévoyons pas de problèmes ».

Le Marché Central prévient toutefois qu'il ne pourra pas supporter les coûts de ce projet et ne veut nullement jouer le rôle de « bon samaritain » de l'industrie de la pêche du Québec.

Depuis des années, l'absence d'un terminal est perçue comme une embûche au développement commercial des produits de la mer. Encore aujourd'hui, les stocks de poissons doivent transiter en grande partie par le terminal de Boston, aux États-Unis, avant de parvenir sur les marchés montréalais.

Au Québec, le marché des produits de la mer est estimé à 450 millions \$.

British Airways achète 44 % de USAir

Isabel Malsang

de l'Agence France-Presse

LONDRES — British Airways a réalisé hier l'un de ses rêves en s'alliant avec la quatrième compagnie américaine USAir qui lui ouvre le ciel américain après six ans de recherche assidue d'un partenaire outre-Atlantique.

Le rapprochement entre BA et USAir crée la plus importante alliance du monde dans le domaine aérien en termes de passagers, et ouvre la voie à une fusion pure et simple.

Les deux compagnies seront désormais capables de rivaliser sur un pied d'égalité avec les géants américains comme United, American Airlines ou Delta Airlines, qui bénéficient d'un énorme marché intérieur et ont su développer à temps leur réseau international, à la différence d'USAir.

À elles deux, BA et USAir disposeront de 670 avions transportant 80 millions de passagers par an dans 71 pays. Les deux compagnies vont établir un « comité d'intégration » qui harmonisera leurs horaires, ce qui facilitera les économies et la croissance, a indiqué BA. Quatre responsables de la compagnie britannique siègeront au conseil d'administration de USAir.

Selon les rumeurs du marché, que BA refuse de confirmer, l'alliance pourrait faire boule de neige et concerner prochainement une autre compagnie américaine : Transworld American Airlines (TWA), actuellement placée sous la protection de la loi américaine sur les faillites.

Dans l'immédiat, BA va investir 750 millions \$ US pour prendre une participation de 44 % dans USAir. La compagnie britannique ne possèdera toutefois que 21 % des droits de vote et ne pourra pas dépasser 25 % selon les lois américaines qui fixent ce



British Airways et USAir ont annoncé hier qu'ils s'unissaient pour former la plus importante alliance aérienne commerciale au monde.

seuil aux compagnies étrangères prenant une participation dans une société américaine.

Lord King of Wartonby, le président de BA, avait tenté à plusieurs reprises de « marier » BA depuis sa privatisation en 1986 mais ses tentatives avaient toutes échoué l'une après l'autre.

« L'alliance va ouvrir la voie à une compagnie aérienne globale » s'est félicité Lord King après l'annonce de l'accord. « Nous sommes ravis car elle va aussi donner à BA les connexions aux États-Unis que nous avons cherchées pendant si longtemps », a dit le président de BA, qui réalise 35 % de ses bénéfices sur les liaisons transatlantiques.

BA a longtemps fait figure de « vieille fille » impossible à marier après l'échec de plusieurs négociations. Au printemps, des discussions

assez poussées avec la compagnie néerlandaise KLM, qui détient 20 % de l'américaine Northwest Airlines, ont été brusquement stoppées.

La cour assidue menée auprès de la belge Sabena est également restée sans résultat. Enfin, à l'automne 1989, un projet de mariage avec United Airlines avait aussi échoué.

La prédominance internationale de BA était rognée en Grande-Bretagne par l'arrivée sur le marché de petits concurrents agressifs comme Virgin Atlantic Airways.

L'ouverture de l'aéroport de Londres-Heathrow à de nouvelles compagnies étrangères avait aussi éliminé les privilèges de BA et fortement agacé Lord King, qui avait été jusqu'à menacer de couper les vivres au parti conservateur au pouvoir, dont sa compagnie est un des bailleurs de fonds traditionnels.

BA est donc parvenu à sortir de cette impasse, à condition toutefois que l'accord avec USAir soit approuvé par les autorités de régulation des deux pays.

L'accord permettra à USAir, qui faisait face à de sérieuses difficultés financières depuis le ralentissement du trafic aérien, de survivre. Il « assure la viabilité à long terme et la force de USAir », a commenté Seth Schofield, son président.

BA a immédiatement annoncé qu'elle allait demander à être opérateur sur des itinéraires transatlantiques entre la Grande-Bretagne et des villes américaines auxquelles elle n'avait pas accès jusqu'à présent, comme Charlotte, Baltimore ou Pittsburgh (Pennsylvanie, nord-est du pays).

Les ventes au détail ont baissé en mai dernier au Canada

OTTAWA (PC) — Les ventes au détail ont diminué en mai dernier, témoignant du caractère hésitant de la reprise économique.

Statistique Canada a révélé hier que les ventes au détail ont décliné de 0,7 % entre avril et mai au pays, passant de 15,2 milliards \$ à 15,1 milliards \$, en chiffres désaisonnalisés. Cette baisse se trouve à annuler la presque totalité du gain de un pour cent enregistré en avril.

La diminution des ventes apparaît encore plus importante si on exclut les ventes de véhicules automobiles et récréatifs, en baisse de 0,9 % en mai, contre un gain de 0,9 % en avril.

Au Québec, les ventes au détail ont baissé de 1,1 %, passant de 3,76 milliards \$ à 3,72 milliards \$.

La chute des ventes en mai dernier n'a épargné presque aucun sec-

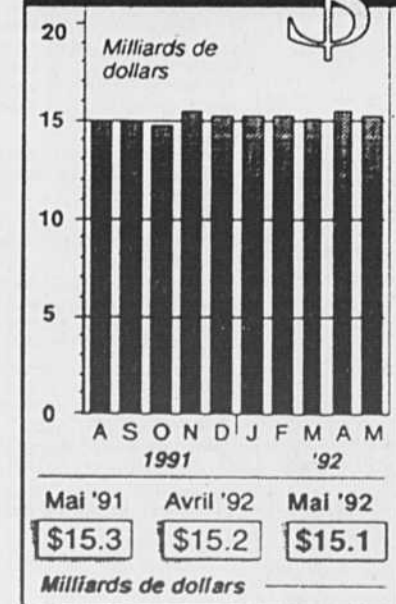
teur d'activité : 13 des 16 types de commerces de détail au Canada affichaient des ventes inférieures. Les secteurs ayant subi les plus fortes baisses incluent les supermarchés et les épiceries, dont les ventes avaient augmenté pendant les trois mois précédents.

En chiffres réels, les ventes au détail totalisaient 16,2 milliards \$ en mai, soit 3,7 % de moins que les 16,7 milliards \$ de mai 1991.

Au cours des cinq premiers mois de 1992, les détaillants ont effectué des ventes de 70,8 milliards \$, ce qui représente 0,8 % de plus qu'à la même période, l'année précédente.

Mais il faut rappeler que les ventes de la première partie de l'année étaient anormalement basses, à la suite de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Ventes au détail



Source: Statistique Canada (PC)

Air Canada poursuit ses pourparlers avec USAir

d'après Canadian Press

La fusion partielle de USAir et British Airways n'aura pas d'effet sur les discussions devant conduire à une alliance entre Air Canada et le transporteur américain, a indiqué hier Air Canada.

Toutefois, un analyste s'est dit d'avis que ces pourparlers pourraient gagner en complexité et que l'accord USAir-British Airways rendait encore plus urgente pour Air Canada la conclusion d'ententes avec d'importants transporteurs étrangers.

« Si nous la comprenons bien, cette annonce n'empêche pas une éventuelle entente entre Air Canada et USAir », a prudemment indiqué le porte-parole d'Air Canada, Denis Couture. Il a précisé que son entreprise venait tout juste d'apprendre la nouvelle et ne disposait pas de plus de détails.

Air Canada, qui connaît des difficultés, négocie avec USAir une « alliance stratégique » depuis près d'un an. M. Couture a souligné que les discussions se poursuivaient.

Air Canada n'a jamais précisé si ces pourparlers comprennent l'achat d'actions, mais cette hypothèse paraît maintenant exclue.

« Une participation à l'actionnaire n'était pas au centre de nos pourparlers », a dit M. Couture, ajoutant que les discussions entre Air Canada et USAir portaient surtout sur le partage de trajets, la collaboration technique, l'entretien des avions, le marketing et l'achat d'appareils.

Pour sa part, Bob Fay, un analyste de la firme Deacon Barclays de Zoete Wedd Ltd., de Toronto, croit que l'entente complique les choses pour Air Canada, un acteur de faible envergure en comparaison de British Airways.

« Je ne vois pas beaucoup de synergie possible entre Air Canada et British Airways puisqu'ils sont en concurrence sur l'Atlantique Nord », a dit M. Fay.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1803.04 - 23.46
TSE-300	3425.21 - 27.35
Dow Jones	3308.41 + 5.41
Dollar canadien (US Cents)	83.91 - .08
Or (New York-US\$)	357.60 - 1.50

(PC)

chez Pauzé
Depuis 1862
Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER
Table d'hôte tous les jours midi et soir
1657, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg (Entrée rue Guy)

ECONOMIE

EN BREF...

Montréal Trust essuie une perte

LE PREMIER semestre du présent exercice financier de Montréal Trust s'est soldé par une perte nette de 52,5 millions \$ ou 1,39 \$ par action après que cette société de fiducie ait constitué une provision spéciale pour pertes sur près de 94 millions \$ au deuxième trimestre. Cette somme couvre la totalité des prêts accordés à Olympia & York, soit 50 millions \$.

Bénéfice pour Northern Telecom

NORTHERN TELECOM a déclaré un bénéfice par action ordinaire de 28 cents US pour le 2e trimestre de 1992, par rapport au bénéfice de 42 cents US enregistré au 2e trimestre de 1991. Le bénéfice net applicable aux actions ordinaires au 2e trimestre s'est établi à 69 millions \$ US, comparativement à 102 millions \$ US il y a un an. Les produits d'exploitation ont diminué de 7 % par rapport au 2e trimestre de 1991, passant de 2,10 milliards \$ US à 1,95 milliards \$ US.

La reprise américaine s'accélénera au cours des prochains mois — Alan Greenspan

La FED mise sur une croissance de 2,75 % en 1992

WASHINGTON (Reuter) — Le président du Conseil de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a déclaré hier que la reprise économique américaine, actuellement hésitante, devrait s'accroître prochainement.

« Je prévois que l'expansion économique va bientôt s'accroître, et que la baisse de l'inflation permettra de soutenir ce rythme », a déclaré Alan Greenspan, selon un texte préparé pour sa déposition semestrielle devant la Commission bancaire du Sénat américain.

Une grande partie de la déposition de Greenspan tend à réfuter les accusations selon lesquelles la FED a trop tardé à baisser les taux d'intérêt pour stimuler l'économie vacillante.

La FED a baissé son taux d'escompte d'un demi-point le 2 juillet dernier. Il est désormais à 3 %, son niveau le plus bas depuis 29 ans.

« Les récentes baisses (des taux)... devraient contribuer à soutenir l'économie et, se situant dans le contexte d'une forte tendance à la baisse de l'inflation, ont aidé à établir les bases d'une expansion prolongée de l'économie américaine », a déclaré le président de la FED.

Alan Greenspan a souligné que la FED, qui avait réduit ses taux directeurs en 23 occasions successives au

cours des trois dernières années, avait contribué à éviter un effondrement de l'économie après le « boom » spéculatif alimenté par l'endettement qui avait marqué les années 1980.

La FED prévoit un taux de croissance moyen de 2,25 à 2,75 % en 1992, et de 2,75 à 3 % en 1993.

Le taux de chômage, actuellement à son plus haut depuis huit ans, avec 7,8 % de la population active, devrait revenir à 7,25-7,50 % au dernier trimestre de 1992, et à 6,5-7,0 % à fin de 1993.

Alan Greenspan a estimé que l'économie restait « très hésitante », en raison notamment de l'endettement des ménages et des entreprises.

« L'an dernier, j'avais comparé la situation de l'économie à quelqu'un qui lutte contre un vent debout de 80 km-heure. Aujourd'hui, la vitesse (du vent) a diminué, mais reste sensible », a-t-il dit.

Il a souligné que les ménages et les entreprises avaient réalisé « des progrès considérables » dans la réduction de leur endettement accumulé pendant les années 1980. « De nouveaux progrès semblent en cours », a-t-il ajouté.

Alan Greenspan a estimé que la FED n'aurait sans doute pas pu baisser plus vite les taux d'intérêt à court

terme, de peur d'effrayer les investisseurs, qui redoutent l'inflation, et de faire monter les taux d'intérêt à long terme.

« Les taux d'intérêt à long terme sont restés beaucoup trop élevés par rapport aux taux à court terme ».

Il a attribué cette situation « préoccupante » à l'attitude des investisseurs qui restent « anormalement » préoccupés par les perspectives d'inflation.

Le rapport de la FED prévoit une hausse des prix à la consommation de trois à 3,5 %, cette année et de 2,75 à 3,25 % l'an prochain.

« Si ces prévisions se réalisent, l'inflation sera revenue à un niveau que l'on n'avait plus observé de manière durable depuis près d'un quart de siècle », a-t-il poursuivi.

Il a déclaré que les baisses de taux d'intérêt décidées jusqu'ici par la FED ne devraient pas compromettre la poursuite de la maîtrise de l'inflation.

« Même lorsque la reprise prévue de l'économie se produira, la politique économique continuera de poursuivre l'objectif à plus long terme de la stabilité des prix, qui devrait être la base d'une expansion économique durable », a conclu Alan Greenspan.

Bonn privatisera la Lufthansa

BONN (Reuter) — Le gouvernement allemand compte recueillir plusieurs milliards de marks au cours des prochaines années en privatisant plusieurs entreprises publiques, dont la compagnie aérienne Lufthansa et les télécommunications.

Le gouvernement du chancelier Helmut Kohl a approuvé hier un rapport du ministère des Finances recommandant la poursuite du programme de privatisations entamé en 1983, qui a déjà rapporté 10,5 milliards de marks (7 milliards \$ US) à l'État.

Le rapport précise toutefois que certains privatisations seront lentes à mettre en oeuvre.

L'État compte vendre l'intégralité de sa participation de 52,95 % dans Lufthansa, mais les fortes pertes de la compagnie ralentiront le processus.

Le rapport recommande aussi la vente de la Deutsche Bundespost Telekom, filiale pour les télécommunications des services postaux fédéraux. Mais un amendement de la constitution sera nécessaire avant cette opération.

Le gouvernement a profité de l'occasion pour se féliciter de la politique suivie depuis la guerre en ce domaine. Contrairement à la France ou à la Grande-Bretagne, l'Allemagne n'a nationalisé qu'un petit nombre de grandes entreprises.

« Si vous ne nationalisez pas, vous avez moins de choses à privatiser », a déclaré le ministère des Finances.

« Au moment où d'autres pays commencent à privatiser, nous avons déjà 30 ans d'expérience avec une économie de marché qui a bien fonctionné en donnant la priorité au secteur privé ».

L'État pourrait conserver une minorité de blocage de 25,1 % dans la Lufthansa jusqu'à l'achèvement du Marché unique européen, car les autres pays de la CEE ont encore des participations majoritaires dans les compagnies aériennes nationales ajoute le rapport.

Mais il précise que « La participation actuelle du gouvernement fédéral peut être réduite considérablement. L'objectif demeure le retrait du gouvernement fédéral de la compagnie ».

En 1991, la Lufthansa a enregistré des pertes de 426 millions de marks (285 millions \$ US) et ne s'attend pas à un redressement spectaculaire pour l'année en cours.

La semaine dernière, le gouvernement avait décidé de privatiser les chemins de fer après 2002.

En mai dernier, le ministre des Postes Christian Schwarz-Schilling avait estimé la valeur de la Deutsche Bundespost Telekom entre 70 et 80 milliards de marks (47 à 54 milliards \$ US).

Le rapport recommande également la vente d'aéroports, des autorités portuaires, d'entreprises de construction et de l'imprimerie nationale.

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-009336-926

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PRONOTIAIRE R. DESLONGCHAMPS & FILS INC. Partie demanderesse

RENOVATIONS INEVCO CANADA LTÉE Partie défenderesse et FRANÇOIS ROCHON & MICHEL TREMBLAY

Partie mise-en-cause ASSIGNATION ORDRE est donné à MICHEL TREMBLAY, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, à Montréal, dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de l'avis d'enregistrement de privilège a été remise au greffe à l'intention de MICHEL TREMBLAY. Lieu: Montréal Date: 16 juillet 1992 MARIÉ-HELENE BÉLISSE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-009336-924

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PRONOTIAIRE TOITURES DESLONGCHAMPS INC. Partie demanderesse

RENOVATIONS INEVCO CANADA LTÉE Partie défenderesse et FRANÇOIS ROCHON & MICHEL TREMBLAY

Partie mise-en-cause ASSIGNATION ORDRE est donné à MICHEL TREMBLAY, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, à Montréal, dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de l'avis d'enregistrement de privilège a été remise au greffe à l'intention de MICHEL TREMBLAY. Lieu: Montréal Date: 16 juillet 1992 MARIÉ-HELENE BÉLISSE.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Bêtise. — Mouvement musical et social.
- 2—Culture du sol.
- 3—Il lit les lignes de la main.
- 4—Reconduit. — Dans.
- 5—Habitant. — Tuer.
- 6—Chlorure de sodium. — Fille de Cadmos.
- 7—Qui se fait à l'intérieur des veines.
- 8—Argument à base de propositions. — Ricané.
- 9—Blessé.
- 10—Ruisseau. — Cellule nerveuse.
- 11—Messager de Dieu. Fille de Cadmos. — Cuivre.
- 12—Repos. — Cuir d'aspect velouté.

Verticalement

- 1—Donnera un caractère religieux.
- 2—Écriture ogamique. — Drame japonais. — Plat.
- 3—Espace de temps. —

CONGRÉGATION DES SOEURS DES SAINTS NOMS DE JÉSUS ET MARIE AVIS EST par les présentes donné, que la « CONGRÉGATION DES SOEURS DES SAINTS NOMS DE JÉSUS ET MARIE », s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec pour obtenir la passation d'une loi en vue d'étendre certains pouvoirs de la corporation.

Langueuil, le 13 juillet 1992 MONNETTE GARAKETT LÉVESQUE BOURQUE ET PEDNEAULT Procureurs de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-020662-925

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT PRONOTIAIRE ADJOINT CRÉDIT FORD DU CANADA LIMITÉE

Partie demanderesse et DAN VALDESCAULT

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à DAN VALDESCAULT, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^{ème} étage, rue St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref de saisie et de l'affidavit ont été remises au greffe à son intention. Lieu: Montréal Date: 09 juillet 1992 MARIÉ-HELENE BÉLISSE, P.A.



AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que ÉLECTROLIER CORPORATION demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juillet 1992. MARTINEAU WALKER Procureurs de la compagnie.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PRENEZ AVIS que CULBERT DARAICHE, domicilié au 2300, DuFour, appartement 4, Lachine, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de GILBERT DARAICHE.

Lachine, le 10 juillet 1992 BARRIÈRE LESTAGE-DOYON NEUER, Procureurs du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 505-12-009290-928

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE PRÉSENT ROSE MATHIEU

Partie demanderesse et ANICASSE MICHEL

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANICASSE MICHEL, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 boul. Jacques-Cartier Est à Longueuil, salle RC 31, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANICASSE MICHEL. Lieu: Longueuil Date: 26 juin 1992 YVAN ALLY, Protonotaire adjoint.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier 352-5172, Fax 352-7866, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 20 juillet 1992.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PRENEZ AVIS que GARY STEVEN GOLD, résident et domicilié au 2021 rue Awater, opp. 202, dans la ville et district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de GARY IARK.

Montréal, le 15 juillet 1992. GOULET, ST-PIERRE & THERRIEN Procureurs du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 505-12-009290-928

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE PRÉSENT ROSE MATHIEU

Partie demanderesse et ANICASSE MICHEL

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANICASSE MICHEL, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 boul. Jacques-Cartier Est à Longueuil, salle RC 31, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANICASSE MICHEL. Lieu: Longueuil Date: 26 juin 1992 YVAN ALLY, Protonotaire adjoint.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-001188-919. BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE, Demandeur, vs MICHEL HAMAMMI, Défendeur. Le 5 août 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au 4423 DES PORTES, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HAMAMMI, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Buick modèle Le Sabre 1981 de couleur verte, 4 portes, très usagé et endommagé.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Moubarak prêt à se rendre en Israël

Baker va s'entretenir avec le président syrien Hafez el-Assad

LE CAIRE (Reuter) — Le premier sommet israélo-égyptien depuis six ans a débouché hier à Caïre sur un geste spectaculaire avec la décision du président Hosni Moubarak d'accepter une invitation à se rendre en visite en Israël.

« M. Rabin m'a invité. Mais franchement je n'ai pas besoin d'invitation. J'ai répondu positivement à M. Rabin », a déclaré le rais égyptien lors d'une conférence de presse à l'issue de ses entretiens avec le premier ministre israélien Yitzhak Rabin.

Les responsables des deux parties n'ont fourni aucune date pour cette visite, qui sera la première d'un président égyptien depuis celle, historique, d'Anouar Sadate en novembre 1977.

Hosni Moubarak et Yitzhak Rabin ont semblé satisfaits de leur sommet qui a débuté par un entretien en tête-à-tête de 90 minutes dans le palais présidentiel d'Héliopolis, dans la banlieue du Caïre, avant de se poursuivre par un déjeuner de travail en présence des membres des deux délégations.

« Je pense que nous pourrions faire progresser le processus de paix de manière rationnelle », a dit Hosni Moubarak.

« Après l'exemple de l'Égypte et d'Israël, je crois que le moment est venu pour d'autres pays, d'autres peuples de s'éloigner de la guerre et de la confrontation pour choisir la paix », a dit pour sa part Yitzhak Rabin.

Interrogé par un journaliste égyptien sur le refus d'Israël de reconnaître la résolution de l'ONU de 1947 créant un État juif et un État arabe en Palestine, il a déclaré : « Vous revenez en arrière. Dieu merci, vous ne remontez pas jusqu'à la Bible ».

Son prédécesseur, Yitzhak Shamir, se basait justement sur la Bible pour justifier l'occupation des terres arabes.

« Nous faisons désormais face à de nouvelles réalités dans un nouveau cadre mais toujours avec le but de parvenir à la paix qui apporterait à tous les peuples de la région la tranquillité, le progrès et la prospérité », a-t-il ajouté.

Hosni Moubarak a cependant expliqué qu'il attendait beaucoup plus des Israéliens sur le gel des implantations juives dans les territoires occupés. Il s'agit de la principale condition arabe dans le cadre des négociations de paix.

Prié de donner son sentiment sur la suspension de nouvelles implantations annoncée dimanche par Yitzhak Rabin, le président égyptien a déclaré : « C'est une bonne mesure dans la bonne direction et nous l'approuvons. Nous en attendons beaucoup plus. Mais, c'est à lui de décider maintenant ».

Les principaux dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) se sont pour leur part réunis à Tunis pour évoquer la réponse à apporter à Yitzhak Rabin.

« Nous voulons faire quelque chose

de positif pour notre peuple », a dit Abdallah Hourani, membre du comité exécutif de l'OLP, même si les Palestiniens radicaux pourraient cependant s'opposer à tout assouplissement de la position de la centrale.

À l'issue de leur sommet, Yitzhak Rabin et Hosni Moubarak ont souhaité que les futures négociations de paix puissent se dérouler au Caïre. La prochaine phase doit avoir lieu à Rome à une date qui n'a pas encore été fixée.

Avant de quitter l'Égypte, Yitzhak Rabin est allé déposer une gerbe sur la tombe d'Anouar Sadate, qui a signé le traité de paix avec Israël en 1979 avant d'être assassiné en 1981. Son geste n'a été imité par aucun dirigeant arabe.

Par ailleurs, M. Baker rencontrera ce matin le ministre syrien des Affaires étrangères, l'un des principaux acteurs des négociations avec Israël sur la paix au Proche-Orient.

Le décès de la mère du président syrien Hafez al-Assad a quelque peu perturbé l'emploi du temps de James Baker, qui devait normalement s'entretenir hier avec les dirigeants syriens.

Il discutera brièvement ce matin avec le chef de la diplomatie syrienne Farouk al-Chara, avant de partir pour Le Caïre où l'attend le président égyptien Hosni Moubarak. Il reviendra ensuite en Syrie, à Latakia, sur la côte, pour son entrevue avec le président Hafez el-Assad.

Hier, il a déclaré à Amman, après

quatre heures d'entretien avec le roi Hussein de Jordanie : « Il semblerait qu'il y a des nouvelles opportunités dont nous devrions tirer parti et nous le ferons ».

Le souverain hachémite a estimé pour sa part que les Arabes et les Israéliens semblaient sur le point de faire un effort sincère pour faire progresser le processus de paix.

Alors qu'il a entamé sa tournée au Proche-Orient par une escale en Israël, il a attendu d'être à Amman pour admettre publiquement qu'il était en désaccord avec Yitzhak Rabin sur la distinction faite entre les colonies de peuplement à but politique — gelées — et celles jugées indispensables à la sécurité de l'État hébreu, défendues par le nouveau gouvernement israélien.

James Baker a cependant souligné devant les journalistes qu'il n'entendait pas demander à Israël de renoncer à disposer d'installations de sécurité dans les territoires occupés, par opposition aux implantations de colons.

« Nous faisons une distinction entre installations de sécurité et ce qui est appelé implantations de sécurité » par Israël, a-t-il dit.

Les États-Unis estiment que de telles installations de sécurité sont acceptables dans le cadre de la résolution 242 des Nations unies, qui demande le retrait israélien des territoires arabes occupés en échange de garanties de paix, a-t-il dit.

Le pont aérien vers Sarajevo reprend

SARAJEVO (Reuter) — L'aéroport de Sarajevo a rouvert au trafic aérien hier après avoir été fermé pendant une heure et demie à la suite de nouveaux tirs d'artillerie et d'échanges de tirs à l'arme automatique à ses abords.

La fermeture avait été décidée par le major-général canadien Lewis Mackenzie, commandant sur place des forces de maintien de la paix de l'ONU, à la suite de l'explosion d'un obus de mortier à proximité immédiate d'un poste de contrôle de l'ONU.

L'aéroport avait été rouvert une première fois dans la matinée, permettant la reprise du pont aérien humanitaire vers la capitale bosniaque, suspendu lundi après l'échec du dernier cessez-le-feu en Bosnie.

Sept appareils chargés de vivres et de médicaments avaient pu atterrir hier matin.

Les belligérants ont échangé des tirs à l'arme légère hier dans plusieurs quartiers de Sarajevo, avant de s'en prendre à l'aéroport, cible de plusieurs attaques au mortier.

Serbes et Musulmans continuent de s'accuser d'avoir violé le cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur dimanche soir pour quatorze jours et ouvrir la voie à des pourparlers de paix.

On ignore encore d'où sont partis les premiers tirs, suivis ensuite des combats les plus violents des deux dernières semaines.

Le major-général MacKenzie a estimé qu'une force d'interposition à Sarajevo nécessiterait le déploiement d'au moins 40 000 hommes.

« C'est la première fois qu'une force de maintien de la paix est déployée à un endroit où il n'y a pas de paix à maintenir », a-t-il dit.

« Dans cette guerre, les représailles s'effectuent contre des cibles civiles. (...) Je n'ai jamais vu la Croix-Rouge être traitée ainsi, des deux côtés », a-t-il ajouté.

Le nouveau premier ministre yougoslave, Milan Panic, a estimé pour sa part que les milices bosniaques échappaient désormais au contrôle des hommes politiques.

« Tous les hommes politiques ont perdu le contrôle des unités paramilitaires, a déclaré Milan Panic à un magazine allemand. Ces unités paramilitaires sont des criminels, des marginaux. Ils doivent être jugés (...) et mis derrière les barreaux ».

Des responsables de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ont déclaré que la crise des réfugiés dans l'ex-Yougoslavie était explosive et qu'elle risquait de s'aggraver.

« Nous savons qu'il y a au moins deux millions de réfugiés, mais il y a encore un million de réfugiés potentiels en Bosnie. C'est une situation explosive inédite en Europe depuis des décennies », a déclaré un responsable de l'UNICEF.

Tandis que l'Allemagne, qui devrait être suivie par l'Italie et l'Autriche, a annoncé qu'elle allait accueillir 5000 réfugiés bosniaques, la Croatie a fait savoir qu'elle n'était plus en mesure d'accueillir l'Asie à de nouveaux réfugiés.

« La Croatie a accueilli près de 400 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et ne peut pas aider ceux qui, alors que leur pays est en guerre, devraient rester sur les champs de bataille et combattre l'agresseur », a déclaré le président croate Franjo Tudjman à l'issue d'une rencontre avec le président bosniaque Alija Izetbegovic.

À Belgrade, l'émissaire de la CEE, Lord Carrington, s'est heurté au refus du président serbe Slobodan Milosevic de participer à une conférence sur le Kosovo parrainée par la CEE. Le Kosovo province serbe de population albanaise, réclame l'autonomie.

La visite du président de la Conférence européenne sur la Yougoslavie est intervenue au lendemain de la décision des Douze de demander l'exclusion de la Yougoslavie — désormais réduite à la Serbie et au Monténégro — des instances internationales, y compris des Nations unies.

Le comité des sanctions de l'ONU a décidé hier d'interdire la participation d'équipes yougoslaves aux Jeux olympiques de Barcelone tout en permettant aux athlètes du pays d'y prendre part à titre individuel.

Climat d'émeute lors de funérailles à Palerme

d'après Reuter et AFP

PALERME — Dans une ambiance d'émeute, une foule en colère a enfoncé hier un cordon de police en criant « assassins » et « bouffons » à l'adresse de la classe politique italienne lors des funérailles des cinq gardes du corps du juge Paolo Borsellino assassinés par la mafia.

La télévision italienne a diffusé en direct des images montrant des centaines de jeunes qui tentaient de s'introduire dans la cathédrale en sautant par dessus les barrières de la police, peu de temps avant le début de la cérémonie mortuaire.

Les manifestants, parmi lesquels figuraient de nombreux gardes du corps, se sont pressés contre le portail de l'église en criant des insultes et en levant des poings rageurs.

Dans la cathédrale, la cérémonie avait commencé. « Il est temps de se réveiller (...) Palerme et l'Italie ont besoin d'hommes (incorruptibles) qui n'ont pas peur de s'élever contre le mal », a lancé un des officiants aux responsables présents sous la nef.

Un journaliste de la télévision a rapporté que le président Oscar Luigi Scalfaro, qui se trouvait non loin de l'église au moment où les incidents ont éclaté, a préféré retarder son arrivée pour des raisons de sécurité.

Le président est entré dans la cathédrale alors que le cardinal de Palerme Salvatore Pappalardo prononçait l'oraison funèbre. « Les suppôts de Satan ont encore frappé. Ils sont prêts à tout pour parvenir à leurs fins », a dit le cardinal.

Le ressentiment contre la classe politique qui s'est montrée incapable de protéger le juge Borsellino alors même que l'assassinat de son collègue Giovanni Falcone au mois de mai avait rendu la menace évidente, ne cesse de croître depuis dimanche, particulièrement chez les gardes du corps palermitains.

« Les politiciens dehors, hors de l'église avec la mafia », hurlaient les manifestants.

À la fin de la cérémonie, le président Scalfaro, le premier ministre Giuliano Amato et le chef de la police n'ont pu se frayer un chemin à travers la foule en colère que grâce à la protection d'une escorte de police.

Les téléspectateurs italiens ont pu



Le président italien, Oscar Luigi Scalfaro, a été conspué et bousculé par une foule en colère hier à Palerme.

voir en direct ces trois hauts responsables de l'État s'éloigner à la hâte de la cathédrale alors que les manifestants se précipitaient sur eux en insultant le commissaire Vincenzo Parisi, chef de la police nationale.

Le maire de Palerme a démissionné quelques heures avant le début des funérailles, ainsi que sept substituts du procureur, pour protester contre l'impunité des autorités face à la mafia.

L'un d'eux, le juge Vittorio Teresi, a demandé la démission immédiate du ministre de l'Intérieur Nicola Mancino et du chef de la police nationale Vincenzo Parisi. « Qu'on ne me dise pas qu'il était impossible de prévoir l'assassinat du juge Borsellino », a-t-il dit à la télévision d'État.

Paolo Borsellino était la personnalité la plus menacée par la mafia après l'assassinat de Giovanni Falcone. Les deux hommes avaient tenu

un rôle prédominant dans la complicité de quelque 350 membres de la mafia lors d'un procès de masse en 1987. La mafia n'a jamais pardonné aux deux magistrats de lui avoir porté ce terrible coup.

Tout le peuple italien a tenu à rendre hommage au juge et à ses gardes du corps assassinés en observant symboliquement des arrêts de travail hier.

Paolo Borsellino sera enterré plus tard dans la semaine lors d'une cérémonie strictement familiale lors de laquelle le président Scalfaro sera le seul représentant de l'État.

Le gouvernement italien a réagi en accordant de nouveaux pouvoirs à la police dans la lutte contre la mafia lors d'une réunion exceptionnelle lundi. Des responsables du ministère de la Justice ont déclaré que la version finale du texte était toujours en cours d'élaboration.

Selon la radio italienne, les nouvelles mesures s'apparentent à celles qui avaient été prises pour lutter contre le terrorisme au tournant des années 80.

Le ministre de la Justice Claudio Martelli, estimant que la loi italienne offre trop de protection aux suspects, a demandé que les membres de la mafia soient privés de certaines garanties judiciaires.

L'assassinat de Paolo Borsellino et de ses gardes du corps a provoqué une très forte chute des marchés italiens. La lire s'est rapprochée de son plus bas niveau historique et la bourse n'a pas connu d'embellie après l'effondrement de lundi.

Le marché obligataire, qui assure le financement de l'énorme déficit budgétaire italien, a continué à céder du terrain hier.

Trêve à Kaboul

KABOUL (Reuter) — Un cessez-le-feu permanent a été signé à Kaboul hier, après qu'une trêve locale eut mis fin à trois jours d'affrontements entre factions rivales afghanes, a annoncé le Conseil de moudjahidin dirigeant le pays.

Deux groupes rivaux, l'Ittehad-i-Islami et le Hezb-i-Wahdat, ont conclu ce cessez-le-feu, a déclaré un porte-parole du Conseil, présidé par le chef de l'État Burhanuddin Rabbani.

Le cessez-le-feu semblait tenir, mais des centaines de familles ont continué de fuir les quartiers les plus touchés.

« Nous ne savons pas quelle faction a commencé les combats, a déclaré l'ayatollah Mohammad Asif Mohsini à la presse après la réunion du Conseil. « Les combats n'ont pas commencé sur l'ordre des chefs des deux parties, mais à un niveau moins élevé ».

Le Conseil a décidé de créer une délégation comprenant des forces gouvernementales pour superviser l'utilisation de l'artillerie lourde à Kaboul, a ajouté l'ayatollah.

Le SPD va porter plainte contre l'envoi de forces allemandes dans l'Adriatique

BONN (AFP) — Le groupe parlementaire social-démocrate (SPD, opposition) a décidé hier soir à une vaste majorité de porter plainte pour anticonstitutionnalité contre la participation militaire allemande à la surveillance de l'embargo de l'ONU visant la Serbie et le Monténégro, a indiqué un porte-parole du parti à l'issue d'une réunion plénière.

La plainte qui sera déposée dans les prochains jours à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, a été approuvée après trois heures de débats par 180 députés SPD, tandis que seulement neuf ont voté contre et neuf se sont abstenus.

Une décision de la Cour ne devrait toutefois pas intervenir avant plusieurs mois. Elle n'influera ainsi pas sur l'engagement actuel du destroyer Bayern et de trois avions de reconnaissance de l'armée allemande aux côtés des forces occidentales qui surveillent l'embargo de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro.

Le chef du groupe parlementaire Hans-Ulrich Klose a souligné que le SPD avait pour l'instant renoncé à porter plainte en référé, une procédure qui aurait obligé la Cour de Karlsruhe à se prononcer immédia-

tement et compromis la mission du destroyer allemand dans l'Adriatique. Il a indiqué que le SPD pourrait recourir à une plainte en référé si la vie des soldats devait être en danger.

M. Klose s'est déclaré persuadé que la plainte allait aboutir. « Je ne conseille pas de porter plainte, lorsqu'il n'y a pas de possibilité de gagner », a-t-il commenté, en rappelant que le SPD est partisan d'une modification constitutionnelle pour autoriser l'Allemagne à participer aux missions de paix des casques bleus de l'ONU.

La vice-présidente du parti Herta Daubler-Gmelin a pour sa part vivement critiqué le gouvernement allemand qui « a fait fi du Parlement et de la constitution » en remettant en cause un consensus en vigueur depuis quatre décennies.

La constitution allemande, rédigée dans l'immédiat après-guerre, interdit la guerre offensive mais demeure imprécise sur une éventuelle participation militaire allemande à l'étranger. Son interprétation générale est que la Bundeswehr ne peut intervenir en dehors de la zone opérationnelle de l'OTAN.

La décision prise mercredi dernier par Bonn de participer à l'opé-

ration de surveillance de l'ONU avait provoqué un tollé dans les rangs de l'opposition sociale-démocrate qui a également demandé la convocation pour aujourd'hui d'une séance extraordinaire du Bundestag, la chambre basse du parlement allemand.

La réunion, organisée en pleine pause estivale, sera consacrée à l'engagement militaire allemand au large de l'ex-Yougoslavie et le SPD présentera à cette occasion son projet de révision des articles constitutionnels relatifs au rôle de la Bundeswehr.



Un ex-dirigeant chinois est condamné à la prison

PEKIN (AFP) — La direction politique chinoise a tourné la page de l'après-Tiananmen avec la condamnation, hier à Pékin, à neuf ans de prison du plus important responsable politique jugé depuis l'écrasement du printemps de Pékin en 1989.

Bao Tong, économiste âgé de 59 ans, ancien bras droit du secrétaire général du parti communiste Zhao Ziyang limogé en juin 1989, a été condamné à cinq ans de détention pour « incitation à des activités contre-révolutionnaires » et à quatre ans pour « divulgation de secrets d'État ».

Il a toutefois bénéficié d'une remise de peine de deux ans décidée par le tribunal intermédiaire populaire de Pékin devant lequel il comparait, a indiqué l'épouse de Bao, Jiang Zongcao.

Cette condamnation est assortie d'une peine de deux ans de privation de droits civiques.

Arrêté en mai 1989 et détenu depuis à la prison de haute sécurité de

Qincheng à Pékin, Bao, qui était passible de la peine de mort, doit donc purger désormais un peu moins de quatre ans de prison.

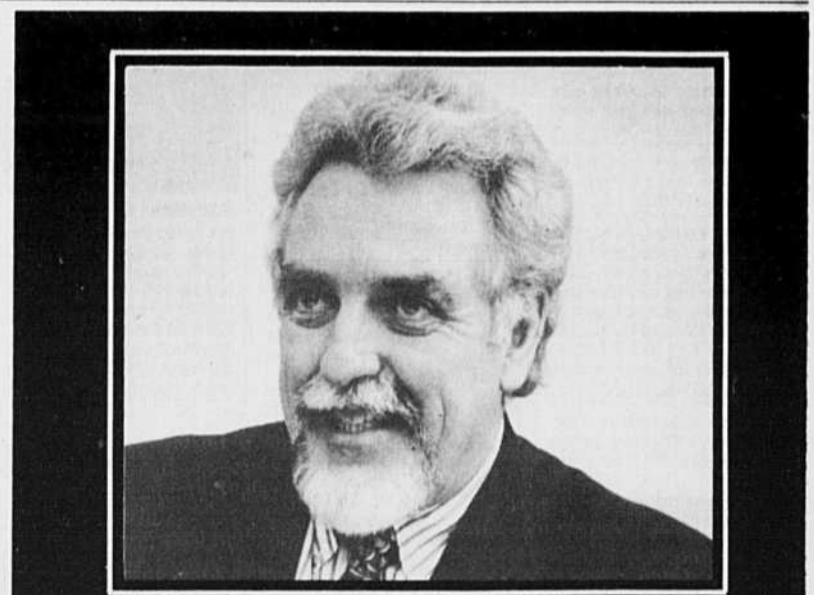
Il dispose de plusieurs semaines pour faire appel, ce qu'il va faire, a indiqué Mme Jiang.

Aucune information officielle n'avait été publiée en fin d'après-midi sur cette condamnation.

« Bao Tong semblait détendu et serein lorsque les juges ont lu le verdict. Mais, il n'est pas coupable et un seul mois de prison aurait déjà été une peine trop lourde », a-t-elle déclaré.

Toute de noir vêtue, Mme Jiang a pu, ainsi que sa fille, Bao Jiang, et quatre autres parents assister à l'énoncé du verdict.

« Ce procès apparaît clairement comme celui d'un bouc-émissaire alors que Zhao Ziyang lui-même n'a pas été jugé », a commenté un diplomate occidental.



VOIR MONTRÉAL

Montréal célèbre ses 350 ans.

Redécouvrez l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme montréalais

avec Jean-Claude Marsan, chaque semaine dans LE DEVOIR,

pendant toute la durée des festivités.

Prenez donc rendez-vous tous les lundis,

avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Index des principales rubriques
100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

105 Propriétés à revenus
-COTE ST-PAUL complexe, rev. 24 780\$
-ROSEMONT duplex style condo
-Prés de Radio-Québec, triplex

135 Terrains
**** FAUT VOIR ****
-Nouvelle subdivision avec lots riverains sur rivière Outaouais, prêts à construire.

135 Terrains
LAC SIMON, 142 acres, frontage sur lac 500 pi., subdivisions possibles. 1-819-568-8111, 1-819-568-3375 ou 1-819-428-3007.

160 Appartements-logements à louer
GRAND 3 1/2, tranquille, propre, 655\$ tout incl. Libre sept ou oct. 742-1906, 441-1619 (S.V.P. laissez message).

160 Appartements-logements à louer
LE ROCKLEDGE
Tradition, distinction U. de M., ED-MONTPELIER, duplexes 4 1/2 et 3 1/2, meublés. A partir de 245\$/sem.

164 Condominiums à louer
ILE DES SOEURS
MAISON DE VILLE chauffée, 3 c.c., étai fin, garage, foyer, poêle, frigo, lavas, 1278\$/mois, libre le sept. 765-0385.

164 Condominiums à louer
VILLE ST-LAURENT
Côte-de-Lesse, condo luxe 4 1/2, foyer à bois, 700\$/mois, cause transfert. Occupation double. BOIS DE FIJONS, bung, chauffé, éclairé, meublé ou non, piscine. Vue sur rivière. 875\$/mois 621-5234.

210 Commerces à vendre
A vendre
Bed & Breakfast, 6 c.c., 2 s./bains plus 4 1/2 pour propriétaire occupant. Construction 238 000 pi. ca sur coin de rue face au golf, près de pentes de ski et lacs. Valeur de 175 000 \$ prix ferme 129 500 \$. St-Alphonse, faut voir. (514) 755-4029

210 Commerces à vendre
GARAGE mécanique à louer ou à vendre. Tout équipé. 169 000\$. A St-Hubert. 652-3592 ou 945-7545.

313 Ordinateurs
Réparation de Macintosh
Simms 655 du Mag
Distribution GB, 652-6505

A VENDRE DES U.S.A.
Machines-Outils pour découper les bords de trottoir. Neuves et usagées.
OUTILLAGE KOTKURB
NATIONAL KURB CUT INC.
9160 So. Rt. # 53
Naperville, IL 60565
TOM PATTERMAN
(708) 759-0303

101 Propriétés à vendre
BORD DE L'EAU, RIVIERE DES PRAIRIES
Magnifique résidence avec piscine intérieure, bain turc, foyer, garage double, valeur de plus de 1 million. Propriétaire part vendre 750 000 \$ financement disponible à 7 %.

101 Propriétés à vendre
PARC EX., rue Jarry, 8 unités, chauffé, élect. rénové, ent. loué. Dot vendue! Excellente opportunité. 274-9828, soit 276-8645.

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
MONTRÉAL - SECTEUR EST
Homme d'affaires désirant vivre en condo 6 mois au Québec et 6 mois en Floride met en vente sa superbe maison de 7 pièces au premier étage, incluant un solarium, et de 5 pièces au sous-sol pouvant servir de bureau ou salle d'attente pour professionnels. Foyers intérieur et extérieur, piscine creusée en béton 16' x 32', chauffée solaire, fontaine extérieure avec rocaille mexicaine, stationnement en pierres Montco, arrosage automatique, système d'alarme central, eau chaude chauffée solaire et tout le reste. Prix pour vendre: 239 000 \$. Occupation à votre choix. Information (514) 643-1130

115 Extérieur de Montréal
STE-THERÈSE EN HAUT
Cottage 8 pces, 3 c.c., garage, terrain 12 500 p.c.a., orienté S-O, nombreux extérieurs, luxueux et très éclairé, situé dans secteur jeune et paisible. IMPECCABLE!! 1 855 5005 sans agent 435-6045

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
STE-MARTHE SUR LE LAC
ACCÈS LAC DEUX MONTAGNES (200 PI.)
MAISON EN PIERRE 55 X 39 + garage att. 29 x 33, 4 allées asphaltées. Terrain 28 129 pi. ca., piscine creusée. 3 c.c., salon, grande cuisine, s/diner, 2 s/bains complètes. S/sol fini avec 2 c.c., 2 s/jeux, toilette, rangement. DEMANDE 250 000 \$ (514) 473-9683

115 Extérieur de Montréal
DEUX-MONTAGNES manoir, 28 pièces, terrain 40 000 p.c.a., piscine intérieure chauffée, garage 5 voitures, bord lac, vente rapide, acheteurs sérieux. 1 100 000\$. 472-4140

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
ATTENTION! Grande maison -ST-LEONARD- sur 2 étages, solarium, cabi auto. Terrain 51 700 p.c.a., bornée rue principale et rivière Bataillon, à 2 1/2 h. Mt. 3/4 h. Grand-Mère. Prés chutes de Forcens-St-Jovita. 488-3528

115 Extérieur de Montréal
MONT STE-ANNE, condo 3 1/2 tout équipé, situé juste en bas des pentes, près idéal location estivale. Dense. 819-373-8010

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
ATTENTION! Grande maison -ST-LEONARD- sur 2 étages, solarium, cabi auto. Terrain 51 700 p.c.a., bornée rue principale et rivière Bataillon, à 2 1/2 h. Mt. 3/4 h. Grand-Mère. Prés chutes de Forcens-St-Jovita. 488-3528

115 Extérieur de Montréal
MONT STE-ANNE, condo 3 1/2 tout équipé, situé juste en bas des pentes, près idéal location estivale. Dense. 819-373-8010

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
ATTENTION! Grande maison -ST-LEONARD- sur 2 étages, solarium, cabi auto. Terrain 51 700 p.c.a., bornée rue principale et rivière Bataillon, à 2 1/2 h. Mt. 3/4 h. Grand-Mère. Prés chutes de Forcens-St-Jovita. 488-3528

115 Extérieur de Montréal
MONT STE-ANNE, condo 3 1/2 tout équipé, situé juste en bas des pentes, près idéal location estivale. Dense. 819-373-8010

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

101 Propriétés à vendre
ATTENTION! Grande maison -ST-LEONARD- sur 2 étages, solarium, cabi auto. Terrain 51 700 p.c.a., bornée rue principale et rivière Bataillon, à 2 1/2 h. Mt. 3/4 h. Grand-Mère. Prés chutes de Forcens-St-Jovita. 488-3528

115 Extérieur de Montréal
MONT STE-ANNE, condo 3 1/2 tout équipé, situé juste en bas des pentes, près idéal location estivale. Dense. 819-373-8010

141 Propriétés à échanger
A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 étables à bureau en béton à Mt. en Érie et en Mauricie, avec des étables de 500 000\$, 1 million et 1,5 million.

160 Appartements-logements à louer
MÉTRO ANGRIGNON, sur 2 étages, 3 c.c. s./b., chauffage, cour paysagée, endroit paisible. 736-7418, J.495-2078.

165 Propriétés à louer
A BOISBRIAND, superbe cottage, 2 c.c., 3 1/2 bain, 2 foyers, tout équipé: piscine chauffante, frigo, four, chauffage, lav/vaso, lav/éch., superbe terrasse + pelouse + stat. Libre imm. 650\$/mois 874-9904.

210 Commerces à vendre
RESTAURANT avec terrasse
Proche parc industriel LONGUEUIL, clientèle d'affaires établie. A voir absolument Avant 9h00 A.M. 462-1502

401 Postes cadres, professionnels
RÉDACTEUR EN CHEF DÉLÉGUÉ
(Managing Editor) ayant expérience de 5 à 10 ans en gestion de publication commerciale est demandé immédiatement pour une revue bilingue internationale en environnement à l'échelle à Mt. Érien. CV avec références souhaitées, 276 St-Jacques-Ouest, suite 924, Montréal, Qc. H2Y 1K3.

Encadrez votre annonce classée
286-1200

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les mutations économiques et politiques secouent durement l'Amérique latine

Denis Hautin-Guiraut

Le Monde

RIO DE JANEIRO — L'Amérique latine risque-t-elle de revivre ses années noires ? Le putsch des généraux hâtiens de septembre dernier, la périlleuse situation politique que vit le Venezuela depuis que des militaires ont tenté, — sans succès — de s'emparer du pouvoir en février, le « coup d'État civil » enfin du président péruvien Alberto Fujimori en avril, sont-ils annonciateurs de désordres à venir ou ne représentent-ils que des séquelles du passé ? Au sud du Rio Grande, la mutation économique et politique en cours est en tout cas considérable.

Sous l'impulsion et le contrôle du Fonds monétaire international (FMI), de complexes réformes de structure (libéralisation de l'économie, réduction des déficits budgétaires) ont été mises en place presque partout depuis quelques années. En buscolant l'« ordre établi », elles continuent de provoquer des résistances de la part de ceux qui supportent le poids de cette modernisation. La moitié de la population du continent vit dans la misère, et, mis à part quelques poignées de privilégiés, les classes moyennes qui commencent à naître sont aussi touchées de plein fouet par l'austérité ambiante.

Au mauvais moment

Dans l'introduction à son rapport annuel pour 1991, la Banque interaméricaine de développement (BID) explique clairement ce dilemme : « L'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré en 1991 une croissance moyenne de 2,7 % qui a inversé la tendance très molle de la décennie précédente. Mais, en dépit de cette hausse, le niveau moyen per capita correspond à celui d'il y a quinze ans. Pour cette raison, la majorité des pays de la région font face à de graves problèmes sociaux. »

« En fait, souligne le ministre équatorien des Affaires étrangères, M. Diego Cordovez, la démocratie est arrivée au mauvais moment dans la région. » La récession mondiale, l'extrême endettement de la plupart des pays et les déséquilibres sociaux ont effectivement coïncidé avec le

retour de l'État de droit, dans la quasi-totalité du continent. « La remise en ordre de nos maisons, dit le président mexicain Carlos Salinas de Gortari, est d'un coût extrêmement élevé pour les populations des plus humbles et se heurte aussi aux résistances des vieilles oligarchies. »

« Le parfait exemple de la bonne adéquation entre le respect des grands équilibres, des libertés démocratiques et l'impérative prise en compte des problèmes sociaux, c'est le Chili », assure le président de la BID, M. Enrique Iglesias. Le « modèle » est pourtant atypique. Si les dictatures ont pu être une constante de la vie politique de la plupart des pays de la région, celle du général Augusto Pinochet est en revanche apparue comme un accident de parcours dans la longue histoire démocratique du Chili.

À la différence d'autres dictateurs, souvent plus démagogues ou tout simplement corrompus et incompétents, le général Pinochet a, d'autre part, remis sur pied une économie affaiblie sous la présidence de Salvador Allende. Bien évidemment, ce résultat ne le dédouane en rien de la répression féroce conduite au cours de ses quatorze années de pouvoir. Néanmoins, le président Patricio Aylwin a pu conduire une politique sociale, jusque-là totalement négligée, sans remettre en cause la bonne santé économique du pays.

Comme le souligne M. Carlos Salinas de Gortari, « il n'y a pas de modèle parfaitement transposable car chaque État de la région est confronté, malgré les apparences, à des situations très spécifiques ». Le Mexique a profité de l'appui de son puissant voisin américain, effrayé lors de la dernière élection présidentielle de 1988 par une possible et incontrôlable explosion de mécontentement. Il apparaît aujourd'hui comme le fer de lance d'une future réussite latino-américaine.

D'autres pays, comme l'Argentine ou la Bolivie, ont mené leur mutation au pas de charge. Privatisations, diminution du poids de l'État, resserrement des dépenses publiques, les « bons élèves » du FMI ont mis les bouchées doubles, non sans un certain succès macro-économique. L'inflation moyenne en Amérique latine,

qui dépassait, il y a cinq ans, quelques centaines en pourcentage par an, se situe aujourd'hui autour de 50 %.

Mais les réformes de structure sont loin d'être terminées. Certains États, comme le Brésil, peinent à les mettre en oeuvre. Singulier tant pas son étendue que par l'hétérogénéité de situations entre le pauvre Nord-Est, le riche Sud et le Nord oublié, le plus grand pays du continent est un albatros qui a du mal à prendre son envol, alors que beaucoup de ses voisins commencent à décoller. « C'est un pays d'avenir et qui le restera », selon une plaisanterie locale.

Nouvelle classe dirigeante

D'une manière générale, les gouvernements font face à un autre handicap : la disparition relative de contre-pouvoirs qui représentaient souvent un recours, un espoir ou un moyen de pression. Ainsi le déclin du rôle de l'Église catholique qui avait souvent soutenu les peuples dans leur résistance aux dictatures, de syndicats comme la bolivienne COB, dont le pouvoir s'est considérablement affaibli, ou encore des organisations de guérilla, souvent reconverties dans l'action politique, même si le Pérou est encore aux prises avec un Sentier lumineux aussi anachronique que puissant et si les négociations de paix, entamées au Guatemala et en Colombie, sont bien loin d'aboutir.

Face aux énormes difficultés des démocraties, les militaires apparaissent encore parfois comme l'ultime recours, comme l'illustre l'exemple vénézuélien. Mais, malgré leur présence importante, les forces armées du continent, qui contrôlent par exemple encore trois ministères au Brésil et sont écoutées ou redoutées au Pérou, en Bolivie, en Argentine et au Chili, se professionnalisent de plus en plus et n'ont aucune envie de reprendre les rênes d'un pouvoir qu'elles savent beaucoup plus complexe à gérer que par le passé. Le principal élément modérateur, face à ces risques d'explosion sociale ou de retour des militaires, reste l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle classe de dirigeants. Dans de nombreux États du continent, les prési-

dents ou ministres qui ont la charge des destinées de leurs pays n'ont que peu de choses en commun avec ceux de la génération précédente.

La compétence et la formation — souvent acquise dans de prestigieuses universités américaines ou européennes — des nouveaux membres des gouvernements latino-américains sont souvent citées en exemple. Plusieurs ministres de l'Économie et des Finances, comme MM. Marcilio Marques Morcira au Brésil, Pedro Aspo au Mexique, Domingo Cavallo en Argentine ou le tout jeune Jorge Quiroga (32 ans) en Bolivie, font sans conteste partie de ce groupe. Beaucoup de ces responsables salués pour leur compétence n'ont qu'un lien très vague avec la formation de leur président ou viennent de la société civile, ce qui illustre les difficultés rencontrées par les partis traditionnels pour se renouveler et apparaître comme les partenaires d'un véritable changement.

Les critiques parfois virulentes adressées à leurs Parlements respectifs par plusieurs dirigeants du continent, MM. Carlos Andrea Perez au Venezuela, Paz Zamora en Bolivie, Fernando Collor de Mello au Brésil et Alberto Fujimori au Pérou, qui n'a pas hésité à dissoudre la Chambre et le Sénat sont révélatrices d'évolutions différentes entre l'exécutif et le législatif. « La fonction exécutive s'est modernisée, alors que le Parlement légifère encore comme il y a un siècle. En ce sens, les démocraties latino-américaines passent par une rude épreuve, qui peut les empêcher de résoudre les problèmes sociaux », explique le président équatorien sortant, M. Rodrigo Borja.

Symbole de l'archaïsme des pays latino-américains, la corruption concerne encore aujourd'hui, le plus souvent, les niveaux intermédiaires de la fonction publique et touche moins les hautes sphères des États. Comme le résume un diplomate : « L'Amérique latine passe, c'est évident, un cap difficile. Mais les premiers résultats positifs enregistrés permettent d'être relativement optimiste et de ne pas considérer les actuelles tensions autrement que comme d'inévitables soubresauts d'États en pleine mutation. »

LE MONDE EN BREF

Mise en garde d'Eltsine aux militaires

MOSCOU (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a sévèrement mis en garde la direction du ministère de la Défense contre les détournements des biens de l'armée, hier au Kremlin lors d'une réunion de militaires de la Russie et de la CEI consacrée aux problèmes sociaux de l'armée. Le chef de l'État russe a « adressé de sérieuses remarques au ministère de la Défense à propos des abus de pouvoirs, de la vente de biens, des fraudes, de la corruption, et s'est alarmé de la fusion des structures économiques de l'armée avec des structures commerciales », selon des propos rapportés à la sortie de la réunion par le porte-parole présidentiel M. Viatcheslav Kostikov. M. Eltsine a accusé la direction du ministère de la Défense, autorisée à vendre des équipements militaires et des biens pour dégager des moyens pour la construction de logements, de consacrer cet argent à d'autres buts qui sont en train d'être éclaircis, a ajouté M. Kostikov. Le chef de l'État s'est alarmé des nouveaux foyers de tension sociale entraînés par le problème du logement des militaires. Hormis cette mise en garde, le président Eltsine a annoncé que les retraites et les indemnités de départ avaient été augmentées, et que le gouvernement avait été chargé d'adopter de nouvelles mesures de protection sociale des militaires.

Nouvel accord russo-moldave

MOSCOU (Reuters) — La Russie et la Moldavie ont conclu hier un accord pour l'envoi d'une force commune de maintien de la paix en Moldavie, dans la région du Dniestr. Selon l'agence Itar-Tass, cet accord a été signé au Kremlin par les présidents russe et moldave, Boris Eltsine et Mircea Snegur. La Moldavie a accepté que la république du Dniestr, région à dominante russophone, décide de son propre destin au cas où la Moldavie décide de s'unir avec la Roumanie. Les craintes d'une union de la Moldavie avec la Roumanie sont à l'origine de la rébellion dans la région du Dniestr, qui a fait des centaines de victimes depuis mars dernier. Les troupes russes et moldaves seront rejointes par des membres des gardes volontaires du Dniestr. Mais il n'a pas été précisé quand ces troupes seraient déployées.

Un navire de la CEI déserte vers l'Ukraine

KIEV (Reuters) — Un navire de la flotte de la mer Noire dont l'équipage s'est mutiné contre le commandement de la CEI a gagné hier le port ukrainien d'Odessa, rapporte l'agence Itar-Tass. Des négociations se sont engagées avec l'équipage du navire de la garde-côte, dont le nom n'est pas précisé, ajoute Tass, en citant des sources proches du ministère ukrainien de la Défense. Le mois dernier, les dirigeants russes et ukrainiens avaient demandé aux marins de ne plus prêter serment unilatéralement à l'une ou l'autre des républiques, qui tentent de parvenir à un accord négocié sur la partage de la flotte de la mer Noire. Mais l'équipage de ce navire n'a pas tenu compte de ce moratoire, a amené le pavillon de la marine de l'ex-Union soviétique et a hissé les couleurs ukrainiennes, ont déclaré des porte-parole des marines de CEI et d'Ukraine. Le vaisseau a ensuite quitté son port, Donouzlav, en Crimée, sans autorisation. Plusieurs navires et avions ont été lancés à sa poursuite, sans succès.

Report du procès des islamistes tunisiens

TUNIS (AFP) — Le tribunal militaire de Tunis a achevé hier après-midi les interrogatoires des accusés dans le procès des 171 dirigeants et militants du mouvement islamiste Annahd (non reconnu), et décidé le report de ses audiences au 30 juillet. Ce report a été demandé par les avocats de la défense, dont un grand nombre a été désigné d'office, pour étudier les dossiers de leurs clients et préparer leurs plaidoiries. Plus de 130 prévenus, parmi lesquels une trentaine de militaires, ont été interrogés.

M. MULRONEY NE VEUT PAS QUE LES FRANCO-ALBERTAIN(E)S DEVIENNENT DES "CADAVRES ENCORE CHAUDS" ?

Cher Brian,

Voici un extrait d'une lettre du 6 juin 1988 que vous écriviez à M. Getty traitant des droits linguistiques de la communauté franco-albertaine:

« Cher Premier Ministre

En toute franchise, je crois profondément qu'une approche positive et généreuse est requise sur cette question. Je ne peux appuyer plus fortement l'importance des droits linguistiques pour l'unité de la nation. C'est un sujet qui dépasse les frontières de n'importe quelle province. En effet, il en va de l'essence même de la fédération canadienne. » (Traduction)

M. Mulroney,

Nous sommes d'accord! Il n'est pas trop tard! Les endroits marqués sur la carte de l'Alberta indiquent des communautés franco-albertaines bien vivantes, (on vous invite, vous et Mila, à venir en visiter), mais les Franco-albertain(e)s ont un grand besoin d'appuis constitutionnels et pratiques pour ne pas devenir des « cadavres encore chauds ».

L'approche « positive et généreuse » qui semble se développer dernièrement pour répondre aux aspirations des peuples autochtones et du peuple québécois doit s'étendre à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

L'équité, la diversité et la volonté de coexister dans le respect et la dignité, ces valeurs fondamentales pour notre société, nous laissent croire que l'appui

si fort, si positif et si généreux dont vous parliez à M. Getty, se traduira en outils constitutionnels et pratiques qui assureront l'épanouissement et le développement de nos communautés franco-albertaines.

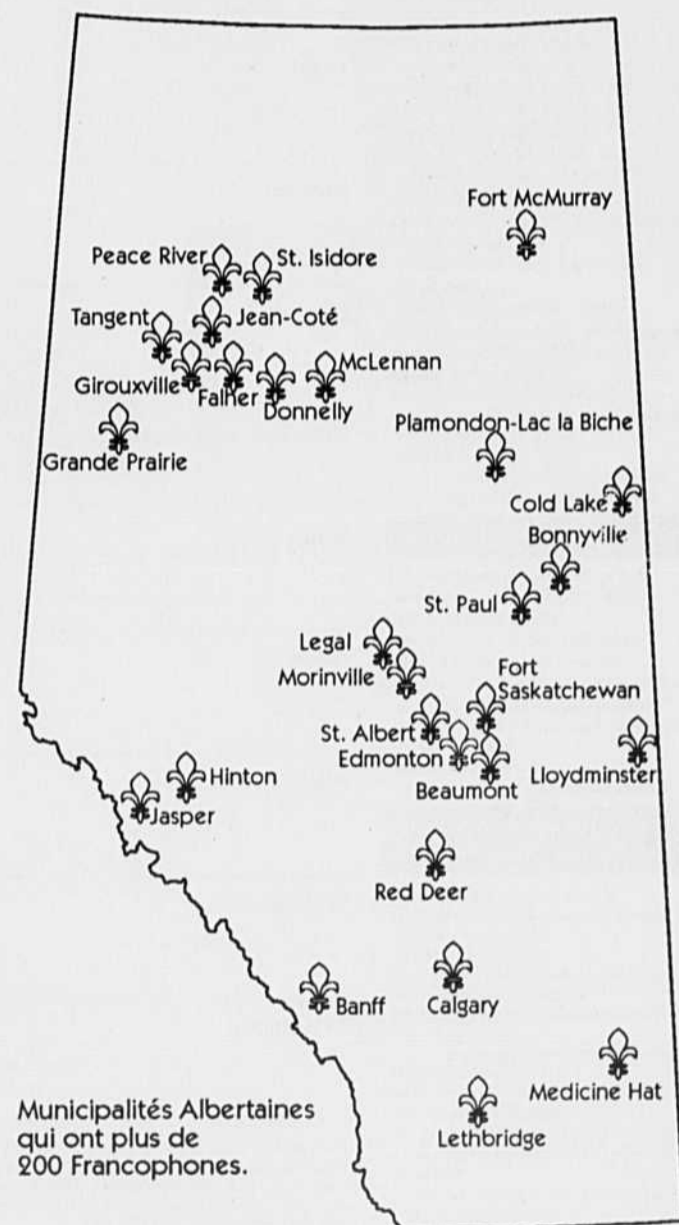
Nos besoins sur le plan constitutionnel:

- que la clause Canada comprenne la responsabilité des gouvernements d'assurer l'épanouissement et le développement de nos communautés sans article limitatif ou dérogoaire;
- une garantie constitutionnelle que, dans tout transfert de pouvoirs aux provinces et territoires, le gouvernement fédéral conservera les outils nécessaires sur tout sujet affectant l'épanouissement et le développement de nos communautés, ainsi qu'une garantie du respect des droits acquis et ceux susceptibles d'être acquis;
- une garantie constitutionnelle que toute interprétation de la *Charte canadienne des droits et libertés* respectera l'épanouissement et le développement linguistique et culturel de nos communautés.

Sur le plan pratique:

- un appui significatif et immédiat au développement de nos communautés;
- un appui significatif et immédiat à la gestion scolaire en Alberta.

AIDEZ-NOUS À AIDER LE PAYS!



... et vous M. Bourassa, allez vous faire votre part?



Association canadienne-française de l'Alberta

SOCIÉTÉ

Le Devoir, mercredi 22 juillet 1992

Pour le retour des monstres et des vampires !

La littérature jeunesse : l'envers de la success story

Odile Tremblay

« **L**E LECTEUR québécois ne lit pas québécois, gémissent nos écrivains. Nos tirages sont faméliques, nos romans pilonnés, nos plumes meurent de faim. » Vrai, mais...

Pas partout. Car il existe un secteur littéraire qui se porte chez nous plutôt bien merci, tellement que certains lui reprochent de développer les vices de la « success story », un secteur sur lequel règnent en maître Jiji, Pichou et le chien de Clara Vic. J'ai nommé la littérature jeunesse.

Tournant le dos aux habitudes de leurs aînés, les moins de quinze ans lisent à 75 % des auteurs québécois. Et ils s'y identifient bien plus qu'aux écrivains américains ou européens dont leurs parents font leur miel. Résultat : quand un roman adulte se vend en moyenne à 600, 700 exemplaires, son équivalent jeunesse s'écoule à 2000 ou 3000, souvent à 10 000.

De plus, l'espérance de vie n'est absolument pas la même dans les deux camps. Alors que l'adulte ne sera pas exposé en librairie plus de six mois, le petit junior lui, file sur sa lancée cinq ans, six ans sans se démoder, toujours réclamé, toujours populaire. « Certains de mes romans se vendent mieux aujourd'hui qu'à l'heure de leur sortie il y a trois ans, constate l'auteur-jeunesse François Gravel. Dans ce domaine, un « best-seller » est aussi un « long seller ». Les éditeurs québécois l'ont compris, qui ont à peu près tous développé un secteur jeunesse, à moins que comme La Courte échelle, ils ne mettent tous leurs oeufs dans le panier du livre pour enfants. Deux cents titres jeunesse sortaient l'an dernier de 42 maisons d'édition québécoises. Le tiers de notre production littéraire s'adresse aujourd'hui aux moins de quinze ans.

Et pourtant, Dieu sait si notre littérature jeunesse arrive de loin. Il y a 25 ans, c'était le désert ou presque. En 1969, toutes maisons d'édition confondues, le Québec publiait... six ouvrages pour enfants. Piteux palmarès devant conduire deux ans plus tard à la fondation de Communication jeunesse, organisme de promotion de la littérature québécoise. En 1975, les éditions Le Tamarois qui allaient devenir la célèbre Courte échelle naissent timidement et publient quelques albums. HMH, Pierre Tisseyre ajoutent un secteur jeunesse à leur programme d'édition.

Puis, de 1980 à 1984, c'est l'explosion. Les maisons d'édition naissent et meurent comme des lapins, on publie tous azimuts album sur album pour âge très tendre. Mais les préadolescents sont oubliés dans l'histoire. Or, les enquêtes et les études le prouvent : les jeunes ne lisent plus. Alerte ! Il faut les conquérir. Avec leurs mots, leur réalité. Vers 1982, naissent chez Québec-Amérique les premiers romans jeunesse. La Courte échelle, après avoir sorti albums et jeux éducatifs se lance en 1985 elle aussi dans le roman. Elle tient le filon qui fera sa force, lancera bientôt ses collections séries : Premiers romans pour les sept à neuf ans, Romances jeunesse pour les neuf à 12 ans, Romans + de 13 à 16 ans. Les jeunes se les arracheront.

Aujourd'hui, la Courte échelle est le leader de la littérature jeunesse québécoise. Elle vend quatre fois plus que ses concurrents. En 1991, toutes collections confondues, la maison d'édition montréalaise écoulait sur une centaine de titres près d'un demi million d'ouvrages. Chiffre d'affaire : 2 millions \$. Des sommes énormes pour le Québec. Une excel-



PHOTO JACQUES NADEAU

L'album illustré pour enfants, qui était il y a quelques années un « gros » vendeur de la littérature jeunesse québécoise, a été peu à peu délaissé au profit du roman, beaucoup plus économique d'accès pour un éditeur.

lente mise en marché (10 % du budget va à la promotion), un gros réseau de distribution, un nom qui s'est imposé, un style à elle (surtout réaliste, collé aux réalités québécoises), des auteurs qui reviennent souvent : Ginette Anfosse, Sylvie Desrosier, Christine Brouillet, Louise Leblanc, des collections ciblées pour des groupes d'âge précis. Sous la direction de Bertrand Gauthier, la petite entreprise du début est devenue un géant de notre édition. « Les jeunes qui arrivent ici ne demandent pas un titre ni un auteur, mais un produit La Courte échelle », confirme Michel Lévesque de la librairie Zone libre à Montréal.

L'envers de la « success story », c'est que La Courte échelle est contestée dans le milieu des écrivains et illustrateurs jeunesse qui murmurent que la maison d'édition se vend elle-même avant de pousser ses auteurs. On parle de moule, de formule fixe et immuable, de nombres de pages déterminés dans des collections uniformes, de messages « politically correct » présents d'un livre à l'autre à travers un courant nécessairement socio-réaliste. On déplore que La Courte échelle publie peu de nouveaux auteurs. Grondements et murmures, donc.

Mais La Courte échelle se défend bien de verser dans le procédé, se défend surtout de souffler des thèmes à ses auteurs. « Notre succès, on le doit à la qualité de nos livres bien écrits, bien ciblés qui répondent à la réalité québécoise », affirme Barbara Creary, directrice des droits internationaux de la boîte. On n'a pas de politique précise, si ce n'est prendre nos responsabilités sociales : lutter contre le vol, la violence, la drogue.

Une chose est certaine, c'est dans la littérature socio-réaliste que La Courte échelle a fait sa marque. Et, le genre connu un tel succès que bien d'autres maisons d'édition l'ont

adopté à sa suite. Uniformisant le secteur.

Un style que le professeur de littérature-jeunesse à l'UQAM Jacques Pasquet appelle ironiquement « romans d'amour-polyvalente et condom ». « Longtemps, ce genre a eu seul droit de cité, déplore-t-il, collé au quotidien du jeune Québécois, vé-

hiculant des messages écologistes, non sexistes, soulevant les problèmes vécus à l'école. On a fait des romans sur mesure pour les non lecteurs, des textes lisibles, simples, écrits au présent, avec un narrateur au « je » auquel le jeune peut s'identifier. Fort bien. On a produit des séries sur ce modèle. Sauf que cela a fini par créer une littérature stéréotypée abonnée aux mêmes thèmes. Le jeune qui lit a été oublié en cours de route. Il n'a rien à se mettre sous la dent. En France, les gens me demandent : Pourquoi ne produisez-vous qu'un seul type de livre ? »

Christiane Duchesne qui publie depuis vingt ans en faisant la tournée des maisons d'édition et dont le personnage Clara évolue dans un univers fantastique, se sent à contre courant de cette littérature-miroir au goût du jour. « J'aime mieux envoyer mon lecteur dans une forêt rose que de lui parler de son école qui voit tous les jours, dit-elle. Je crois qu'il faut ouvrir des horizons, sortir les enfants du Québec. »

Plusieurs maisons d'édition essaient de développer leur propres créneaux dans leur secteur enfants. Chez Boréal, on publie des essais sur la littérature jeunesse, à Québec-Amérique, on fera en septembre une offensive théâtre-jeunesse. Il y a une diversification des genres qui s'amorce, plus d'humour, de rêve, d'aventure, retour des monstres et des vampires. Mais ça commence à peine.

Autre envers de la médaille du succès : Tandis que le roman a le vent dans les voiles et occupe désormais 80 % des publications jeunesse, d'autres genres jadis florissants, mais très onéreux à produire, sont presque disparus de notre panorama jeunesse. Les albums, par exemple. Le roman, c'est petit, sans trop d'illustrations, ça ne coûte pas cher. « Mais pour rentabiliser un album couleur cartonné et illustré de 32 pages, l'éditeur devrait en vendre au moins 10 000 exemplaires, explique Ginette Guétat, directrice du secteur

jeunesse aux éditions Héritage. Or le marché québécois avec ses tirages de 5000 ou 6000 ne le permet pas. » Résultat : les enfants d'âge préscolaire qui lisent les livres d'images n'ont presque rien de québécois à se mettre sous la dent.

Autre secteur sinistré : l'album documentaire. Ce genre réclame également de la couleur, beaucoup d'illustrations, des couvertures cartonnées, et une grosse recherche documentaire. Cher, tout ça. Alors, souvent les éditeurs laissent tomber. Très rares sont aujourd'hui les livres jeunesse traitant de sujets locaux, comme la production du sirop d'érable, par exemple, ou décrivant la faune, la flore d'ici, bien différentes de celles des vieux pays. « Aujourd'hui, les Européens produisent 90 % du documentaire qu'on consomme, soupire le libraire Michel Lévesque. Mais ce produit n'est pas adapté aux besoins québécois. » Chez Héritage, dont le secteur jeunesse est le seul à compétitionner sérieusement La Courte échelle, on essaie de percer le marché américain, plus proche de nos réalités géographiques. Mais il demeure difficile d'exporter le documentaire jeunesse québécois. D'exporter quelque livre jeunesse que ce soit d'ailleurs.

Certains romans parviennent bien à percer le marché étranger, des best sellers comme *Le dernier des raisins* de Raymond Plante, *Bibi Tsa ou l'étrange voyage de Clara Vic* de Christiane Duchesne ou *Un monstre dans les céréales* de Marie-France Hébert, traduits, vendus. Mais ils sont encore trop rares. Malgré une offensive promotion des éditeurs québécois, très présents dans les foires européennes de livre jeunesse, l'exportation avance à pas de tortue et ne représente que 5 % du marché du livre-jeunesse. Si la Belgique, la Suisse, l'Espagne s'ouvrent peu à peu, la France demeure très réticente. Elle veut bien vendre ses livres à elle, mais acheter les livres des autres, ça non. « En France,

quand j'ai apporté *Une histoire à faire japper*, le roman jeunesse de Yves Beauchemin, on m'a dit : 'J'espère que c'est pas trop canadien'. Avant qu'on perce vraiment ce marché-là... soupire Anne-Marie Aubin, du secteur jeunesse de Québec-Amérique. »

Car même si les enfants lisent nos auteurs, le marché local demeure petit. 6 millions de francophones, combien d'enfants sur le lot ? On a vite fait le tour du bassin. Surtout quand on sort du fructueux roman, seul et unique secteur vraiment gagnant en littérature jeunesse.

Certains auteurs-illustrateurs, comme Marie-Louise Gay, s'en tirent en chevauchant deux maisons d'édition, une en anglais à Toronto (Stoddart), une en français (Héritage). Faute d'albums publiés ici, nombreux sont les illustrateurs obligés de s'exiler. Surtout parmi la jeune génération. Pierre Pratle à 30 ans, après avoir fait des couvertures de livres par ci, travaillé à des publications para-gouvernementales par là, vivotant au Québec, il s'est tourné vers un éditeur qui voulait de lui. Où donc ? À Toronto, chez Annick Press. « Ici, personne ne m'offrirait rien », dit-il. Bien lui en prit. Avec son album *Les fantaisies de l'oncle Henri* sur un texte de Bénédicte Froissart, il raflait l'an dernier le prix du gouverneur général et le prix Christie.

Gagnantes, les lettres junior québécoises ? Oui, mais dans des créneaux bien précis et désormais étroits. Dominique Demers enseigne la littérature jeunesse. Elle est également auteur et critique. A ses yeux, la « success story » a rendu ce secteur de l'édition rude et quelque peu désenchanté. « Il y a dix ans, les gens avaient des rêves. Ils voulaient donner le goût de lire aux jeunes, se souvient-elle. Aujourd'hui, les idéaux frottent le camp en cédant le passage aux désirs de gloire et d'argent. Et les besoins des enfants, là dedans ? Il faudrait peut-être se remettre à les nourrir. Sinon, mieux vaut se recycler dans la vente des petits pois ».



PHOTO JACQUES NADEAU

Alors que les Québécois adultes se tournent plus souvent qu'autrement vers les auteurs étrangers, les moins de 15 ans lisent à 75 % des écrivains d'ici.

TÉLÉVISION

Rolande Allard-Lacerte

Les trois maires et le Général

LE BALCON de l'Hôtel de ville avait l'air paré pour un son et lumière ou *Grand jeu de nuit* quand Madeleine Poulin y est apparue, souriante, pour nous raconter comment et en quelles circonstances, voilà 25 ans, il était devenu historique. Il avait suffi qu'un général s'y hisse et lance quatre petits mots pour que le balcon municipal soit soudainement propulsé sur la scène mondiale.

Illustré de documents d'archives, de témoignages éloquentes et contradictoires, le reportage de Julie Miville-Dechéne (*Le Point*, R.C.) nous a rappelé une page de notre histoire, celle qui est une épopée et qui pléine à n'en plus finir tandis que le peuple, fébrile, agit toujours la main comme s'il se disait adieu à lui-même ou... à la prochaine fois.

Non, nous n'avons pas revu tout cela. Cette ferveur populaire a bel et bien existé et les mots « Vive le Québec libre » prononcés on ne peut plus clairement. Un quart de siècle plus tard, néanmoins, les Québécois sont toujours en train d'en faire l'« xgèze » : le général avait-il le droit de dire cela ? Le peuple québécois était-il prêt à recevoir ce message ? Au fond, y avait-il message ? Si oui,

était-il prémédité ou spontané ?

Nous avons revu la scène du balcon orné du drapeau... (le tricolore), ré-entendu la célèbre exclamation gaulloise et la réplique du maire de l'époque.

Dingdongnesque situation : par une sorte de « Quins toé » un maire remettait à sa place un général !

Dès le lendemain en mesure de répondre à de Gaulle, M. Drapeau, mais toujours incapable, après 25 ans, de répondre à Malouf. Ahurissant.

Commemorant malgré eux l'anniversaire de cet événement historique deux autres maires ont rendu, à la sauvette, hommage au général. Tel un Obélix de la Gaule contemporaine le maire Chirac est venu de Paris portant sur le dos un mystérieux menhir. Aussitôt salué ledit menhir planté en sol québécois (en l'occurrence un parking recyclé), les dignitaires se sont défilés en prenant soin d'éviter le balcon. Sujets au vertige ?

Le socle du monument porte une inscription que des politologues de dépanneur et Champollion de banlieue mettront sans doute un autre quart de siècle à décrypter,



comme s'il s'agissait d'hieroglyphes brodés sur le carquois d'un pharaon momifié.

Les calendes québécoises
MON GÉNÉRAL, nous avons besoin de vous, nous avons besoin de l'appui de la France. C'est maintenant ou jamais. Nous sommes sur le point de négocier une nouvelle constitution », avait dit le premier ministre Daniel Johnson en invitant le général de Gaulle. Le témoin qui évoque cela est incapable de réprimer quelques rires.
 De père en fils, du « Maintenant ou jamais » jusqu'à l'« Affirmation nationale », du « Beau risque »

jusqu'aux désaccords du lac Meech et au rapport d'étape d'aujourd'hui ; de maire en maire, notre histoire demeure toujours une épopée, jalonnée de ces oscillations velléitaires. Tout est toujours remis, ici, aux calendes québécoises.

« Remettez à plus tard » c'était, ironiquement, même soir même heure, le thème de *Parler pour parler* (R.-Q.). À la table de Janette Bertrand des invités devaient poliment de ces hésitations congénitalement nôtres transposées dans le quotidien personnel : pourquoi faire aujourd'hui ce que l'on n'aura pas à faire — ou à défaire — demain ?

« On se complait dans notre petite bulle, dit une jeune femme, on trouve toujours une bonne raison de remettre ce qu'on doit faire à demain. » Une autre renchérit : « On règle nos problèmes quand on arrête de se contenter des histoires. » À la fin du repas, Violette intervient et résume : « J'ai l'impression que le chapeau fait à bien du monde. »

C'est vrai, Violette, quand il s'agit de chapeau. Mais tout le monde n'a pas le même tour de tête quand il est question de porter le képi.

Et c'est ainsi que certains préfèrent glisser du... général (ou du mondial ?) au fait divers municipal. Dites-moi, en quelle langue américaine le mot Québec signifie-t-il « rétrécissement » ?

Une Saison en plein air

LE GRAND JOURNAL (TQS) se met au vert et au vent pour la saison estivale (enfin, ce qui en tient lieu) et diffuse son bulletin d'informations directement du Vieux-Port. Depuis quelques semaines, Patrick Masbourian, ex-participant de la *Course Destination monde*, se fait le chroniqueur de *Montréal 350 ans plus tard*. Il tourne sa caméra vers la ville et ceux et celles qui la rendent intéressante ; il visite ses quartiers, coins et ruelles peu connus ou insolites. En déambulant rue Saint-Laurent il a fait le tour du monde en deux volets et plusieurs odeurs. Allez-y voir, de bonnes nouvelles juste avant la météo.

Maupassant, Hugo, Mulrony...

SI LES TERGIVERSATIONS constitutionnelles vous donnent de

l'urticaire tournez-vous vers la télévision internationale. Au-delà des mésestantes politiques TV5 présente, tous les jeudis et samedis, du théâtre : Maupassant, Anouilh, Hugo, pour oublier Mulrony, Bourassa et Chrétien. *Le Cycle Maupassant* se poursuit ; demain, 21 h, le drame de moeurs *Aux champs*.

Par ailleurs, en raison du décalage, on y patauge toujours dans l'Apocalypse environnemental qui a entouré le Sommet de Rio, tel ce *Je vous salue ma rue*. On aurait dit un titre de *Voix* !

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU

DEVOIR

842-9645

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Contre vents et marées . . .

Sylvain Cormier

envoyé spécial du DEVOIR à La Rochelle

LES FRANCOFOLIES de l'An 8 ont vécu. Une belle vie, somme toute, avec des hauts et des bas.

En conférence de presse finale, Jean-Louis Foulquier instigateur et figure de proue incontestée de l'événement, véritable buisson ardent pour lucioles médiatiques, était content. Bilan positif de rigueur. Malgré tous les malgré. Malgré le temps d'automne en été qui a bruni et soufflé sur les pauvres *Romantiques* de Luc Plamondon le premier soir et qui a coûté au moins 3000 entrées. Malgré les strictes consignes de la régie de sécurité qui, apeurée par un effondrement récent d'estrades en Corse, refusait plus souvent qu'autrement l'accès aux spectacles à guichets fermés dans les salles de la Coursive aux journalistes et autres détenteurs de cartes d'accréditation dûment poinçonnées, puisqu'il était hors de question de s'asseoir dans les escaliers comme avant. Et malgré des foules un peu clairsemées à l'Esplanade-Parking St-Jean d'Acres lors des soirées Aznavour *New Orleans Review* et Laroche-Birkin.

Nonobstant les réserves, donc, Foulquier a fièrement annoncé que son festival avait fait quelque 50 000 entrées, à peine moins que l'an dernier. Les marées humaines (10 000 à 12 000 personnes à la fois) qui ont déferlé sur l'Esplanade lors des programmes Charliette Couture-Stéphane Eicher, Mc Solaar-Renaud-Africrap et Leloup-Higelin ont passablement comblé le manque à gagner des soirs déficitaires. De plus, les deux petites salles de la Coursive ont été très courues, et Bernard Lavilliers a inscrit trois tabacs consécutifs au Grand Théâtre. Et l'on a fini par s'entendre avec la régie de sécurité, qui était de moins en moins intransigente à mesure que le festival progressait.

Foulquier reviendra, à n'en pas douter. Incorrigible, il a laissé filtrer quelques noms pour l'an prochain : l'évanescence Vanessa Paradis, pour la toute première fois en tête d'affiche, le doucereux Laurent Voulzy et... l'ineffable Jacques Dutronc.

Le contingent québécois, particulièrement imposant, aura brillé au moins autant par sa diversité musicale que par sa contenance au lit et son dédain du sommeil. Les fras-



Jean Leloup

PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

ques de Dan Bigras, à la scène comme au Village VIP tard dans la nuit rochelaise, sont déjà légendaires. Beaucoup d'échos favorables, également, aux prestations de Michel Faubert et de *Marie et ses Quatre Maris* (qui étaient 6 avec les cuivres). S'il a indéniablement plu, Faubert, limité à une demi-heure — Bigras s'est sauvé avec 50 minutes, le scapripain ! — obligé de frustrer l'auditoire d'un rappel ardemment désiré, n'a pu livrer qu'une version tronquée de son remarquable show du Lion d'Or. Le conteur a dû se déstabiliser au profit du chanteur accompagné par le guitariste André Duchesne et sa locomotive atmosphérique. Excellent, mais incomplet.

Marie et ses Quatre Maris, malgré une vocaliste surexcitée qui faisait la Française sans trop s'en apercevoir, avaient resserré leur jeu pour l'occasion, et des applaudissements nourris ont récompensé leur vigoureux rock-ska-reggae, où des cuivres judicieusement complémentaires conféraient à l'ensemble une saveur *Madness* pas désagréable du tout.

Si le passage de Luc de Laroche-Birkin à l'Esplanade a été un peu expéditif — huit chansons et puis s'en va —, on avouera qu'il n'avait pas la partie facile devant le public indifférent de Jane Birkin. Très pur, presque hallydayen dans le déhanchement, le grand Luc a visiblement pris du métier à force de se battre

piéd à pied pendant sa récente tournée française, mais si la machine a gagné en punch, elle a peut-être perdu en naturel.

À ce compte-là, le succès de Jean Leloup dans l'Hexagone semblait l'avoir, rendu à l'opposé, plus gamin que jamais. Allumé comme un projecteur de poursuite, il a stationné un tonitruant rock de garage en plein parking St-Jean d'Acres. Le public venu d'abord pour Higelin lui allait comme un gant de crin, il le savait, et il en a profité.

Côté français, on a bien senti que l'avenir appartient à Mc Solaar et à son rap articulé qui remplace la langue française sur des rails tout neufs sans que le tempo en pâtisse, alors que les colères soixante-huitardes d'un Renaud paraissent plutôt ringardes, fussent-elles joliment enrobées d'accordéon, de violon et de guitare acoustique. Après une heure des trois mêmes notes, j'épuisais...

Heureusement, au rayon émotion, il y aura eu Jane B. Comme on n'arrête pas de m'avertir de préparer mes mouchoirs parce qu'on pleure dru avec Lady Jane, j'en ai parlé à la principale concernée en mini-conférence de presse au magnifique Hôtel de la Monnaie : quand l'émotion est à ce point brute, le public est-il capable de la recevoir ? « Je pense que les gens ne peuvent pas la recevoir mieux. » Elle a illustré son commentaire par une anecdote. Quelques jours avant la première du même spectacle au Casino de Paris, elle s'était cassée une jambe... « Je n'arrivais pas à marcher très bien, et un garçon m'a aidée à trouver un taxi. Je ne savais pas que ma mère en avait déjà demandé un. Généralement, les *taximen* se seraient engoués. Et là, le premier m'a dit : ce n'est pas grave, je serai là le 15. J'ai dit : où ? Il a dit : mais au Casino ! Et le garçon m'a dit la même chose, et l'autre *taximen* aussi. C'était touchant comme tout. Il y avait une sorte de rendez-vous. Au Casino, les gens n'étaient pas voyeurs, ils étaient tout simplement là. Alors, j'ai compris que je chantais pour eux. Pour eux et pour Serge (Gainsbourg) ».

À l'Esplanade, quelques heures plus tard, c'était exactement ça. Les chansons de Serge, par Jane, pour ceux qui les aiment. Dont moi. Tout simplement. Oui, j'ai pleuré. Comme une Madeleine.

Espace public, espace intime

Daniel Carrière

DEPUIS le 18 juin dernier, à l'angle de la rue Université et du boulevard René-Lévesque, la splendide sculpture de Alan Storey, *Langage urbain*, détourne inévitablement le regard du passant — elle est articulée — l'interroge, le sollicite, et le laisse poursuivre sa route avec en mémoire le visage d'un lieu, et le lieu d'une parole : la sienne, qu'il peut projeter dans le dédale agité de Montréal.

Alan Storey est un artiste de 31 ans qui vit et travaille à Vancouver. On a pu voir, l'an dernier, à la galerie Oboro, son ingénieuse installation intitulée *Manipuler avec soin*. On le connaît davantage au Canada anglais pour *Pendulum 1987*, une autre sculpture publique installée devant la Banque de Hong Kong, à Vancouver.

Langage urbain, une commande de la société immobilière Canderel, réalisée grâce à un budget de 250 000 \$, est constituée de deux mégaphones qui circonscrivent une circonférence de 21 mètres, effectuant un mouvement du bas vers le haut, et vers le bas de nouveau.

Articulé par des vérins hydrauliques, le déplacement vertical des mégaphones s'élève à une hauteur de quatre mètres, le jeu de haut en bas dure environ une minute et la désynchronisation du mouvement est d'une seconde. Une fois par heure, la minute est alignée pendant une minute et c'est alors que les passants peuvent communiquer entre eux. Autrement, les mégaphones captent les messages et les bruits ambiants de la rue et de la place, les amplifient et les transmettent dans les pavillons des cornets, ou dans l'espace.

« La cacophonie des sons sensibilise les gens au pouls du centre-ville, explique Elaine Steinberg, conservatrice d'art pour la société Canderel, et symbolise le multiculturalisme canadien. Plus spécifiquement, son fonctionnement vise à explorer

le bilinguisme québécois. Lorsque les messages sont diffusés simultanément dans les deux mégaphones non alignés, le son des mots imbriqués assimile un enregistrement stéréophonique accéléré. »

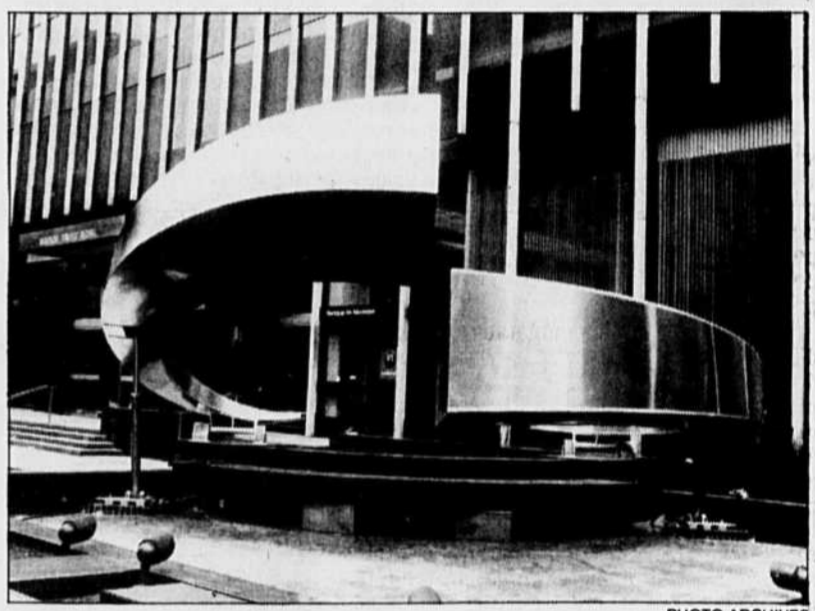
« Ceci porte à réfléchir sur l'imbrication des langues, poursuit-elle. En d'autres mots, la résonance du son et le rythme laconique et hypnotique des mégaphones en mouvement tiennent lieu de prière, créant une enceinte privée, un temps de silence, un moment d'intimité, au milieu de l'agitation de la ville. »

Cette oeuvre traduit l'ardeur des éléments qui dénote la volonté de l'artiste de rire de lui-même. Elle reflète aussi l'analogie satirique du souci des arts publics d'assumer une *mégaprestance*. De manière abstraite, si l'oeuvre semble imbuée d'elle-même, plus grande que réalité, intimidante et prétentieuse, c'est que l'exagération de son apparence vise à capter par surprise l'attention du public ; je ne veux pas qu'elle ait l'air de se prendre au sérieux », expliquait Alan Storey, au moment de l'inauguration de l'oeuvre.

Ce projet, qui clôt les travaux de rénovation de la Maison Trust Royal, siège social de Canderel à Montréal et fleuron du style « international », tient à souligner le rôle socio-culturel de la société immobilière.

En 1989, Elaine Steinberg, Bruce Ferguson, conservateur adjoint de la Winnipeg Art Gallery, Claude Gosselin, directeur du Centre international d'art contemporain, et Yolande Racine, jusqu'à tout récemment conservatrice d'art du Musée des beaux-arts de Montréal, ont soumis à Canderel 28 dossiers d'artistes québécois, canadiens et internationaux, parmi lesquels quatre ont reçu le mandat de soumettre une maquette : Eldon Garnet, Noel Harding, Jean McEwen et Alan Storey.

Le comité de sélection était composé de Mme Steinberg, Ken London et Jonathan Wener, petit-fils au second degré du peintre canadien William Raphael (1833-1914) et pdg de Canderel.



Langage urbain, de Alan Storey.

PHOTO ARCHIVES

Festival d'été de Québec : bilan positif sur toute la ligne

QUÉBEC (PC) — Avec une température enfin complice pour la dernière journée — mieux vaut tard que jamais — et des rues bondées durant tout le week-end, « le 25e Festival d'été international de Québec a connu un succès à la hauteur de Québec, ville culturelle et capitale francophone ».

Le président de ce 25e Festival, M. Jean-Germain Huot, dresse un bilan positif sur toute la ligne de l'événement, tant au niveau humain que financier, même si Dame Nature n'a pas offert une collaboration de tous les instants.

À ce chapitre, le directeur général de l'événement, M. Marcel Dallaire, soulignait pour sa part qu'il était tombé pas moins de 129 mm de pluie sur Québec, du 9 au 19 juillet, comparativement à 82 mm pour la même période l'an dernier.

« La température est le seul élément sur lequel on ne peut avoir de contrôle, a-t-il dit. Qu'on ait réussi à donner tous les spectacles, chapeau ! Seules quelques activités dans le volet des arts de la rue ont dû être annulées, mais 39 heures d'activités annulées sur un total de plus de 700, c'est vraiment minime, dans les cir-

constances. »
Au chapitre des finances, même si tous les chiffres ne sont pas encore compilés, M. Dallaire et Huot prévoient atteindre l'équilibre. C'est donc dire qu'on ne prévoit pas de déficit. Sur les 16 000 billets à vendre pour les différents spectacles payants, tant dans le volet classique que populaire, 13 000 ont trouvé preneurs, ce qui satisfait amplement les organisateurs.

La vente de produits dérivés — programmes, t-shirts, affiches et épinglettes — a elle aussi répondu aux objectifs des organisateurs. La vente de bière et de rafraîchissements dans des verres de carton, dans les sites et dans les terrasses aménagées aux abords des sites, a elle aussi donné des résultats positifs.

Si l'interdiction d'apporter ses propres produits alcoolisés sur les sites en a frustré quelques-uns dans les premiers jours du Festival, M. Dallaire précise que déjà, dans les derniers jours, on notait une modification dans l'attitude du public et les gens ouvraient aisément leurs sacs à l'entrée des sites et laissaient sans

rechigner leur bière au vestiaire. De son côté, le grand manitou de la programmation, M. Jean Beauchesne, s'est dit très heureux du palmarès établi par le jury du Prix international de la chanson francophone, et en particulier du fait que la chanteuse belge Maurane ait remporté le prix du public pour le spectacle le plus populaire.

« Je suis très content pour Maurane, d'autant plus qu'elle n'avait prévu aucun spectacle cet été, elle l'a fait spécialement pour nous et pour Montréal. Il y a plusieurs artistes que j'aimerais remercier, Jane

Birkin, Stéphane Eicher, Baden Powell et d'autres. »

Steve Morse, lui, est venu à bord de son propre avion parce qu'il n'y avait aucun vol disponible pour l'amener à Québec. « C'est quelque chose que je n'ai vraiment pas vu souvent, a souligné M. Beauchesne. Il y a plusieurs artistes qui ont fait de gros sacrifices sur le plan financier pour venir au Festival et qui ont travaillé dans des conditions inférieures au marché. »

La 26e édition du Festival d'été international de Québec se tiendra l'an prochain du 8 au 18 juillet.

Othello s'effondre

SÉVILLE (AP) — LA POLICE espagnole a commencé à enquêter sur les causes de l'effondrement d'une partie du décor supérieur de la scène du théâtre de La Maestranza de Séville qui a fait la semaine dernière un mort et 41 blessés au moins, alors que le Choeur de l'Opéra Paris-Bastille répétait *Othello* de Verdi.

Peu après l'accident, le directeur du théâtre, Luis Andreu, avait déclaré à l'agence espagnole EFE qu'une partie du décor supérieur s'était effondrée vers 20 h 30 tandis que les 60 membres du Choeur de l'Opéra Paris-Bastille répétaient *Othello*,

dont la première représentation devait avoir lieu samedi avec le ténor espagnol Plácido Domingo, qui était absent de la répétition.

Un membre de la compagnie, Anick Joseph Luce-Taffary, âgée de 39 ans, est décédée dans l'accident. En outre, 41 personnes au moins — acteurs et techniciens espagnols et français — ont été blessés. Selon l'agence EFE, 20 d'entre eux étaient encore hospitalisés vendredi, dont quatre en soins intensifs.

Le théâtre de La Maestranza est l'un des principaux rendez-vous des spectacles construits pour Expo 92.

LES FESTIVALS aujourd'hui

NUITS D'AFRIQUE 92
Club Balattou, 4372 St-Laurent — Musiques africaines et antillaises du 12 au 26 juillet : ce soir, Ismaël Lo du Sénégal.

☆☆☆
PLACE D'ARMES
Devant la Basilique Notre-Dame, la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal et la Banque de Montréal présentent « Le grand jeu de nuit » spectacle son et lumière, réalisation du Théâtre sans Fil, du 14 juillet au 2 août, du mardi au dimanche à 21 h 30.

☆☆☆
CO2, 12 FESTIVAL DE LACHINE
Récital de chant de la soprano Karina Gauvin accompagnée au piano par Claudette Denys à la salle publique de l'Hôtel de ville de Lachine à 20 h.

☆☆☆
MUSIQUE DU 350e
Dans l'esprit des fêtes du 350e anni-

versaire de Montréal, l'Ensemble de musique de chambre I Musici de Montréal donne un mini-concert au Palais de la Civilisation à 20 h 30 sous le thème Esposizione-Concerti en supplément de l'exposition *Rome, 1000 ans de civilisation*. Des oeuvres de Vivaldi, de Rossini et de plusieurs autres compositeurs italiens.

☆☆☆
FESTIVAL DE POSM
L'Orchestre symphonique de Montréal poursuit son festival d'été en présentant des oeuvres de musique de chambre du jeune Beethoven à la basilique Notre-Dame avec ce soir le Quatuor Shanghai à 19 h. Au programme : les quatuors op. 18 nos 4, 5 et 6. Entrée gratuite.

☆☆☆
FESTIVAL D'ORFORD
Les « étoiles montantes » Alain Trudel, tromboniste et Guy Few, pianiste, donnent un récital au Festival d'Orford à 20 h.

Pour chanter Montréal bis

Odile Tremblay

ON CROYAIT qu'une seule chanson allait célébrer le 350e anniversaire de Montréal, sur les mots de Christian Mistrhal. Eh bien, on se trompait, car hier après-midi, à la boutique de fleurs Jean-Jacques Fauchois, Odette Olivier lançait son disque intitulé *Ville-Marie Montréal*.

« J'ai connu des hivers / Plus durs que l'enfer », y entend-on. « De Ville-Marie hier / De Montréal aujourd'hui / Laissez-moi conter / L'histoire de ma vie / 350 années / À rire et à pleurer ». Il remportait la semaine dernière le concours de la Jeune Chanson française d'ici, organisé par le bistro d'Autrefois. En plus de l'interpréter, Odette Olivier en a aussi composé les mots et la musique.

« C'est une chanson de femme. Jean-Pierre Ferland a écrit : Montréal est une femme. Pour moi, la femme est Montréal », déclare Odette Olivier en m'assurant avoir cherché à se mettre dans la peau de la ville, en revivant son histoire sur laquelle elle s'est documentée, de sa fondation à aujourd'hui. Sa chanson est écrite au « je ». « Je l'ai vue avec des yeux de mère, d'amante, de malresse », dit-elle.

Odette Olivier est une revenante de la chanson, puisque au début des années 70, elle amorçait une carrière d'interprète en endossant sur des arrangements de François Dompière. Puis, il y eut une longue parenthèse durant laquelle elle s'est consacrée au commerce de fleurs aux côtés de son mari Jean Jacques Fauchois. « Mais je n'avais jamais cessé d'écrire », précise-t-elle. Plusieurs chansons dormaient dans son tiroir, et elle compte les réunir dans un album endisqué à l'automne. Ses sources d'inspiration : « L'amour bien sûr, la maternité, l'environnement, un texte sur la planète intitulé *Je meurs de soif*. Odette Olivier croit au retour de la chanson à texte et a envie d'amorcer un second début sur cette vague.

En septembre, elle chantera *Montréal ville Marie* devant le maire Jean Doré lors de la célébration du 30e anniversaire des Petits Frères des pauvres. Mais d'ici là, sa chanson se promène. Et l'auteur-compositeur avec elle, puisqu'en marge du prix du concours de la Jeune Chanson française d'ici, elle gagnait un voyage en péniche entre Paris et Amsterdam en compagnie de chanteurs et de musiciens européens. Elle s'envole aujourd'hui.

NOS CHOIX TÉLÉ

L'enfer c'est nous autres
Julie Snyder demandera-t-elle à Claude Dubois s'il suit un traitement contre la calvitie ? Elle écoutera, au moins, Viniçio Caposela, rira des *Fourberies de Scapin* et affrontera le monde de Charliette Couture. Radio-Canada 19 h.

☆☆☆
Beau et chaud
Luc de la Rochelière s'étant bien amusé. Il recommence, toujours accompagné de son guitariste Marc Pérusse. Murray Head viendra chanter un *plain*. Manon Brunet viendra chanter, tout court. Stéphane Marguerite au boomerang, Denis Bouchard, en lui-même et Mario Légaré en comique, compléteront le tableau.

Radio-Québec, 21 h.
☆☆☆
Alfred Hitchcock présente...
Qui est pris qui croyait prendre, version trio de vaudeville, le juge, sa femme et son amant. TVA, 21 h 30.

☆☆☆
Sans témoins
Un huis clos soviétique de deux heures sur le chantage qu'exerce un homme auprès de son ex-épouse. La mise en scène serait d'une grande intensité. Radio-Canada, 23 h 40.

— Danielle Pontoreau

Les Arts du Maurier Ltée

présente

GRATUIT

Le Quatuor Shanghai

LA MUSIQUE DE CHAMBRE du JEUNE BEETHOVEN

21 et 22 juillet

à la basilique Notre-Dame, 19h00

21 juillet	Quatuor, opus 18 no 1
	Quatuor, opus 18 no 5
	Quatuor, opus 18 no 4
22 juillet	Quatuor, opus 18 no 3
	Quatuor, opus 18 no 2
	Quatuor, opus 18 no 6

Une production de
L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
célébrant le 350^e anniversaire de Montréal

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Pour stopper le train fou

Bouchard, Loiseleur et Masse doivent donner leur démission

Guy Laforest

Département de science politique,
Université Laval

UN SÉNAT égal, comme le ministre Albertin James Horsman l'a répété à maintes reprises sur un ton triomphaliste dans les jours qui ont suivi l'entente du 7 juillet, cela signifie que le Québec est finalement et définitivement ramené au rang de province comme les autres dans une grande nation canadienne.

Pour M. Horsman et tous ceux qui se réjouissent de St-John's à Calgary, il n'y a pas et il n'y a jamais eu deux nations au Canada. Le Québec est peut-être une société distincte, une province dotée de quelques caractéristiques particulières, mais il ne peut prétendre au statut de peuple ou de communauté nationale. La question du Sénat n'est pas affaire de détails, de vétilles. Elle touche aux fondements mêmes du contrat fédéral en ce pays.

Un Sénat égal, cela veut dire la fin du rêve dualiste des Québécois, l'enterrement d'une vision qui a inspiré les dirigeants politiques et les intellectuels du Québec tout au long du vingtième siècle. Le rêve dualiste fut celui d'Henri Bourassa et d'André Laurendeau. Il

a été repris par la commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels dans les années 50, et plus récemment par les commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. Pour les Claude Ryan, Solange Chaput Roland, Léon Dion, Gérard Beaudoin et Arthur Tremblay, la vision dualiste sert de base à un réconciliation entre le fédéralisme canadien et le nationalisme québécois.

En 1991, on trouvait la phrase suivante dans le rapport Allaire (p. 66) : « Au Québec, la Confédération a toujours été perçue par nous comme un pacte solennel entre deux nations, pacte ne pouvant être modifié sans le consentement des deux parties. » Quelques semaines plus tard, la commission Bélanger-Campeau fit ressortir dans son rapport le rôle de la Loi constitutionnelle de 1982 dans le renforcement du nationalisme canadien, particulièrement à travers les principes de l'égalité des citoyens dans leurs droits individuels, de l'égalité des cultures et des origines culturelles, et enfin de la sacrosainte égalité des 10 provinces.

Un Sénat égal concrétiserait une fois pour toutes dans les institutions centrales le triomphe de cette vision.

Les Benoît Bouchard, Gilles Loiseleur et Marcel Masse n'ont pas à regretter d'avoir

assumé pendant plusieurs années un « beau risque » dans le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Au Conseil du trésor, dans des domaines comme les transports, les communications, la santé et la défense fédérale, ils ont bien servi leurs compatriotes. Dans le dossier du lac Meech, ils ont travaillé dans l'intérêt du Québec à Ottawa. Après toutes ces années et tous ces efforts, on comprend leur dévouement envers le régime qu'ils ont incarné et leur loyauté envers M. Brian Mulroney, qu'ils ont accompagné dans une foule de combats politiques. Mais si M. Mulroney et leurs collègues du cabinet fédéral peuvent à juste titre leur demander de la fidélité et de la solidarité, ils ne sauraient exiger que l'on renonce à l'essentiel.

Il faut bien comprendre que dans la dynamique spécifique à la « ronde du Canada » présentement en cours, il est désormais trop tard pour arrêter la locomotive du Sénat égal, élu et efficace, de même que celle d'un droit inhérent et indéfini à l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones, tout aussi dangereuse pour le Québec dans la mesure où cela risque de mener à la perte d'une partie importante de son territoire. L'entente du 7 juillet repose sur un compromis entre les conducteurs de ces deux lo-

comotives. De ce point de vue, l'entente est coulée dans le ciment. Il faut bien voir aussi que le gouvernement du Québec est dans une position d'extrême faiblesse, puisque les principaux éléments de cette entente peuvent être enchâssés dans la constitution sans son consentement, avec l'appui de sept provinces représentant 50 % de la population canadienne.

Il n'y a pas 56 façons d'arrêter le train affolé de la « ronde du Canada ». Les nationalistes québécois qui sont à Ottawa doivent se servir des moyens à leur disposition pour freiner l'opération dans les meilleurs délais. Je sais que M. Mulroney va faire appel à leur amitié et à leur sens de la loyauté. De façon plus ou moins voilée, il saura leur rappeler aussi l'exemple de Lucien Bouchard, ostracisé par ses pairs. On ne quitte pas facilement, sans regrets et sans remords, un navire dans lequel on a sué sang et eau. Mais parce que cette réforme va rendre le Canada ingouvernable, parce qu'elle est négative du Québec dans sa façon de se définir en tant que peuple et nation, Benoît Bouchard, Gilles Loiseleur et Marcel Masse, de même que celles et ceux qui pensent comme eux, doivent démissionner. Le plus tôt sera le mieux.

Le respect des volontés en fin de vie

Yvon Bureau

Président de la Fondation
Responsable jusqu'à la fin

UNE QUESTION peut être intellectuellement correcte sans que les réponses le soient nécessairement. Le problème n'est alors pas la question, mais les réponses.

Dernièrement, le ministre Marc-Yvan Côté a soulevé publiquement cette question : « Si vous prolongez la vie de quelqu'un de cinq ans et qu'il n'en a pas conscience, est-ce que vous ne pouvez pas vous interroger à ce moment-ci ? » Il s'agit d'une question que se posent, se sont posée et se poseront autant les soignants que les familles de ces personnes, souvent avec toute l'honnêteté qu'il convient.

Cependant, la réponse devient périlleuse et incorrecte si elle se fonde sur des critères utilitaires d'ordre administratif, financier, d'âge, de sexe, de religion ou autre. Il y a alors non seulement discrimination mais inhumanité, au sens premier du mot, par l'utilitarisme de l'intention. C'est évidemment inacceptable.

Bien qu'en semblable question l'intérêt du patient doit primer, encore faut-il connaître ce que le patient considère comme étant son meilleur intérêt. Ainsi le Code civil (article 19.3) énonce que « Celui qui consent à des soins pour autrui ou qui les refuse est tenu d'agir dans le seul intérêt de cette personne en tenant compte, dans la mesure du possible, des volontés que cette dernière a pu exprimer... Lorsqu'une personne est incapable de décider pour et par elle-même, les soignants et les proches doivent ensemble tenter de déduire ce que cette personne déciderait si elle redevenait lucide pendant quelques minutes. C'est un défi clinique et éthique majeur, tenant compte que la décision ne doit être prise que dans le seul intérêt de cette personne ».

La situation idéale

Il demeure qu'aucune représentation, si professionnelle soit-elle, ne remplacera la situation idéale. Et telle situation idéale peut être facilitée lorsque l'on connaît les volontés de cette personne désormais inapte à donner un consentement éclairé et libre. Ainsi cette personne aura déjà énoncé ses volontés concernant son choix d'être ou de ne pas être maintenue en vie artificiellement, ou réanimée en certaines circonstances. Ou bien cette personne aura manifesté de telles volontés par une note écrite claire et sans équivoque à son dossier ou par un testament biologique annexé à un mandat ou par tout autre moyen.

La Fondation Responsable jusqu'à la fin fait la promotion de l'expression et du respect des volontés des personnes en fin de vie.

Dernièrement, elle a recommandé à l'Association des chirurgiens généraux du Québec d'aborder avec le futur opéré la question des volontés de fin de vie, avant toute intervention chirurgicale majeure, de surcroît lorsque les risques sont élevés. Nous croyons à la pertinence et à la nécessité d'aborder ces questions avec les patients encore aptes et nous en voulons pour exemple, notamment, une opération au cerveau. Elle est survenue, il y a quelques mois, à Montréal, chez un adulte avec qui on n'avait pas abordé l'éventualité d'une vie végétative qui est effectivement survenue. C'est maintenant un drame inhumain et sans fin, aux dires des proches et des soignants.

Le dossier de l'usager

Avec la réforme sur les services de santé et les services sociaux ainsi qu'avec la révision récente du Code civil, le temps est maintenant venu d'inclure au dossier de l'usager, dans les premières pages, une section pour l'expression des volontés de fin de vie. C'est ce que notre Fondation a recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'Association des hôpitaux du Québec, à l'Association des centres d'accueil du Québec et à l'Association des centres hospitaliers et d'accueil privés du Québec. La Fondation Responsable jusqu'à la fin renouvelle avec fermeté cette recommandation. Cette nouvelle inclusion au dossier permettra d'éviter bien des écarts tant au niveau social et juridique que moral et éthique. Elle se veut surtout une ouverture à une responsabilisation de la personne sur la fin de sa vie et, chez les soignants, à un professionnalisme élargi à cette question fondamentale de l'expression des volontés du mourant.

Les réponses à la question du ministre sont extrêmement complexes et embrassent d'un coup les aspects clinique, juridique, moral et éthique. Si certains y trouvent là une réponse simple, c'est peut-être qu'ils n'y ont que compris le seul aspect utilitaire d'une question pourtant profondément humaine et complexe.

À elles seules, les volontés de fin de vie apporteront un éclairage indéniable à ceux et celles qui auront à accompagner les personnes en fin de vie.

Le vrai visage de Bob Rae ?

Une tutelle qui freine le rattrapage scolaire des jeunes franco-ontariens

Gabriel Racle

Rédacteur en chef de la revue Biosphère,
auteur de plusieurs ouvrages
dont La Pédagogie interactive

À ENTENDRE les récents discours léniants du premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, M. Bob Rae, on pourrait penser que l'avenir des francophones de cette province est des plus réjouissants. Hélas ! « Il y a loin des lèvres à la coupe », si l'on peut inverser ce proverbe familier. Non seulement Bob Rae n'entend pas faire de l'Ontario une province bilingue, comme le Nouveau-Brunswick, mais il handicape sérieusement l'avenir des francophones de la province en paralysant leur système d'éducation.

Un sérieux retard

On sait que l'accroissement du budget consacré à l'éducation est d'un remarquable 1 % ! À lui seul, ce chiffre est révélateur des priorités de ce gouvernement. L'éducation doit être, pour tout gouvernement qui se respecte, la priorité des priorités, compte tenu des effets de l'éducation sur l'avenir d'une province, un pays, une nation.

Or, ces restrictions budgétaires affectent d'une façon toute spéciale les francophones de l'Ontario. Ceux-ci ont en effet un très important retard éducatif à rattraper, comme des études nombreuses l'ont démontré. Par ailleurs, ils ne forment pas la classe la plus aisée de la province et ne peuvent donc être pressurés au-delà d'une certaine limite par les impôts fonciers imposés par les conseils scolaires (termes utilisés en Ontario pour désigner ce qui s'appelle commission scolaire au Québec) de langue française. De plus, l'éducation des francophones en Ontario coûte plus cher que celle des anglophones, puisqu'il s'agit de groupes minoritaires et que les effets d'échelle sont négatifs dans leur cas.

Voici du reste un cas concret et actuel qui illustre bien la situation.

À l'automne 1991, la ministre de l'Éducation de l'Ontario (remplacée depuis) mettait le Conseil des écoles publiques d'Ottawa-Carleton en tutelle. Autrement dit, toute la gestion financière (et donc tout le système éducatif, car que faire sans moyens financiers ?) de ce conseil était prise en charge par la Commission des affaires municipales de l'Ontario, qui nommait un « superviseur de la tutelle », doté de pleins pouvoirs : les conseillers scolaires, élus par la population n'ont alors plus rien à dire. Pourquoi une telle mesure ? Parce que ce conseil accuse alors un déficit de 19 millions \$.

Il faut noter que ce n'est pas le seul conseil scolaire de l'Ontario à se retrouver en situation déficitaire, alors qu'aucun autre n'a été



PHOTO JACQUES GRENIER

mis en tutelle. Mais comme par hasard, c'est un conseil scolaire public de langue française qui est visé. Ce conseil existe depuis décembre 1988 seulement, date à laquelle le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton a été créé, à partir des sections de langue française des conseils de langue anglaise de la région.

Dès avant même la création de ce conseil, les francophones des conseils publics avaient fait valoir que la situation des écoles publiques serait intenable, car elles n'auraient plus le bénéfice de la taxation commerciale et industrielle des conseils publics de langue anglaise, une source de revenus très importante. Et d'autre part, elles devraient continuer de fournir des services éducatifs identiques à ceux dont les élèves

beneficiaient dans le système public anglais.

Ce qui devait arriver est arrivé et, malgré les appels au secours répétés des conseillers scolaires demandant que Queen's Park se penche d'urgence sur cette question, le gouvernement libéral est resté sourd.

Avec l'élection du gouvernement néo-démocrate, qui devrait normalement porter grande attention aux problèmes sociaux des plus démunis notamment, les francophones espéraient, enfin, une solution à leurs problèmes. Elle est venue sous forme d'une tutelle, malgré l'acceptation par le conseil d'une analyse de ses comptes faite par le Vérificateur provincial. Cette vérification n'a pas eu lieu. Une mise en tutelle arbitraire a été décidée.

La charge du sénateur

Michel Rioux

Service de l'information de la CSN

IL Y A fort à parier que la très grande majorité des personnes qui ont pris connaissance des propos du sénateur Roch Bolduc, tels que transmis le 15 juillet par la Presse canadienne, n'ont pas compris pourquoi cet honorable sénateur tenait des propos aussi hargneux à l'égard du président de la CSN, Gérard Larose.

Dans l'article en question, le sénateur s'en prenait aux « ayatollahs syndiqués qui ont opté pour la souveraineté au détriment du bien-être économique de leurs membres ». Plus précis, il attaquait le président de la centrale québécoise en disant de ce dernier « qu'il n'existe plus sauf quand il est interrogé par Radio-Canada ».

Nommé au Sénat par le gouvernement Mulroney mais sous la recommandation de M. Robert Bourassa, il serait étonnant que cette nomination n'ait rien à voir avec une

forme quelconque de récompense pour services rendus. M. Bolduc, en effet, haut fonctionnaire prestigieux, ainsi qu'on le désigne, a en effet beaucoup donné pour bloquer la progression syndicale dans les secteurs public et parapublic, au cours des trois décennies pendant lesquelles il a été actif à divers titres au sein de l'appareil gouvernemental.

J'entends encore Marcel Pepin, alors président de la CSN et négociateur du premier Front commun, conseiller en 1972 au premier ministre Robert Bourassa de remettre le dossier de la négociation entre d'autres mains que celles de M. Bolduc, au risque de s'attirer les mêmes problèmes causés précédemment par la présence de ce sénateur ci-devant haut fonctionnaire.

Il ne s'agit pas de reprocher au sénateur son penchant pour un régime dans lequel, à l'évidence, il trouve son profit. Mais il lui aura quand même fallu une semaine avant de se brancher sur l'accord canadien, après qu'à peu près tout le monde — y compris le

sien — se soit exprimé. Dans d'autres circonstances, cela pourrait s'appeler voler au secours de la victoire. Ce n'est en tout cas pas le fait d'un homme d'opinion.

Pour l'éclairage du sénateur, l'option souverainiste a été adoptée par quelque 1500 délégués au congrès de 1990, dans une proportion d'au moins 95 %. Ainsi, quand, coupant court à ses vacances, Gérard Larose s'est présenté en conférence de presse le 9 juillet à 16 heures, il a fait connaître la position de la centrale fort de tous les mandats nécessaires. Et contrairement au premier ministre qui l'avait précédé l'heure d'avant, il a parlé clairement, fermement, en faisant montre d'une profonde connaissance du dossier constitutionnel, comme ont pu en juger les journalistes présents qui, outre Radio-Canada, représentaient Télé-Métropole, CFCF-TV, Nouvelles NTR, Presse Canadienne, LE DEVOIR et Télémedia.

De plus, celles et ceux qui l'ont vu et entendu dans les trois ou quatre semaines qui

avaient précédé, soit dans le dossier de la loi 35 sur la CSST, au sujet de laquelle il est intervenu au moins trois fois en conférence de presse, dans le démantèlement de l'aide juridique, dans la question de la formation de la Société de la main-d'oeuvre, ou encore au congrès de l'Association des centres d'accueil du Québec, ou bien au colloque du Barreau du Québec, ou à celui des HEC, ou au congrès de la Fédération internationale des journalistes, ou au colloque de l'UMRCQ sur la décentralisation, ou dans la fusion de Steinberg et Métro-Richelieu avec les problèmes que cela peut poser, ont dû s'interroger sur la nature de ce fantôme qui n'existe plus... à moins d'être interrogé par Radio-Canada.

Je vois deux explications à tout cela : à Ottawa, le sénateur est bien loin du Québec, ce qui fait que la vie quotidienne peut lui échapper. Mais surtout, le sénateur demeure davantage antisindical qu'antisouverainiste, si cela est possible.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'Information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et adjoint), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page Idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clivistes), Marie-Hélène Aïarie (secrétaires à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaires à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaires), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7742, rue Bourdeau, une division de l'imprimerie Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boulevard Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361; Abonnements : (514) 844-3738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$49.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER - send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Pas de ménage à trois à la sauvette

LES tractations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sont si avancées qu'il est encore possible qu'un accord tripartite de libre-échange puisse être conclu avant les élections américaines du début de novembre prochain. Au moment de se lancer à fond dans la campagne qui l'oppose au démocrate Bill Clinton, le président Bush aimerait bien ajouter cette fleur à sa boutonnière, dégarnie. Pour y arriver, les négociations doivent prendre fin au plus tard le 2 août, de sorte que le Congrès américain dispose des 90 jours réglementaires pour ratifier l'entente. Lundi, au terme d'une réunion avec ses homologues provinciaux, le ministre fédéral du Commerce extérieur a dit que le calendrier électoral américain ne constitue pas une échéance canadienne. M. Michael Wilson donne l'assurance qu'il n'y aura ni hâte ni précipitation dans ce dossier. En effet, si inéluctable soit-il, le ménage à trois ne doit pas se faire à la sauvette.

Il y a près de deux ans que, à l'instar de ce que le Canada a conclu il y a quatre ans, le Mexique a entrepris des discussions bilatérales, en vue de libéraliser ses échanges commerciaux avec les États-Unis. Même si le traité Canada-États-Unis n'est pas encore totalement digéré et suscite de nombreuses irritations — ou, plutôt, précisément pour ces raisons — le Canada a demandé à être associé aux pourparlers entre Washington et Mexico. Ne serait-ce que pour protéger ses acquis et par mesure défensive, pour s'assurer qu'un accord bilatéral américain avec son voisin du Sud ne se fasse pas à son détriment, le Canada se devait de participer. Il y a des risques, bien sûr. Mais rester à l'écart imposerait des inconvénients autrement plus graves et permanents. D'autant que, qu'on le veuille ou non, l'ouverture des frontières est inévitable et se fera de façon de plus en plus accélérée, aussi bien dans l'hémisphère américain qu'en Europe et en Asie.

Pour reprendre une image du ministre Wilson, le Canada compte faire partie du moyeu de la roue plutôt que d'en être simplement un rayon. Avec raison, le Québec partage ce code de survie. Déjà, il y a quatre ans, alors que les dirigeants politiques et les élites des autres provinces se chamaillaient à qui mieux mieux autour du libre-échange, celui-ci faisait l'objet d'un solide consensus au Québec. Les centrales syndicales manifestaient bien des réticences, mais la plupart des patrons s'y ralliaient, de même que les deux grands partis qui se disputent la faveur populaire. Au moment où l'on s'apprête à passer du duo au trio nord-américain, le gouvernement et l'opposition péquiste partagent sensiblement le même avis. Il est d'ailleurs réconfortant qu'il en soit ainsi. Les enjeux sont si cruciaux qu'ils débordent des frontières partisanes.

Dès septembre 1990, le ministre John Ciaccia notait que les objectifs du Québec, dans les négociations à trois qui s'engageaient, visaient à maintenir les avantages que confère l'accord Canada-USA, à profiter du potentiel mexicain et

à développer les avantages du Québec pour attirer les investissements étrangers. Il va de soi, ajoute-t-il, que la constitution d'un ensemble économique regroupant près de 360 millions de personnes qui produisent près de 6000 milliards \$ US annuellement, s'inscrit dans la démarche de continentalisation de l'économie déjà en cours. De plus, le rythme des réformes économiques au Mexique laisse présager une forte croissance qui offrira d'excellentes perspectives à moyen et à long terme. Pour leur part, au nom du Parti québécois, MM. Jacques Parizeau et Bernard Landry expriment sensiblement la même position. Le libre-échange à trois est inévitable, dit le président du PQ, mais il ne doit pas se faire n'importe comment et des mesures d'adaptation sont nécessaires. Seul un libre-échange nord-américain peut affronter la CEE de 1993, opine le premier vice-président du PQ,

Le Canada doit se hâter lentement et avec prudence

invitant Ottawa et Québec à développer une stratégie mexicaine proactive.

Faisant rapport en avril, puis en mai dernier, le ministre des Affaires internationales du Québec a fait ressortir que des points majeurs restaient encore à négocier, aussi bien pour les textiles et les vêtements que pour l'énergie et l'industrie automobile, en passant par un mécanisme adéquat de règlement des différends, et divers autres sujets de préoccupation. À l'exception de la publication de ces enjeux dans une perspective québécoise, l'on a su peu de choses à ce jour de la libéralisation proposée des échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Pour la bonne et simple raison que les discussions sont entourées du secret le plus strict, que même les parlementaires, informés par bribes, doivent respecter. La sécurité est aussi étanche que, naguère, pour des opérations militaires du temps de guerre, rapportait hier *The Globe and Mail*. Au point que, quand il y a des fuites — comme ce fut le cas au printemps, ou la semaine dernière, aux États-Unis, à propos des entreprises de publicité — l'on fait enquête pour démasquer les récalcitrants.

Il est vrai que des négociations aussi complexes et délicates ne peuvent se faire sur la place publique. Mais de là à garder tout le monde dans le noir jusqu'à la dernière minute, il y a une marge qu'aucun gouvernement démocratique ne devrait franchir. Le Canada le fait pourtant, les États-Unis aussi, donnant ainsi le mauvais exemple au troisième larron, dont le blason est loin d'être reluisant au chapitre de la condition démocratique et des droits de la personne. Cette ignorance quasi totale de ce qui nous pend au bout du nez est fort mal-

saine. Elle est source de frustration et de malaise. Il n'y a donc pas lieu de se surprendre que, selon un récent sondage CRÔP-La Presse, près de trois Québécois sur cinq jugent sévèrement l'impact du libre-échange avec les États-Unis et s'opposent à ce qu'il soit étendu au Mexique. Selon Gallup, à peine les tiers des Québécois appuient le concept d'une zone commerciale canado-américano-mexicaine. Contrairement à ce qui était le cas il y a quatre ans, les gens d'affaires du Québec sont aussi réfractaires (sondage SOM-Les Affaires), aussi bien pour le libre-échange à deux qu'à trois.

Ces données sont fort inquiétantes au moment où l'on s'apprête, selon toute vraisemblance, à conclure les discussions à trois au niveau ministériel, à compter de samedi prochain, à Mexico. Aussi bien aux Québécois qu'à l'ensemble des Canadiens, l'on demande pour l'instant un acte de foi aveugle, alors que le scepticisme s'impose. Par exemple, on nous assure que l'industrie du textile et du vêtement — si importante au Québec, où la modernisation est fort bien engagée et donne d'excellents résultats — sera protégée adéquatement. Mais comment le savoir, en l'absence de documents pertinents ? Et si l'Ontario est si inquiet pour son secteur automobile, et la Colombie-Britannique pour son industrie forestière, peut-on les en blâmer ?

À la lumière de ces points d'interrogation qu'on ne peut balayer du revers de la main, on veut bien faire confiance aux négociateurs et au ministre Wilson qui représentent le Canada. Considérant toutefois que celui-ci peut signer ce que bon lui semble, sans requérir l'assentiment des provinces; considérant aussi que Washington se plaint que le Canada veut modifier les règles du jeu à la fin de la neuvième manche, il y a lieu d'être doublement circonspects et d'une prudence extrême. De toute évidence, le Canada ne peut rester en marge, mais il doit se hâter lentement, sans céder à la pression qui, depuis la Maison-Blanche, incite à un accord trilatéral rapide, presque à tout prix.

Il ne serait pas indiqué que, comme le proposent l'Ontario et la Colombie-Britannique, le Canada quitte la table trilatérale. Ça ferait probablement trop l'affaire des États-Unis, heureux de conclure un autre accord bilatéral à sa seule convenance et restreint à ses intérêts immédiats. Mais le Canada doit s'assurer que ses exigences soient pleinement satisfaites, sans se laisser bousculer par quiconque.

Les ménages à trois sont difficiles. Des intérêts divergents doivent être conciliés, y compris au sein des trois partenaires. Raison de plus pour prendre toutes les précautions utiles et faire en sorte que les inévitables compromis ne se soldent par la capitulation du Canada. Célérité, oui, témérité, non. Et gare à la *fast track*, la fameuse procédure accélérée que cherche le président Bush.

GILLES LESAGE

LETTRES AU DEVOIR

Le Grand Jeu de Nuit, insipide et réducteur

ON A PU voir, sur la Place d'Armes, un spectacle de commande, insipide, réducteur, sans point de vue; un spectacle qui cherche par dessus tout à ne pas heurter les consommateurs. Il y a bien sûr les références obligatoires au nationalisme et aux exploits, mais, dans ce spectacle, chaque point de vue est gommé systématiquement l'autre et l'histoire de Montréal est en bout de ligne présentée sous l'angle d'un progrès qui trouve sa double apothéose dans l'Expo et les Jeux olympiques, pendant lesquels, nous dit le texte, « des images de Montréal ont été diffusées dans le monde entier ». Voilà finalement la fin warholienne de l'histoire montrealaise : nous avons été célèbres pendant cinq minutes. Il ne nous reste plus qu'à vivre de notre grandeur passée à travers nos divertissements éblouissants et vides comme le Grand Jeu de Nuit. C'est le triomphe écrasant de la technologie sur le sens critique : 800 000 watts d'éclairage et la grande noirceur de l'intelligence.

Bernard Émond
Montréal, 15 juillet 1992

Le puissant lobby des arts non-figuratifs

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une injustice flagrante qui sévit dans les milieux des arts plastiques depuis 30 ans. Je veux parler du rejet presque total des peintres figuratifs québécois par les jurys et les fonctionnaires.

Traité avec un égal mépris dans les universités et les musées, les artistes figuratifs ont été confinés dans les galeries commerciales. Ils n'en retirent, hélas, que très rarement de quoi vivre de façon un tant soit peu décente. Or, les jurys des programmes d'aide aux artistes professionnels du ministère des Affaires culturelles, qui devraient normalement repérer les talents, quelle que soit leur orientation, sont contrôlés par des artistes et des fonctionnaires compromis par la même esthétique abstraite, conceptuelle et installationniste.

Le peintre figuratif, qui n'a pas droit au titre de contemporain, passe pour un artisan désuet. Il est condamné à la commercialisation. Pourtant les Lemieux, Ozias Leduc, René Richard, Fortin, Dallaire, le groupe des Sept ont contribué autant que Borduas à définir notre sensibilité. Malheureusement, les partisans de ce dernier ont pris toute la place. Leur outrance théorique a margi-

nalise et coupé les racines de toute une génération de peintres figuratifs.

Musées, galeries et ateliers subsidiés, revues soutenues par les deniers publics, associations comme le Conseil de la sculpture dont 80 % des membres sont des abstraits (les autres étant surtout des commémoratifs) forment un mur infranchissable pour les peintres et sculpteurs figuratifs. Tout ce beau monde généreusement subventionné constitue un puissant lobby. La partie d'en face n'en a pas les moyens.

Michelle Sauriol
Montréal, 18 juin 1992

L'unilinguisme marchand

EMPORTÉE par la vague du 35e anniversaire de Montréal, je décidai un bon midi de profiter de mon heure de lunch pour déambuler le long des trottoirs du Vieux-Montréal à la recherche du populaire t-shirt commémoratif de l'événement. L'objet en question trônait fièrement dans la vitrine de la plupart des très nombreux marchands de pacotille des environs du Palais de justice. Or, on le vendait à prix d'or pour ce que c'était. Je partis donc à la recherche de la meilleure affaire en trottant d'un magasin à l'autre. Si le prix pouvait varier de quelques sous, un fait demeurait cependant inchangé : le personnel de ces magasins m'abordait systématiquement en anglais (*May I help you? What size are you looking for?*, etc.) et je

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

devais insister pour que la conversation se poursuive en français. La plupart de ces marchands ne faisaient que baragouiner le français et certains ne le parlaient pas du tout.

Dans un endroit comme le Vieux-Montréal, fréquenté par des milliers de touristes venus de partout dans le monde, il semble impossible pour plusieurs marchands de refléter le visage français de Montréal et du Québec en s'adressant au public en français. Il est choquant et inconvenant de constater que la langue de Molière soit devenue si superflue pour plusieurs commerces qui sont situés en ces lieux touristiques par excellence.

Isabel Larose
Montréal, 13 juillet 1992

L'esprit ne vieillit pas

IL Y A des tas d'entreprises qui ont suggéré à des employés de 60 ans et plus de prendre leur retraite.

Plusieurs d'entre elles ont réalisé par la suite qu'elles s'étaient privées de cerveaux alertes, inventifs, persévérants dans des corps d'athlètes.

Bien sûr qu'il faut donner la place aux jeunes, j'en suis. Mais, les 30 et 40 ans atteindront aussi les 60 ans. Et eux aussi, à moins d'être des *engourdis* à tous les points de vue trouveront, avec raison, qu'ils peuvent encore être productifs. Souvent, ces personnes n'ont pas le téléobjectif... bien long.

On a l'âge de ses pensées. Si l'on se laisse constamment abattre à la moindre contrariété, c'est, bien sûr, que le psychique et le physique en prendront pour leur rhume. Caton, Schumann, Socrate, Michel-Ange, de Céos, Goethe, Rank, Tennyson, Newton, Wesley ont effectué les plus grandes réalisations à 70 ans et plus. Ils étaient vigoureux et verdoyants.

Bien sûr qu'il y en a trop qui, dès la quarantaine, ne savent que faire de leur dix doigts, n'ont pas d'envergure, sont terre à terre et bornés. Ils se sont toujours fiés sur les autres pour mettre un pas devant l'autre.

À compter de 60 ans, il faut faire une nouvelle découverte chaque jour. Ce doit être l'esprit qui mène toujours le corps. Il faut être producteur et non prisonnier de la société. Il faut être optimiste, c'est-à-dire avoir cette tournure d'esprit qui dispose à prendre les choses du bon côté, en négligeant les aspects qui pourraient être fâcheux. Les ignorer même.

Camille Fleury
Beaufort, 8 juillet 1992

PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST PAREIL



Jean O'Neil

Les quais de la rue principale

G EORGES S., gestionnaire au ministère des Affaires intergouvernementales, me racontait celle-ci :

— Le dimanche, je vais conduire mon épouse à la messe, et ensuite, je descends la côte jusqu'au quai de Sillery où je bois tranquillement une petite bière avec mes amis. On ne connaît personne mais on est toujours là et on jase bien tranquillement, un pied levé sur un bollard. Quand le *linton* annonce l'élevation, on sait qu'on a juste le temps de finir notre bière avant d'aller chercher nos femmes.

« Une fois, j'étais allé en voyage pendant quelques semaines avec mon épouse et, à mon retour, un des gars du quai m'avait demandé : « Tu viens pus à messe le dimanche ? »

Ce n'est plus comme ça parce que le quai a été détruit avec la construction du boulevard Champlain, mais Raymond B., qui riait la blague avec moi, renchérit avec la suivante :

« Vous devriez voir le quai de Cap-Santé le samedi quand il fait beau. Les gens apportent leur chaise longue. Madame tricote et Monsieur écoute le base-ball à la radio en sirotant une bière. Dans un coin, y a des filles qui chantent les chansons de Jacques Brel, de Jean Ferrat et de Félix Leclerc. Y a des amoureux assis sur les bords, les jambes ballantes au-dessus de l'eau. Y a les fanfarons du village qui viennent faire leur boeuf mais ça ne dure jamais longtemps. Y a des curieux comme moi qui marchent jusqu'au bout du quai et qui s'en reviennent.

« Un vrai parade !
« Puis, tout d'un coup, les hommes de toutes les chaises lèvent les bras en l'air et se regardent radieux : le Grand Orange vient de claquer un circuit au-dessus de la clôture du parc Jarry. »
Est-ce encore comme ça ?

« LE PAYS que nous côtoyons est partout assez beau et c'est un plaisir de voir comme il est joliment habité, et de façon si dense sur les deux bords du fleuve : on pourrait presque dire qu'il forme un village continu, qui commence à Montréal et se prolonge jusqu'à Québec. » (1)

Ces mots sont du botaniste finlandais Pehr Kalm qui vint herboriser en Nouvelle-France en 1749. Le 27 juillet, il quittera Montréal en direction de Québec « sur un bateau (...) propulsé à la rame par dix soldats ».

Kalm ne craint pas de se répéter et, un peu plus loin, il écrit encore :

« Les maisons et les fermes se dressent ordinairement sur la rive du fleuve ou un peu en retrait. Sur les deux bords, le pays présente l'aspect d'un village continu. »

Le plus intéressant dans ce texte, c'est ce que Kalm ne dit pas car, qui dit village continu dit rue principale et Kalm est précisément en train de descendre la rue principale.

Le Saint-Laurent a été la rue principale de ce pays depuis la nuit des temps jusqu'à ce que nous inventions le chemin de fer, l'automobile et l'avion, excellents véhicules au demeurant mais qui ont aboli la fréquentation sociale de la rue principale.

Sans doute les gens redécouvrent-ils peu à peu la rue principale du village continu. Les marinas sont florissantes et, quand elles le peuvent, les villes riveraines aménagent les berges où beaucoup de gens profitent des beaux jours de l'été pour venir se ressourcer, seuls, en famille ou entre amis « sur les bords du grand fleuve ».

Et pour ce, il y a des endroits privilégiés : les quais.

Les quais du Saint-Laurent ont été plus que des points d'attache pour les bateaux de toutes sortes. Ils ont été l'endroit de prédilection pour les enfants du village qu'on y voyait à deux ou trois pêcher la loche, l'éperlan ou la perche. Quand la pêche était bonne, cela se savait vite et ça n'était pas long qu'ils étaient dix ou quinze. Un solitaire venait y fumer sa pipe pour tâter le temps en inspectant les horizons. Les

femmes s'y faisaient plutôt rares, à moins que ce ne fût dimanche, qu'il ne fasse bien beau et qu'elles ne soient accompagnées.

L'idée dans tout cela, c'est qu'il fallait bien aller voir la rue principale de temps en temps et que le quai était vraiment le seul accès commode.

Est-ce encore comme ça ?

Les quais ! Chacun à son charme et il faudrait les nommer tous.

Celui de Sainte-Pétronille, à l'île d'Orléans où le fleuve coulait à l'envers à la mi-mars, charriant les glaces vers Québec au lieu de les descendre vers le golfe.

— Qu'est-ce qui se passe ?
— La marée montante est plus forte que le courant. Ça refoule.

Celui de Saint-Laurent, dans l'île encore, près du chantier naval, où ma mère, enfant, allait saluer son père, négociant en tissus, qui rentrait d'Europe en paquebot.



Roman-fleuve

Celui de Saint-Jean-Port-Joli, long, très long. Nous marchions jusqu'au bord du clapotis des vagues et, comme une lanterne à projections cachée derrière nous, le soleil complétait le spectacle son et lumière avec ses feux de fin du jour sur les montagnes de la haute barrière de Charlevoix.

Celui de Port-au-Persil, au pied des deux côtes, un squelette de goélette échoué dans les aulnes qui bordent la rue principale.

Est-ce encore comme ça ?

Celui de Baie-des-Rochers où je lisais les théories sociales de l'économiste Jacques Rueff en attendant la marée basse pour aller planter ma tente sur la pointe sableuse.

« Du fait que le comportement (de tout organisme) est une mélodie qui se chante elle-même, on ne saurait déduire la présence d'un pianiste dans le piano. »

Est-ce encore comme ça ?

Plusieurs quais sont toujours fort achalandés et servent encore leur vocation première. Ce sont les quais où les bateaux traversent la rue principale au lieu de l'emprunter. Ainsi en est-il entre Sorel et Saint-Ignace, entre Québec et Lévis, entre Montmagny et l'île aux Grues, entre Saint-Joseph-de-la-Rive et l'île aux Coudres, entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup, entre Les Escoumins et Trois-Pistoles, entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, entre Baie-Comeau, Godbout et Matane.

SAUF à Québec où la navette continue et monotone attire peu de curieux, les quais des traversiers peuvent rester déserts longtemps, jusqu'à « l'heure du bateau » et, là, on assiste à des rassemblements spontanés qui concentrent soudainement toute l'activité éparse de la population d'une ville, d'un village, d'une île dans un bouillonnement de 45 minutes, bouillonnement qui se dissout bientôt comme il s'était formé.

Le bateau reparti ou ancré pour la nuit, les quais redeviennent déserts, sauf pour une auto qui vient tourner au bout et qui retourne, question de jeter un coup d'oeil sur la rue principale du village continu.

C'est encore comme ça.

(1) Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec les concours de Pierre Morisset. Le Cercle du Livre de France Ltée, 1977.